

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉGUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

A nos adhérents.....	57
Liste des souscripteurs.....	58
Les récents agissements des Turcs dans la région de Zakho, par HENRI FROIDEVAUX.....	58
Les circonscriptions administratives nouvelles du Grand Liban, par ***.....	62
La Malaisie britannique, par PAUL MARTIN (suite et fin).....	65
La mort du roi de Siam Rama VI, par X.....	72
La politique extérieure du Japon, par le Commandant G. BESNARD.....	76
Généralités. — Cours libres professés à l'École des Langues Orientales.....	77
Indochine. — Déclarations de M. Alex. Varenne. — Les progrès agricoles de la Cochinchine. — La protection d'Angkor. — L'industrie de l'agave en Annam. — Un effet bienfaisant des inondations. — La petite colonisation annamite dans la moyenne et la haute région du Tonkin.....	77
Levant. — La répression de l'insurrection. — Vœux des Conseils représentatifs. — Le voyage de M. de Jouvenel à Angora. — A la Commission des Mandats. — Le traité anglo-iraki. — Déportation des populations kurdes du territoire contesté. — La Turquie et l'affaire de Mossoul. — Le traité avec la Yougoslavie. — La question des honneurs liturgiques.....	82
Extrême-Orient. — Siam. — Un prince siamois à Angkor.....	87
Chine. — La situation générale. — Les derniers événements. — L'incident russo-chinois. — La politique des Puissances.....	88
Japon. — Mort du vicomte Kato. — Attitude à l'égard de la Chine. — Relations avec Moscou. — Empire nippon et Puissances du Nouveau Monde. — Relations diplomatiques avec les Puissances européennes.....	91
Asie anglaise. — La situation politique dans l'Inde...	94

CARTE

Singapour point de jonction des lignes de navigation de navigation d'Extrême-Orient.....	69
--	----

A NOS ADHÉRENTS

Les lettres de recouvrement des cotisations de l'année 1926 ont été lancées il y a quelques jours par le Trésorier du Comité de l'Asie française. Nous demandons instamment à nos amis d'y faire bon accueil et aussi de faire de la propagande autour d'eux et de nous amener de nouveaux adhérents.

Est-il bien besoin de leur dire pourquoi nous leur demandons d'agir ainsi ? La situation actuelle des pays situés à l'Est de l'Europe nous impose plus que jamais le devoir de connaître nous-mêmes et de faire connaître autour de nous la géographie, l'histoire et surtout la situation politique, économique et sociale des peuples de l'Asie d'aujourd'hui. Que de problèmes de toute nature, et des plus délicats, ne cessent de retenir l'attention de l'homme d'Etat et piquent la curiosité du public ! Que d'événements dont il faut rechercher les causes, suivre les développements, noter au jour le jour les effets et, autant que possible, prévoir les conséquences et même prévenir les suites ! C'est le rôle du Comité de l'Asie française de remplir auprès du public ce rôle d'observateur et de commentateur des principaux événements qui se produisent par toute l'étendue de l'immense continent asiatique, comme aussi de noter les faits d'ordre scientifique capables d'éclairer d'une lumière plus vive les lointains passés de l'histoire de l'Asie. C'est enfin son rôle, à un moment où l'idée coloniale s'embrume peut-être un peu dans l'esprit d'un certain nombre de Français, d'en montrer l'importance et l'utilité, comme aussi de travailler à la propager et de gagner de nouveaux amis à notre superbe empire d'outre-mer, et surtout d'Extrême-Orient.

Voilà pourquoi nous demandons à nos amis, au début de 1926 comme précédemment, de par-

ler de notre œuvre et de la faire connaître et apprécier. Nous leur rappelons que les prix sont, pour les nouveaux adhérents français du Comité, fixés comme il suit :

40 francs, plus 10 francs de frais de poste pour les adhérents habitant l'étranger;

35 francs pour les officiers de terre et de mer, les fonctionnaires diplomatiques et coloniaux et les membres de l'enseignement;

45 francs pour les cercles, bibliothèques, etc.

Quant à nos anciens adhérents, nous les laissons à leur ancien taux. Mais nous leur demandons de tenir compte de l'augmentation toujours croissante des frais d'une publication comme l'Asie française. Qu'ils augmentent d'eux-mêmes leur cotisation dans la mesure du possible et se rapprochent des prix que nous demandons à nos adhérents nouveaux. Ce leur sera un moyen de nous permettre de développer notre revue, de la rendre plus ample et plus complète, et donc de se renseigner eux-mêmes mieux encore des choses de l'Asie.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

JANVIER 1926

MM. Yver Bapterosses, à Briare.....	150 »
J. Ricome, à Alger; Monseigneur de Guébriant, à Paris, chacun 100 fr.....	200 »
W. Huguet, à Paris; R. Wallut, à Paris; Dufoureq, à Paris; chacun 50 fr.....	150 »
Résidence supérieure de l'Annam, à Hué, 2 cotisations; Bibliothèque des Officiers de Rabat; Bibliothèque de l'Université, à Alger; Office du Commerce extérieur, à Paris; Bibliothèque de la Faculté de Droit, à Paris; Docteur Gauthier, à Port Tewfick; *Bibliothèque nationale, à Alger; Le Secrétaire des Missions Etrangères, à Paris; *Institut de géographie, à Paris; Bibliothèque de l'Ecole Polytechnique; Bibliothèque du Sénat; Institut Pasteur, à Nhatrang; Bibliothèque de l'Université de Montpellier; Maison du Livre Français, à Paris; Bibliothèque de l'Ecole supérieure de guerre; *Centre de Documentation, à Boulogne-sur-Seine; Bibliothèque universitaire d'Aix; Université de Strasbourg, Faculté de Droit; Directeur des Douanes et Régies à Hanoï; Bureau de la Documentation, à Tananarive, 2 cotisations; Automobile Club de France, à Paris; Rabreau, à Paris; chacun 45 fr.	1.080 »
Bibliothèque des Officiers du Bac-Ninh; Réunion des Officiers de Toulon; Cercle militaire de Toulouse; Boulogne, à Alger; Bibliothèque de garnison, à Bône; Le Supérieur du Collège Saint-Paul, à Adana; Gréa, à Rotallier; Bibliothèque des Officiers à Nam-Dinh; Brylinski, à Paris; R. Père Scheil de l'Institut, à Paris; Le Gouverneur de la Cochinchine, à Saïgon; L'inspecteur des Affaires politiques à Saïgon; Le secrétaire archiviste	
A reporter.....	1.580 »

Report..... 1.580 »

du Conseil général, à Saïgon; Bibliothèque du Gouvernement, à Saïgon; R. Lefever, à Anvers; Bibliothèque de l'Université de Lyon; Cours d'instruction au Service des Affaires indigènes, à Alger; chacun 35 fr.....	595 »
Titon, à Paris; Marc de Sambucy, à Saint-Etienne du Grès; Capitaine Taillardat, à Paris; *Lieutenant Brun, à Saint-Germain-en-Laye; de Puybaudet, à Beaune; Cyrot, à Marseille; Dedin Laporte, à Bergerac; Alby, à Paris; Regelsperger, à Rochefort-sur-mer; Raveneau, à Paris; Amiral Moreau, à Paris; Wels, à Chahal; Aymonier, à Paris; Lefèvre, à Gien; Société des Etains de Kinta, à Paris; chacun 30 fr.....	450 »
Capitaine Bezert, à Carpentras; Général Normand, à Versailles; Général Sucillon, à Salles; Pardailhé-Galabrun, à Neuilly; Colonel Morel, à Bourg; Colonel Mensier, à Sousse; Capitaine de Cadoudal, à Quimper; Pherivong, à Guéret; Lieutenant Lemaître à Thudaumot; Docteur Boucher, à Grenoble; Lieutenant Rigot, à Belfort; Lieutenant P. Terrier, à Assetché; Commandant Bergeron, à Paris; Tillinac, à Paris; Tabary, à Paris; Sous-Intendant Nouraux, à La Flèche; Rainaud, à Caen; Colonel Bonneau, à Laval; Tessier, à Paris; Lieutenant de vaisseau Hallé, à Long-Thanh, deux cotisations; chacun 25 fr.	525 »
Total.....	3.150 »

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

Les récents agissements des Turcs DANS LA RÉGION DE ZAKHO

En étudiant, dans son dernier numéro de 1924 (aux p. 339-344), la solution donnée par le Conseil de la Société des Nations à la délicate question du tracé de la frontière entre Turquie et Irak, l'Asie française a parlé très brièvement, d'après le rapport du général Laidoner, des déportations de chrétiens perpétrées par les Turcs en territoire contesté dans le courant de l'été dernier. Elle a également signalé la réponse opposée par la délégation turque aux faits malheureusement trop exacts signalés dans ce rapport, et sur lesquels, dès le mois d'août 1925, diverses pétitions assyro-chaldéennes avaient appelé l'attention du Conseil de la Société des Nations. Il convient d'y revenir aujourd'hui; l'Asie française a en effet le devoir de fournir à ses lecteurs des renseignements précis sur des faits dont la presse de notre pays a très peu — a trop peu — parlé. Non seulement ces faits doivent être connus, mais ils ne sauraient, à aucun point de vue, nous laisser indifférents, et, sans prétendre en dégager des conclusions formelles, du moins pouvons-nous

en tirer déjà des indications utiles, sinon même des enseignements.

**

Il a déjà été question ici, et à plusieurs reprises, du pays de Zakho ; aussi n'y revien-drons-nous que pour situer en quelque façon les événements dont nous allons parler tout-à l'heure.

C'est à 96 kilomètres dans le nord-nord-ouest de Mossoul, à l'endroit où le Khabour — qui a jusqu'alors porté le nom de *Zakho* — sort des montagnes pour pénétrer dans la plaine arrosée par lui dans la dernière partie de son cours, que se trouve la petite ville de Zakho. Le torrent s'y creuse en amont un cours vraiment « héroïque » et traverse au moyen de sinueux méandres et de tourbillons les gorges sauvages qu'il s'est creusées au milieu de conglomérats et de calcaires. En aval, au contraire, le contraste est complet ; voici une vallée ouverte et même fort large, une rivière large, elle aussi, et s'épanouissant en bras qui entourent des îles, et devenant propre à une navigation particulière, celle des *kéleks*, ces radeaux portés sur des outres de peaux de mouton qui, depuis un temps immémorial, permettent aux hommes et à certaines marchandises — le blé, l'orge, les bois de construction et de chauffage, — de descendre de façon très commode le Tigre jusqu'à Bagdad. De ce fait, et du fait aussi qu'elle se trouve à l'intersection de la grande vallée du Khabour et de la route qui traverse le col où, vers le Sud, furent naguère attaqués les Dix Mille battant en retraite à travers l'Asie antérieure après la mort de Cyrus le Jeune à Cunaxa, résulte pour Zakho une certaine importance économique. Son rôle politique de chef-lieu du caza homonyme l'accroît encore et en fait, à tous égards, le centre et le point de convergence des divers groupements kurdes qui vivent sur son territoire et qui appartiennent aux tribus Goyan et Sindi.

Aussi comprend-on fort bien que la Commission d'enquête constituée par le Conseil de la Société des Nations en vertu de la résolution du 30 septembre 1924 ait tenu à pousser depuis Mossoul jusqu'à Zakho, c'est-à-dire jusqu'à un point relativement peu éloigné de l'extrémité orientale des pays placés sous le mandat français. Elle y reçut, en mars 1925, (son rapport le dit expressément à la p. 11) « les chefs et les notables des territoires situés au nord et au sud de la ligne conventionnelle de Bruxelles, particulièrement les chrétiens des villages situés sur le territoire des tribus kurdes, Goyan et Sindi. » Cette audience devait coûter cher aux habitants de la vingtaine de villages chrétiens qui se trouvent en quelque sorte à cheval sur la frontière turco-irakie.

**

On a parlé naguère, et non sans raison, des troupes ottomanes massées aux abords de cette

frontière, et toutes prêtes à envahir l'Irak au premier signal donné par le gouvernement d'Angora. Bien qu'on ait nié la véracité du fait, cette information était exacte. Précisément dans le voisinage de la frontière du district de Zakho, des forces turques campaient depuis longtemps déjà au mois de septembre dernier. Or voici que, tout à coup, ces troupes se mettent en mouvement, pénètrent en territoire contesté, isolent et cernent les villages chrétiens, puis en déportent en masse, dans les pires conditions, les malheureux habitants vers l'Anatolie.

Rapportées d'abord de façon dubitative par quelques journaux européens, niées formellement par les Turcs, confirmées au contraire par la presse britannique, puis par le rapport Laidoner et enfin par des lettres émanées de particuliers, les déportations auxquelles ont procédé les soldats de Moustapha Kemal dans le pays de Zakho ne sauraient plus être contestées. Elles sont un fait certain, contrôlé, et qui a naturellement (comment eût-il pu ne pas en être ainsi ?) très fâcheusement impressionné le Conseil de la Société des Nations. Ce qu'elles furent, comment elles s'opèrent, voilà ce que relatent deux documents que nous publions aujourd'hui et qui (nous le tenons de bonne source) en apportant une déplorable confirmation aux faits énoncés dans le rapport Laidoner et dans d'autres documents, ont pleinement éclairé les membres du Conseil sur les vrais agissements des Turcs en territoire contesté.

Voici d'abord une lettre, en date du 26 septembre 1925, émanée d'un habitant de Zakho, témoin oculaire de l'arrivée des fugitifs dans sa ville, sinon des faits qu'il raconte d'après eux.

Je ne sais si, à Paris, vous avez eu vent de la catastrophe qui est survenue à nos populations chrétiennes de la montagne. Voici les faits. Au mois de juin dernier, le commandant ture des troupes de la Goyanie a fait arrêter le prêtre chaldéen du village de....., l'abbé (1) et l'a envoyé chargé de fers à Djezireh. En cours de route on déchira les habits du pauvre prêtre, et on lui arracha la barbe. De Djezireh, on le dirigea sur Mardin. Nous apprîmes qu'il mourait de faim ; les Turcs ne lui donnent rien à manger et il est réduit à tendre la main à tout passant pour recevoir quelques miettes de pain. A la dernière heure, nous avons appris que l'infortuné abbé avait été trainé tant bien que mal jusqu'à Diarbékir et jeté dans cette dernière ville dans un affreux cachot. S'il est encore vivant à l'heure présente, ou s'il est mort, je ne saurais le dire. Le commandant ture représenta à nos chrétiens que le cas du prêtre déporté était un cas politique et qu'eux-mêmes n'avaient rien à craindre. Enfin, par leurs promesses et leurs protestations de fidélité et de loyauté, les Turcs firent tant qu'ils réussirent à endormir les malheureux Chaldéens. Tout à coup, il y a quelques jours, les troupes kémalistes se répandirent dans la région, enveloppèrent nos villages chrétiens de la montagne et les déportèrent en masse jusqu'au dernier habitant. Le tumulte fut à son comble, les cris des enfants et des femmes montaient au ciel. La plupart furent emmenés en chemise de nuit. Un certain nombre d'enfants tombèrent morts

(1) C'est nous qui, intentionnellement, supprimons ces deux noms.

de frayeur et furent écrasés. Les autres furent poussés pêle-mêle, la bousculade fut extrême. Les pleurs des bambins étaient déchirants, appelant dans l'obscurité leurs parents. Enfin les villages furent fouillés et entièrement dépeuplés. Il va sans dire qu'avec les personnes, les Turcs emportèrent aussi tous leurs biens : bétail, effets, denrées, etc., laissant les demeures complètement sacagées. Ils traînaient ainsi plus de huit mille chrétiens. Mais, comme la région est très montagneuse et entièrement boisée, vous le savez mieux que moi, beaucoup de ces déportés échappèrent à l'ennemi et se sauvèrent chez nous à Zakho, ville irakie. D'autres réussirent à s'évader au cours de la 2^e ou de la 3^e étape; mais ils nous arrivaient dans un dénûment et un état pitoyable, certains d'entre eux presque nus, d'autres n'ayant rien mangé depuis deux ou trois jours. A l'heure où je vous écris, près du quart de nos Chaldéens déportés s'est évadé en cours de route et a gagné Zakho. Ces rescapés disaient que la condition des captifs est navrante. Je vous écrirai incessamment, à mesure que d'autres évadés nous arriveront. Priez, mon Révérend Père, pour ces pauvres sinistrés. Les nouvelles des déportés et la vie des rescapés nous fendent le cœur. Rien de plus triste.

Le 21 octobre, toujours de Zakho, nouvelle lettre du même correspondant, confirmant et complétant la première.

Tout ce que je vous ai écrit dans ma première lettre, concernant la déportation des Assyro-Chaldéens de la montagne Goyane, est exact et absolument vrai. Je vous ai rapporté le fait très sommairement; voici maintenant plus de détails, et sur la condition de ceux qui se sont évadés et sur la situation lamentable de ceux qui sont restés aux mains des Turcs. Les rescapés, n'ayant pu sauver que leur peau, sont répandus dans les environs de Zakho, dénués de tout, mourant de faim, de froid, sans logement, sans habits, sans vivres, alors que, chez nous, tout est hors de prix, par suite de la rareté des vivres, pour ne pas dire de la famine. Notre moisson de la plaine a été presque nulle cette présente année, les récoltes ayant été dévorées par les sauterelles, en sorte que nous autres, gens de la plaine, nous ne pouvons rien faire en faveur de ces pauvres affamés. Les Anglais et le gouvernement iraki ont pourvu jusqu'ici à leurs plus pressants besoins. Mais que peut faire le gouvernement seul en faveur de milliers de sinistrés auxquels tout manque. Notre gouvernement lui-même est cette année-ci dans une grande gêne, car il n'y a pas eu de moissons dans toute la contrée de Mossoul, le grenier de l'Etat. Les sauterelles ont tout dévoré et les revenus du gouvernement sont presque nuls pour l'année présente. La cherté bat son plein et nous sommes en proie à de grandes appréhensions. Ces milliers de rescapés sont donc condamnés à périr de faim et de misère. On compte à présent jusqu'à quatre mille évadés, car plus de la moitié des déportés ont pu échapper, en cours de route, à leurs gardiens et regagner notre territoire iraki.

Quant à ceux qui sont demeurés entre les mains des envahisseurs — des femmes et des enfants pour la plupart — leur condition est simplement lamentable, d'après ce qu'en disent les évadés. C'est l'un d'eux qui va nous le raconter: « Après avoir réuni les gens de tous nos villages, et avoir mêlé tous les déportés, le commandant turc nous confia à une escorte composée, je crois, des pires hommes de la terre. En tout cas, je ne puis pas m'imaginer qu'il y ait des gens plus féroces, plus inhumains, plus brutes que nos gardiens. Ils nous firent tous marcher toute la première journée, même les vieillards de 70 ans, même les enfants de cinq ans. Je ne puis penser à ces petits, leur souvenir me fend les entrailles. A les

voir marcher pendant dix heures, dans ces montagnes escarpées, poussés, bousculés, jetés ou trainés par terre par les barbares, je détournais simplement les yeux, ne pouvant supporter cette vue atroce. Mais que faire de mes oreilles, où les mettre pour ne pas entendre les pleurs de ces enfants? Leurs cris, leurs sanglots, leur gazouillement plaintif, me déchiraient l'âme. Et toute cette marche pénible sans rien manger ni boire, battus, fouettés par les Turcs! A la première étape, le soir, nous fîmes halte. Nos gardiens nous entassèrent les uns sur les autres, firent cercle autour de nous en plein air et convoquèrent les habitants musulmans du village au seuil duquel nous nous arrêtâmes. Ils les conviaient à une foire humaine! Quand les villageois musulmans furent rassemblés, nos gardiens nous rangèrent, nous exposèrent, nous étalant, vraie marchandise, devant les acheteurs. D'abord les jolis enfants et les femmes furent vendus à un bon prix, et les prix allèrent toujours en baissant à mesure que les villageois en avaient assez acheté. A la fin on vendit des enfants à un méjidié (5 fr.). D'autres furent vendus pour un habit, d'autres pour une corbeille de raisin ou pour une poule. Dans ce marché humain, il y eut des scènes inénarrables. On vendait l'enfant et on laissait la mère pour l'emmener le lendemain en exil et la pauvre maman de se rouler dans la poussière, de s'arracher les cheveux, demandant son enfant qu'on emportait, courant après lui, l'appelant par son nom; et l'enfant de se tordre et d'éclater en pleurs entre les griffes des barbares... Mais les forcenés avaient bientôt raison de l'un et de l'autre: à coups de pieds, de bâtons ou de crosses de fusils, ils faisaient taire l'enfant et rejetaient la mère en arrière. A l'autre bout de la file, scène non moins atroce, le mari était brutalement séparé de sa femme; celle-ci était vendue à un Kurde du village et le mari laissé en réserve pour l'exil. Dieu m'épargna la vue d'autres horreurs. Cette nuit-là même, je réussis à tromper la vigilance de mes farouches gardiens et je parvins à m'évader, mais ce dont j'ai été témoin pendant 24 heures suffira à me blanchir les cheveux en quelques semaines. »

Un autre captif, qui s'est évadé le cinquième jour de la déportation, va compléter le récit des atrocités commises par les Turcs sur les malheureux déportés.

« Nous marchions depuis cinq jours, dit-il, mais comment allions-nous? comment avons-nous pu fournir ces cinq mortelles étapes? je ne pourrais le dire. Tout ce que je sais, c'est que le tiers de nos gens succombèrent et jonchèrent la route de leurs cadavres; c'est aussi que nous allions toujours à jeun, les Turcs ne nous donnant absolument rien à manger. Le soir, arrivés au bout de l'étape de la journée, devant un village musulman, nos gardiens, après nous avoir exposés aux acheteurs et s'être gorgés du prix de quelques jeunes enfants ou jeunes femmes, permettaient au reste d'entre nous, pour un quart d'heure, d'aller mendier quelques parcelles de pain; mais le plus souvent, les fanatiques villageois nous repoussaient avec horreur, ou même nous couvraient d'insultes et de coups. Au terme du quart d'heure, on nous rassemblait pour passer la nuit en plein air dans une région où soufflait un vent glacial. Aucun de nous ne pouvait fermer l'œil; on entendait seulement les gémissements et la plainte des captifs fatigués de la marche de la journée et glacés par le froid de la nuit. Le lendemain, dès l'aube, nous nous mettions en marche. A vrai dire, la plupart de nos gens rampaient ou se traînaient plutôt qu'ils ne marchaient; et ils n'en pouvaient plus. C'est que, surpris par l'enlèvement, la moitié des déportés étaient sans coiffure et sans chaussures; et alors la tête bourdonnait sous le souffle de la brise glacée tandis que les pieds ressemblaient plutôt à des meules, tellement ils étaient gonflés à force de sauter sur les caill-

loux de la route;... et cependant il fallait toujours marcher à jeun. Nos gardiens ne donnaient parfois à manger qu'à quelques jeunes femmes sur lesquelles, tôt après, ils se livraient à des infamies que je ne puis décrire. En même temps que la faim, la soif de son côté nous torturait atrocement. Nos entrailles étaient desséchées par les privations, les fatigues, l'angoisse; nous étions altérés à un degré indicible. Or les Turcs ne nous donnaient jamais le loisir de boire à satiété. Parfois même, sur le point d'atteindre un ruisseau ou une source, ces barbares nous faisaient prendre brusquement un autre chemin, et nous poussaient dans une direction où nous ne devions point rencontrer d'eau. Pressés par la faim et par la soif, nous nous accrochions aux arbres de la route pour en détacher quelques feuilles et les dévorer en guise de nourriture et de boisson. D'autres fois, nous nous attaquions aux plantes sauvages, aux herbes des champs, pour apaiser les besoins qui nous avaient rendus pour ainsi dire fous. En fait, plusieurs d'entre nous avaient perdu la tête et divaguaient comme dans une maladie, sous le coup de tout ce qu'ils souffraient. Le long du chemin traînaient des gens plutôt morts que vivants; mais malheur à qui s'attardait et restait en arrière! il était impitoyablement massacré par les gardiens. Ainsi donc, on agonisait, on mourait en marchant, ou plutôt en courant. Du reste, pour ma part, je ne crois pas qu'aucun de nos gens que j'ai vus au dernier moment, puisse survivre à ces fatigues, et revoir jamais le foyer paternel. »

Tels sont les récits des évadés; tous se ressemblent et se confirment en même temps qu'ils se complètent. Pour tous ces éprouvés, je ne puis que vous conjurer de prier beaucoup et de faire connaître aussi leur malheur et leur situation critique, là-bas en Europe, si vous le pouvez.

A quoi bon commenter de tels récits ? Ils parlent d'eux-mêmes, et on courrait risque, à les reprendre, d'en atténuer la triste et écrasante simplicité, comme aussi de diminuer la portée d'un tel réquisitoire. Il convient toutefois de faire remarquer qu'en 1924 déjà, au même mois de septembre, plus de 20.000 Assyro-Chaldéens du district de Tiaré avaient déjà été brusquement assaillis par de fortes troupes turques; ne pouvant leur tenir tête, ces pauvres gens avaient dû abandonner leurs foyers et se sauver précipitamment vers Mossoul, où un grand nombre d'entre eux sont morts de privations, dans des grottes, au cours de l'hiver 1924-1925.

Mais, au vrai, une telle conduite n'est pas nouvelle, et les Turcs sont coutumiers de crimes de ce genre. Evoquons nos souvenirs de 1916 et rappelons-nous de quelle manière se sont alors comportés les Turcs à l'égard des Arméniens. Relisons l'étude que M. René Pignon a publiée à l'époque dans la *Revue des Deux-Mondes*, et tant de rapports et de documents dont, même en ce temps de guerre à outrance, personne n'a pu prendre connaissance sans une profonde émotion. Écoutons enfin ce prêtre chaldéen de Zakho, dans la mémoire duquel les événements dont on vient de lire le récit ont fait revivre le souvenir des faits dont il avait naguère été le témoin.

Je me rappelle, écrit-il, qu'un Arménien déporté d'Erzeroum me dit en arrivant à Zakho: « Père, nous som-

mes partis d'Erzeroum seize mille; voyez ce qui reste de nous. » Or, en défilant sur le pont de Zakho, on dénombra officiellement la caravane arménienne d'Erzeroum: de seize mille déportés, il ne restait que quatre cents malheureux presque mourants...

Le lendemain, on les relança en marche vers Mossoul. J'étais présent. Plus de vingt se jetèrent sur moi, me conjurant de les retenir, de ne pas les laisser partir, me criant qu'ils étaient sûrs de succomber en route... Mais, en ces jours-là, qui pouvait défendre ou abriter un Arménien? C'était un crime de lèse-Etat!

Et le témoin d'ajouter: « Plus d'un million d'Arméniens ont été déportés durant la grande guerre, dans les plaines de Mésopotamie, où leurs crânes jonchent encore le terrain; tous y ont péri! »

*
**

Il importait de citer ici ces témoignages, surtout si l'on veut bien se rappeler que, pour arracher aux Alliés, lors des Conférences de Lausanne de 1922-1923, tous les avantages qu'ils ont obtenus de leur mésintelligence et de la situation dans laquelle l'Europe se trouvait alors, les Turcs ont argué des progrès réalisés par eux de toutes les manières et de leur complète occidentalisation. Singulière civilisation, en vérité, et qui fait honneur aux disciples comme à leurs maîtres, qui consiste à détruire sans pitié les minorités chrétiennes de la Turquie, à supprimer les Assyro-Chaldéens (1) comme ont été supprimés les Arméniens! On est en droit de se demander, en présence des faits que nous venons de rappeler ou de citer, si les anciens Ottomans ne valaient pas mieux que les Jeunes Turcs d'aujourd'hui. Eux, du moins, ne connaissaient pas les raffinements de cruauté auxquels nous avons assisté, ne dissimulaient pas sous une apparence bénigne ces exterminations complètes de peuples qui, pour moins effrayer que les grands massacres, sont cependant aussi cruelles et aussi efficaces! Aussi devons-nous noter avec soin toutes les preuves par lesquelles les Jeunes Turcs entendent justifier leurs affirmations et leurs prétentions. Naguère (il est vrai que la Turquie se trouvait encore en guerre avec la Grèce à ce moment) nombre d'officiers ottomans se sont déclarés épouvantés, à Smyrne, de la sauvagerie de leurs soldats. En plein été de 1925, les mêmes circonstances plus ou moins atténuantes ne peuvent plus être invoquées; le conflit de Mossoul était étudié par le Conseil de la Société des Nations. C'est cependant alors

(1) Aux Communes, le 10 février dernier, le capitaine W. Benn a demandé au Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères s'il pouvait lui indiquer le chiffre des Chrétiens vivant dans le voisinage, mais au Nord de la « ligne de Bruxelles ». M. A. Chamberlain s'est déclaré incapable de répondre à cette question et a renvoyé à son collègue des Colonies pour dire approximativement le nombre des chrétiens réfugiés qui avaient passé en Irak. Interrogé sur le fait de savoir si le nombre des chrétiens résidant du côté turc de la « ligne de Bruxelles » était considérable, il a répondu: « Sans doute, mais je ne sais s'il est opportun de l'évaluer en ce moment », ce qui est encore une manière d'aveu des déportations turques.

que les Turcs ont jugé opportun de renouveler dans un canton du Kurdistan, comme ils l'avaient déjà fait ailleurs durant l'été de 1924, leurs exploits de 1916 contre les Arméniens. Que faut-il en conclure, sinon que, en réalité, rien n'est changé en Turquie, en dehors d'une simple étiquette ?

Peut-être, en dépit de tant de témoignages concordants, cette conclusion paraîtra-t-elle quelque peu hâtive à d'aucuns, qui ne peuvent se résigner à renoncer encore à leurs illusions sur la Jeune Turquie, à nombre de membres du Parlement français en particulier ; qui a pu oublier, en effet, les actes de foi et... d'espérance formulés à la tribune lors des débats relatifs à la ratification du traité de Lausanne ? Attendons donc encore, mais observons sans relâche, avant de conclure en disant, comme on le faisait déjà en France aux premiers temps du règne de notre Louis XIII, et comme il semble bien que ce soit : « Le cabaret est toujours le même ; on n'a fait que changer le bouchon. »

Henri FROIDEVAUX.

Les Circonscriptions administratives nouvelles du Grand Liban

L'Etat du Grand Liban, tel qu'il a été formé le 31 août 1920 par la restitution au Liban de ses frontières naturelles, avait été doté, le 1^{er} septembre de la même année, d'une organisation administrative provisoire conservée des systèmes précédents, de ceux de la loi turque de 1913 sur l'administration des vilayets et du statut libanais de 1861-1864.

Le souci de se conformer aux aspirations des populations, de respecter les traditions historiques, de ne pas heurter la géographie des lieux, de ne pas dépayser les individus, avait dicté au général Gouraud, alors Haut-Commissaire de la République Française au Levant, son arrêté numéro 336 du 1^{er} septembre 1920, réglementant l'organisation administrative du Grand Liban.

Ce texte qui, en quelques pages claires et condensées, en quarante articles nets et fermes, organise un état, fixe ses circonscriptions administratives, détermine son pouvoir central et ses services généraux, établit son régime représentatif initial, énumère et décrit ses administrations locales, pose les attributions et les responsabilités des fonctionnaires de l'exécutif et des représentants de la nation, divisait le territoire libanais en quatre sandjaks ou départements et deux municipes autonomes, maintenait au-dessous de ces grandes divisions administratives, les

cazas ou arrondissements de l'organisation ottomane et, au-dessous des cazas, les mudirihs ou cantons.

Les quatre sandjaks étaient ceux du Liban Nord, du Mont-Liban, du Liban Sud et de la Bekaa. Les villes et banlieues de Beyrouth et de Tripoli formaient les deux municipes.

Peuplé de 95.000 habitants, dont 71.000 chrétiens, le sandjak du Liban Nord, bien assis autour de son chef-lieu Zgorta, se présentait à l'Est du petit municpe de Tripoli, de population principalement sunnite et très autonomiste, comme un bloc ethnique compact, mais nullement replié sur lui-même, puisque en relations économiques suivies avec ses voisins musulmans de l'Ouest.

En bordure méridionale du Liban Nord et contournant le municpe de Beyrouth où l'élément musulman dominait, le sandjak du Mont-Liban comptait 107.000 chrétiens, 9.000 sunnites, 7.000 chiïtes et 30.000 druses. Son territoire recouvrait la plus grande partie de l'ancien Liban et son milieu humain accusait, à peu près au même titre que celui du Liban Nord, une homogénéité que, depuis les événements de 1860, plus d'un demi-siècle de vie commune sous un régime administratif de faveur avait cimentée et sans cesse accrue.

Reliant la masse centrale du Liban à la Palestine, le sandjak du Liban Sud groupait autour de Tyr et de Saïda 63.000 chiïtes, soit plus de la moitié de sa population totale.

En arrière de ces circonscriptions côtières, le sandjak de la Bekaa s'étendait sur toute la longue plaine du même nom et ses abords montagneux immédiats. 40.000 maronites, grecs catholiques et grecs orthodoxes et 54.000 sunnites, chiïtes et druses y vivaient en bonne harmonie.

**

La division, telle que nous venons de la rappeler, du territoire grand-libanais en sandjaks, municpes, cazas et mudirihs, loin de tendre (comme l'ont écrit quelques détracteurs, plus ou moins bien informés, de l'œuvre française initiale au Levant), à un renforcement des particularismes, du « cantonalisme » oriental, visait, au contraire, à réunir dans des circonscriptions maîtresses aussi vastes que possible les différents groupements humains constituant la population du nouvel Etat, à édifier la réalité de celui-ci sur des réalités existantes.

Du 1^{er} septembre 1920 au 9 avril 1925, cette division ne suscita parmi les élites indigènes, même parmi les nationalistes syriens, partisans de l'unité syrienne et rebelles à la notion de Grand-Liban, aucune critique sérieuse, aucune réclamation grave. Les habitants des sandjaks et des cazas estimaient loyale et acceptable une organisation administrative des territoires qui s'inspirait largement du passé, ne bouleversait ni leurs conceptions ni leurs habitudes. Quant

aux éléments majoritaires des municipes autonomes, ils s'avouaient en 1920, par l'intermédiaire de leurs délégués et de leur presse, satisfaits de la solution courtoise prise à leur égard.

Il ne semblait donc pas, surtout en l'absence d'un Conseil représentatif de la nation — le général Sarrail avait dissous le parlement libanais le 13 janvier 1925 — habilité par l'arrêté organique du 8 mars 1922 à se prononcer sur toutes les modifications à apporter aux circonscriptions administratives de l'Etat, que l'organisation territoriale du Grand Liban dût être en 1925 profondément revue et transformée, remplacée, peut-on dire, par une organisation nouvelle, ne retenant de la précédente ni son esprit ni ses contours apparents.

Cependant le 9 avril, un arrêté numéro 3066 du Gouverneur actuel de l'Etat du Grand Liban, M. Cayla, — alors seulement « délégué par le général Sarrail dans les fonctions de gouverneur du dit Etat en remplacement du général Vandenberg », assurant donc à l'époque, en droit et en fait, un simple intérim, — supprimait les municipes, les sandjaks et les cazas de l'arrêté du 1^{er} septembre 1920, divisait l'ensemble du territoire libanais en onze districts et un mudirieh autonome. Chaque district comprenait un certain nombre de mudirihs et le chiffre de ceux-ci était ramené de 52 à 35. Ajoutons que la répartition du 9 avril, le passage du mode à trois échelons de 1920 au mode à deux échelons de 1925, recevaient sous visa numéro 86/AS du 9 avril l'approbation officielle du Haut-Commissaire.

Mais pourquoi cette transformation ? Si la validité absolue de l'arrêté numéro 3066 est juridiquement contestable, peut-être les considérants du texte laissent-ils entrevoir le cas de force majeure, la nécessité impérieuse d'ordre administratif, social ou économique, qui imposèrent à l'exécutif libanais la vaste réforme du 9 avril ?

Considérant, pose l'arrêté n° 3.066, que la multiplicité des échelons administratifs retarde la solution des affaires, tout en entraînant des dépenses exagérées;

Considérant que la situation actuelle du pays permet de subdiviser le territoire de l'Etat en onze districts qui remplaceront les quatre sandjaks, les deux municipes autonomes et les seize cazas existants;

Considérant en outre que le progrès des voies et moyens de communications permet de réduire de 52 à 35 le nombre des mudirihs...

Sont supprimées les circonscriptions administratives dénommées municipes autonomes, sandjaks et cazas...

De l'analyse des motifs invoqués par le réorganisateur-législateur, il ne paraît guère possible de conclure à un cas de force majeure, à une nécessité impérieuse. Sans doute est-il désirable de réduire les dépenses d'un Etat, d'alléger les charges des contribuables, mais étaient-ils si nombreux, si multiples les rouages de l'organisation du 1^{er} septembre ? Puis ne convient-il pas de considérer davantage le chiffre des fonctionnaires que le nombre des organis-

mes, et, si l'on veut se placer plus haut, d'envisager et prévoir plutôt l'économie totale, celle réalisée par la nation, que les bénéfices partiels obtenus par l'Etat ?

Le Grand Liban est un pays montagneux, très découpé, très compartimenté; des chefs-lieux administratifs excentriques, des points de contact insuffisants entre l'autorité dirigeante et les dirigés ne sauraient faciliter la tâche de l'administration ni satisfaire les besoins des administrés.

Et, nous en tenant encore aux considérants de l'arrêté numéro 3066, c'est précisément parce que la situation politique se révélait déjà tendue et alarmante en mars-avril 1925, parce qu'un malaise très caractérisé gagnait les différents groupements humains, que non seulement les circonstances n'imposaient pas la réforme du 9 avril, mais qu'elles ne la permettaient pas.

Enfin, un progrès dans le domaine économique, matériel, une augmentation du nombre des voies et moyens de communication ne peut qu'accessoirement motiver une transformation administrative à répercussions politiques et sociales.

Ces raisons et objections ne durent pas échapper à l'exécutif central libanais, au Gouverneur de l'Etat, au Directeur de l'Intérieur et au Conseil des Directeurs ou Ministres, auquel le Général Sarrail, par arrêté numéro 32/5 du 30 janvier 1925, avait trop rapidement remis toutes les attributions législatives, budgétaires et autres du Conseil Représentatif dissous par lui le 13 janvier.

Les districts englobèrent cependant les sandjaks, les municipes et les cazas. Il ne resta plus du système précédent que des appellations. L'organisation territoriale de 1920 avait bien vécu et, avec elle, l'empreinte et le souvenir des lois françaises du 22 décembre 1789 et du 28 pluviôse an VIII, lois dont les textes ottomans de 1871 et de 1913 sur l'administration des vilayets avaient retenu de nombreuses dispositions.

**

Préparée dans une atmosphère déjà surchauffée et à la hâte, entre février et avril, frappée à sa parution d'illégalité au moins relative, la réforme de 1925, si nous en croyons les Libanais avertis, ne marque nullement un mieux sur l'ordre préalable.

Un spécialiste en la matière, S. E. Abdallah Sfer Pacha s'exprime ainsi à son sujet :

La nouvelle organisation comporte onze districts. Quatre de leurs chefs-lieux ont été établis dans les villes du littoral: Tripoli, Beyrouth, Saïda et Sour, alors que Zahlé, Baalbeck et Mardj Ayoun se partagent l'ancien Sandjak de la Bekaa qui dépendait tout entier de Zahlé dans la Montagne. La Montagne ne possède plus que quatre districts sur onze: Batroun, Kesrouan, Metn et Chouf, celui de Zahlé comprenant un grand nombre d'habitations de la Bekaa.

Ces quatre districts ont eux-mêmes été amputés au profit de ceux du littoral. Outre le pays de Deunié, on a annexé à Tripoli le pays de Zghorta-Ehden qui était le chef-lieu du Sandjak du Liban Nord et le siège d'un tribunal de première instance. A Beyrouth on a annexé la campagne limitrophe détachée du Metn et du Chouf; à Saïda on a annexé le pays de Djezzine, et à Sour, le pays de Geabal Aamel. Zahlé a été réduite des deux tiers environ au profit des districts de l'Anti-Liban qui y avaient été annexés. Autre particularité: alors que Zghorta-Ehden, boulevard des Maronites et pays des descendants des frères d'armes des Croisés, a été annexé à Tripoli, Deir El Kamar, ville chrétienne et ancienne capitale du Liban, est réduite au rang de simple sous-district (moudirieh) et le chef-lieu du district a été établi dans le village Druse de Bâaqline. On en a fait, il est vrai, un moudirieh autonome, mais cela prouve que le gouvernement sentait qu'il lui devait des égards. Bien que le district de Chouf soit en majorité peuplé de Druses, ceux-ci n'ont jamais objecté à la prééminence de Deir El Kamar depuis le temps des Emirs.

La conséquence de cette réforme a été de détacher du Liban ses anciennes frontières et de les restituer à leurs anciennes circonscriptions d'avant guerre, en y ajoutant des partis du petit Liban lui-même de façon à le rapetisser. On peut tout aussi bien, désormais, et peut-être avec plus de raison, appeler le Grand-Liban: Etat du littoral, ou encore: Etat de Beyrouth.

On saisit le vice et le danger éventuel de l'organisation du 9 avril. Nous ne rappellerons pas ici, dans une étude succincte, toutes ses imperfections de détail. Des villages, dans le district de Tripoli et dans les districts du Sud, se trouvent désormais à deux journées de marche du chef-lieu de district, du centre administratif substitué au chef-lieu de caza; des mudirieh ont aussi été fractionnés à la légère, en dépit de la géographie des lieux, et leurs tronçons ont été souvent mal rattachés à d'autres subdivisions. Mais cela peut être corrigé. Ce qui ne le pourrait être, sans transformation nouvelle et globale, si les résultats généraux de l'opération ne répondaient pas aux prévisions, c'est l'ensemble du système, la répartition actuelle du territoire libanais.

Mais une question se pose, les auteurs de la réorganisation des circonscriptions du Grand Liban, ceux qui la proposèrent et ceux qui la sanctionnèrent ne recherchèrent-ils que des résultats d'ordre administratif? La réforme du 9 avril ne fut-elle pas en partie destinée à préparer et faciliter une autre réforme, électorale, celle qui projetée dès février 1925, tendait à substituer au système établi de la représentation proportionnelle des rites celui de la représentation proportionnelle pure et simple en dehors des confessions.

La collusion entre l'arrêté 3066 et le projet de la loi électorale nouvelle, d'ailleurs publié par l'exécutif libanais, ne fait aucun doute pour la presse libre du Grand-Liban. Cellè-ci, l'excellent journal francophile « Le Réveil » en tête, juge impraticable le système de la représentation proportionnelle dans un Grand Liban divisé en sandjak et cazas, groupé autour de ses

foyers traditionnels d'attraction. Elle pense au contraire que la division en districts, laquelle désagrège les blocs compacts de l'organisation de 1920 et déplace les majorités, en favorise le jeu, mais (souligne-t-elle aussitôt) favorise aussi la non-représentation des intérêts moraux, intellectuels, des petites minorités qui, désemparées, incapables de donner leur confiance à des candidats de leur choix, s'abstiendront ou se rallieront à tel groupe, au gré du hasard ou des compromissions.

Des spécialistes libanais ont établi que, dans un conseil représentatif élu au Grand Liban sur les bases de la proportionnelle et des districts — et quelle que puisse être l'ampleur des circonscriptions électorales, — telle communauté qui obtenait avec le système de la représentation en fonction de l'importance numérique des rites un nombre de sièges égal à Z, n'obtenait plus alors qu'un nombre de sièges égal à Z—2.

Telle autre communauté minoritaire perdait un demi siège, telle autre 1, telle autre pouvait ne plus être représentée.

Le projet de loi électorale, « portant modification des règles organiques — comme l'arrêté numéro 3066 il fut parachevé en Conseil des Directeurs sans la moindre collaboration d'un Parlement — sur l'élection des Membres du Conseil Représentatif et établissant le scrutin de liste avec représentation proportionnelle », connut la plus complète impopularité au Liban et fut rejeté par Paris.

Le projet de réorganisation administrative eut un sort plus heureux; il ne fut pas réclamé par le Ministère des Affaires étrangères et vit le jour.

**

Quels sont aujourd'hui les résultats de la réforme administrative du 9 avril? Les économies que l'exécutif libanais se proposait de réaliser sont et seront, paraît-il, minimes, peut-être nulles.

Si l'opération n'a encore rien donné au point de vue financier, elle a dû rapporter bien peu au double point de vue administratif et de la sécurité.

Du fait de la fusion des municipales, sandjaks et cazas en districts, de la réduction du nombre des mudirieh, 28 postes d'observation et de contrôle ont été, en effet, supprimés.

Il n'était (on l'admettra aisément) guère indiqué de choisir les premiers mois de l'année 1925, une période d'exception, de gouvernement de la nation libanaise par le seul exécutif central, pour réorganiser les circonscriptions de l'Etat, engager des responsabilités pesantes.

Et cela aurait dû paraître d'autant moins indiqué, qu'en 1926, les Etats du Levant sous Mandat français doivent, aux termes formels de la Charte du Mandat, recevoir leur statut organique définitif, le texte auquel songeait sans

doute le général Gouraud quand il dotait, en 1920, le Grand Liban et les autres Etats d'une administration « provisoire ».

Les dirigeants de 1925 auraient, eux aussi, dû penser à l'intervention du futur statut, continuer d'administrer ou faire administrer dans le cadre et selon les règles établies par leurs prédécesseurs, sans heurter les textes et surtout sans vouloir contraindre le temps, cet indispensable facteur du mieux, du progrès effectif, de la prospérité réelle.

La Malaisie britannique ⁽¹⁾

VIII. Le caoutchouc. — L'étain et le caoutchouc constituent les deux principales sources de richesse de la Malaisie britannique; mais, tandis que la première est exploitée depuis longtemps, la seconde est de création toute récente. C'est en 1876 que Hooker envoya en Asie les premiers plants d'*hevea brasiliensis*, provenant de semences récoltées sur les bords de l'Amazonie par sir H. Wickham et plantés dans les jardins de Kew; trente ans plus tard, il n'y avait encore que 48.000 Ha de plantations; 320.000 Ha s'y ajoutèrent de 1906 à 1909, la plus grande partie dans la Malaisie britannique; le tableau suivant indique la progression depuis cette date.

	Malaisie britannique	Autres régions	Total en Asie
1909	248.000	120.000	368.000 Ha
1914	560.000	400.000	960.000 —
1918	760.000	600.000	1.360.000 —
1922	920.000	760.000	1.680.000 —

Les 760.000 Ha. des régions autres que la Malaisie se décomposent ainsi: Indes Néerlandaises, 60 %; Ceylan, 20 %; Inde, Bornéo, Cochinchine, 20 %. La Malaisie et Ceylan fournissent donc plus de la moitié du caoutchouc de plantation.

L'histoire des plantations de la Malaisie peut se diviser en six périodes. Jusqu'en 1902, ce ne furent que des essais; les planteurs ignoraient tout, les caractéristiques de la plante, quel sol lui convenait, quelle distance il fallait laisser entre les plants, comment extraire le latex et le traiter; aucun bureau pour les renseigner; peu de capitaux à leur disposition. De 1902 à 1909, des sociétés et des capitalistes anglais s'intéressèrent à la nouvelle industrie. La troisième période (de 1909 à 1914) fut marquée par un boom formidable: beaucoup de sociétés nouvelles se formèrent, on défricha à outrance, on planta n'importe où et n'importe comment, on cherchait uniquement à produire le plus vite possible sans ménager l'avenir; le

prix de la main-d'œuvre doubla. Puis vint la guerre; on craignit une ruine totale; le gouvernement des Etats Malais Fédérés dut rapatrier 10.000 Chinois, 83.000 ouvriers quittèrent le pays; on arrêta toute plantation. La situation, cependant, redevint peu à peu normale; mais ensuite survint une période de profonde dépression, et l'on songea pour la première fois à « commercialiser » la production: en août 1922, le prix du caoutchouc, qui en avril 1910 avait atteint 12 sh. 10 pence la livre anglaise, tomba à 6 3/4 pence; il fallait aviser pour éviter une catastrophe. Dès 1917, l'Association des Planteurs de caoutchouc établie à Londres avait étudié la question; les membres s'engagèrent à réduire, en 1918, leur production à 80 % du chiffre de l'année précédente; ils empêchèrent ainsi l'introduction de 35.000 tonnes sur le marché; un peu plus tard, ce pourcentage fut fixé à 75 %. Mais il fut bientôt évident qu'une restriction volontaire ne suffirait pas pour stabiliser le prix: des progrès dans la fabrication eurent pour conséquence une plus longue durée des bandages pneumatiques, qui absorbent les 3/4 de la production du caoutchouc; les petits planteurs indigènes et ceux des autres régions refusaient d'adopter cette politique de restriction; à l'automne de 1922, les stocks à Londres atteignaient 72.000 tonnes, au lieu du chiffre normal de 30.000; M. Churchill, secrétaire aux Colonies, adopta les propositions de la commission qui, sous la présidence de lord Stevenson, cherchait depuis un an un remède à cette situation.

Voici l'économie de ce qu'on nomme le « système Stevenson »: le gouvernement fixe la production « normale » de chaque planteur; tous les trois mois, en se basant sur les prix du trimestre précédent, il établit quelle quantité pourra être exportée: 60 % si le prix ne dépasse pas 1 sh. la livre anglaise, moins si le prix tombe au-dessous de 1 sh., plus s'il monte à 1 sh. 6 pence. Depuis la mise en application de ce système, les prix extrêmes ont été 1 sh. 5,998 pence et 1 sh. 0,917 pence, la proportion exportable a varié de 65 à 50 % de la production « normale ». Cette restriction des exportations est obligatoire pour tous les planteurs de la Malaisie et de Ceylan; ceux de l'Inde, des Indes Néerlandaises et de Bornéo, tout au moins les Anglais, l'ont presque tous acceptée de bon gré.

Le tableau suivant indique la consommation et le stock à Londres dans les cinq dernières années:

	Consommation	Stock
1920	310.000	51.000 tonnes
1921	260.000	70.000 —
1922	385.000	72.000 —
1923	415.000	60.000 —
1924	455.000	29.000 —

Les principales Sociétés ont payé l'an dernier un dividende modéré:

(1) Suite et fin. V. le numéro de janvier 1926 de l'Asie française, p. 31-36, et la carte de la p. 32.

Société	Capital par acre	Dividende
Anglo-Malay	81 liv. st.	6 %
Batu Caves	121 —	4
Bukit Rajah	82 —	4
Chersonese	110 —	10
Cicely	30 —	10
Golden Hope	54 —	5
Gula Kalumpang	103 —	10
High et Low	63 —	7 1/2
Linggi	47 —	7 1/2
Lon. Asiatic	43 —	7 1/3
Malacca	30 —	0
Mount Austin	56 —	10
Pataling	107 —	5
Sungei Buaya	42 —	15
Sungei Choh	101 —	9
Vallombrosa	15 —	16 2/3

L'*hevea braziliensis* pousse partout, quelles que soient la latitude et l'altitude; mais il ne prospère que dans les meilleurs sols; beaucoup des terrains les plus favorables sont encore couverts de jungle. L'arbre produit au bout de cinq ans, mais n'atteint son plein rendement qu'après huit ou neuf; on ne possède encore aucune donnée exacte sur sa longévité; l'épuisement des plus anciennes plantations provient de la mauvaise qualité du sol, d'un espacement défectueux, des maladies ou de la dénudation excessive; on laisse maintenant l'herbe pousser sous les arbres, surtout dans les régions escarpées, on sème même des légumineuses dans les parties les plus ombrées. On a essayé d'augmenter la production du latex en éclaircissant les arbres, mais sans résultat. Les planteurs chinois sont routiniers et exploitent à outrance; les Japonais réussissent surtout dans les montagnes en y établissant des terrasses; les Américains se distinguent par des méthodes scientifiques.

En résumé, l'industrie du caoutchouc ne se fait pas encore d'une façon assez rationnelle.

IX. — Produits forestiers. — La péninsule malaise est bien boisée; mais la répartition des forêts et les difficultés d'exploitation et de transport font que le bois de construction n'est pas toujours facile à obtenir et qu'il ne saurait pour le moment être question d'en exporter.

Les indigènes tirent de leurs forêts une foule de produits utiles; mais ceux-ci ne donnent encore lieu à aucun commerce rémunérateur: cela provient du manque de connaissance scientifique de ces produits et des végétaux d'où on les tire, et aussi des mauvaises méthodes d'extraction; il y a là un vaste champ pour une exploitation raisonnée. Singapour est un important centre d'exportation pour les cannes, les résines, la gutta-percha et le *jelutong*; mais la plus grande partie provient d'autres régions.

On compte près de trois cents espèces de cannes ou rotins, dont une cinquantaine dans la péninsule malaise. Ce sont des plantes grimpantes, atteignant parfois 60 mètres de long, flexibles mais fort résistantes. On les emploie entières, fendues ou étirées, à maints usages: les indigènes couvrent leurs maisons avec les feuilles, utilisent la tige en guise de corde et

pour tenir assemblées les pièces de la charpente, ils les tressent en câbles, en font des paniers, des tamis, des nattes, des matelas, des meubles; on connaît les précieux rotins de Malacca; on se sert de certaines espèces en médecine, d'autres fournissent des fruits comestibles, ou une résine rougeâtre dont les Chinois font une teinture. De 1900 à 1920, Singapour a exporté annuellement une moyenne de 26.000 tonnes de cannes valant 550.000 livres st.; les principaux acheteurs sont l'Europe, les Etats-Unis et la Chine.

Vu le grand nombre de ses câbles sous-marins, la Grande-Bretagne consomme une énorme quantité de gutta-percha, qu'elle tire principalement des Indes Néerlandaises; elle aurait intérêt à en développer l'industrie dans les Etats Malais, d'autant plus que la meilleure qualité provient d'un arbre originaire de la péninsule malaise aussi bien que de Sumatra et de Bornéo. L'administration forestière fait tout son possible pour encourager les planteurs et leur fournir des semences appropriées à la nature du sol. La valeur de la gutta-percha exportée annuellement par le port de Singapour a été de 425.000 livres st. entre 1913 et 1922, 3.304.389 dollars en 1923, 3.559.975 (2.865 tonnes) en 1924.

On appelle *jelutong* une sorte de gutta-percha inférieure qui sert à falsifier le produit pur; on l'emploie aussi pour fabriquer des vêtements imperméables et pour enduire les planchers et les murs; il entre de plus en plus dans la composition du *chewing gum* des Américains.

Toutes les résines malaises proviennent du même groupe d'arbres à larges feuilles, et non pas, comme celles d'Europe et d'Amérique, de conifères, sauf ce qu'on nomme le copal de Manille, analogue à la résine fossile de la Nouvelle-Zélande et objet d'un commerce considérable aux Philippines et dans l'archipel malais. Les plus répandues sont le *damar matakuching*, translucide, et le *damar penak*; jusqu'à ces temps derniers, on ne les trouvait pas à l'état pur sur les marchés européens, mais elles entraient dans la composition du *damar* de Singapour; l'administration forestière en surveille maintenant la récolte et la vente. Les résines inférieures, opaques, allant du noir au jaune pâle, servent à fabriquer des torches et à calfatier les navires. La récolte du copal est encore dans la période d'expériences, bien que l'arbre se rencontre en abondance sur les montagnes.

X. L'huile de palme. — La prospérité sans exemple de l'industrie du caoutchouc eut pour résultat de faire négliger toutes les autres sources de richesse agricole: la Malaisie mit tous ses œufs dans le même panier. Il y avait là un grave danger, signalé dès 1906 par le Haut-Commissaire, sir John Anderson, mais on n'en eut cure jusqu'à la période de marasme de 1921-22. En 1918, le Bureau de l'Agriculture attira l'attention des colons sur le bénéfice qu'on pourrait tirer de la culture raisonnée de l'*elceis gu-*

neensis, originaire de la Guinée; l'huile extraite des fruits de cet arbre par les indigènes de l'Afrique Occidentale, appelée huile de palme, est de qualité inférieure et non comestible; cela tient uniquement aux mauvaises méthodes d'extraction et de préparation. Il existait déjà à cette époque dans les Etats Malais une petite plantation, qui couvre aujourd'hui 800 hectares, dont la moitié en plein rapport; on compte au total de 2.000 à 2.400 hectares plantés. La culture de l'éléide, introduite dès 1848 à Java et à Sumatra, ne s'y est développée que depuis une dizaine d'années; la surface plantée atteignait, au début de 1922, onze mille hectares rien que dans le district côtier de Sumatra.

Le sol le plus favorable est une glaise d'alluvion à sous-sol argileux, les terres sablonneuses ou marécageuses ne conviennent pas à l'éléide; cet arbre exige beaucoup d'eau: si on le plante en terrain accidenté, il faut avoir soin de construire des terrasses et des fossés d'irrigation, pour retenir l'eau des pluies et éviter l'érosion. Les parties plates des côtes de la Malaisie et les vallées de certaines rivières se prêteraient fort bien à cette culture, une fois drainées convenablement. Les frais de plantation sont à peu près les mêmes que pour le cocotier, mais celui-ci ne commence à rapporter que la sixième année, l'éléide dès la troisième ou la quatrième. On plante les fruits, dépouillés du péricarpe fibreux, dans un lit de sable d'un pied de profondeur, exposé au soleil et abondamment arrosé. La germination est lente; lorsque la tige à deux feuilles sort de terre, c'est-à-dire au bout de deux à trois mois, on repique les jeunes pousses dans un autre lit situé en terrain plat, à un pied ou un pied et demi les unes des autres; huit à dix mois plus tard, on les plante en quinconce dans un terrain où l'on a coupé et brûlé la jungle, à une distance de neuf mètres (ce qui donne 55 arbres à l'acre, 137 à l'hectare), dans des trous de deux pieds en tous sens remplis de terre arable, les feuilles dépassant juste la surface du sol. On bêche autour des plants trois ou quatre fois par an; on peut semer des légumineuses dans l'espace libre, sinon on laboure et l'on herse, à condition qu'il ne reste aucune souche. Si l'on veut augmenter le rendement de la plantation et rentrer plus vite dans ses frais, on peut cultiver du café ou des ananas pendant les trois ou quatre premières années. Lorsque les arbres commencent à produire, on enlève les pousses placées sous les grappes de fruits, peu avant la maturité. L'arbre porte des fleurs mâles et femelles, mais pas toujours en même temps; les fleurs femelles d'un arbre sont généralement fécondées par le pollen d'un autre; la période de fécondation ne dure que deux ou trois jours; on a donc recours à la fécondation artificielle, c'est-à-dire qu'on recueille le pollen dans l'après-midi et on le souffle sur les fleurs femelles le lendemain matin.

L'éléide cultivé ne souffre pas beaucoup des

insectes; mais les rats, les écureuils, les sangliers et les porcs-épics causent souvent des ravages dans les plantations.

Le fruit mûrit six mois après la fécondation; il se présente en grosses grappes; la récolte pendant la saison sèche atteint le double de celle des autres mois. Le fruit se compose d'un péricarpe fibreux recouvrant une noix à coque dure; celle-ci renferme une amande dure et huileuse; voici la proportion des divers éléments.

Fruit	Péricarpe (58 %)	}	huile de palme..	53 %	
			eau.....	33	
			fibre et déchets..	14	
}	Noix 42 %	}	amande 15 %	huile d'amande..	43
			coque 85 %	eau et déchets..	57

L'huile de palme représente donc 31 %, l'amande 7 % du fruit entier.

Un arbre produit annuellement de six à dix grappes de fruits, pesant de 50 à 150 livres anglaises, suivant l'âge; en plein rendement, on récolte une tonne d'huile de palme et un quart de tonne d'amandes à l'acre. L'Afrique Occidentale exporte beaucoup plus d'amandes que d'huile; cela tient d'une part aux mauvaises méthodes d'extraction et, d'autre part, à la consommation locale d'huile.

Il faut remarquer que le fruit de l'éléide produit deux sortes d'huile: l'une, extraite de l'amande, est comestible; l'autre, tirée du péricarpe, sert à fabriquer des savons, des bougies, des lubrifiants. Cette dernière contient un ferment qui transforme l'huile en glycérine et en acides gras; on trouve jusqu'à 50 % de ceux-ci dans les huiles de l'Afrique Occidentale, d'où leur qualité inférieure. Le commerce accorde une prime de 1 sh. 9 pence la tonne par degré d'acide gras en moins au-dessous de 18 %, soit L. 1. 6. 3 par tonne pour une huile ne contenant que 3 % d'acides. Les prix actuels sont:

Huile de palme (Lagos)	£ 40 la tonne
Amandes.	20 —
Huile d'amandes	45 —
Tourteaux.	7 —

L'huile de la Malaisie vaut environ 25 sh de plus que celle de l'Afrique Occidentale.

Les grappes mûres sont coupées et suspendues, sous des hangars ouverts aux deux bouts, à des sortes de râteliers, pendant trois ou quatre jours; ensuite on recueille les fruits dans des corbeilles et on les porte à la factorerie; il ne faut pas les mettre en tas, car ils fermenteraient. Certains planteurs ont supprimé les hangars et font porter les grappes à la factorerie, où elles sont trempées dans l'eau bouillante, pour éviter la fermentation, et les fruits séparés mécaniquement; mais on doit ainsi transporter tous les déchets, et il faut de très vastes récipients. Les presses hydrauliques utilisées pour la plupart des graines oléagineuses ne conviennent pas pour la noix de l'éléide; on a dû

construire des machines spéciales. Voici comment on procède : les fruits sont placés dans des chaudières où on les chauffe pendant un quart d'heure à la vapeur sous pression pour les stériliser et rendre l'huile plus fluide ; ensuite on les met dans des cylindres tournant à grande rapidité ; la force centrifuge sépare l'huile du péricarpe fibreux, qui, détaché de la noix après passage dans un séchoir, sert de combustible. On concasse alors les noix ; pour les séparer des amandes, on les plonge dans un bain d'eau salée : les amandes surnagent, les débris des noix tombent au fond. On extrait l'huile des amandes au moyen de presses hydrauliques ; pour diminuer les frais de production et éviter de payer le transport des tourteaux, il vaut mieux exporter les amandes et n'en extraire l'huile que dans le pays consommateur.

XI. La culture du cocotier. — On a dit du cocotier que c'était « le plus précieux des végétaux donnés par la Providence aux habitants de la zone tropicale ». Les usages en sont, de fait, innombrables : il fournit aux indigènes presque tout ce dont ils ont besoin. D'où est originaire le si utile *cocos nucifera* ? Candolle croyait qu'il venait de Java et de Sumatra, d'où les fruits, portés par les vagues, se seraient répandus en Chine, à Ceylan et dans l'Inde ; un passage du *Ramayana* (écrit vers 1500 avant l'ère chrétienne) en mentionne l'existence à Ceylan. On le cultive dans la Malaisie britannique de temps immémorial ; il y occupe actuellement 180.000 hectares, dont les deux tiers exploités par les indigènes ; la valeur des exportations de tous les produits du cocotier y atteignit 2 millions 541.307 livres st. en 1922 et 2.394.866 en 1923.

L'huile est le principal produit ; mais les sous-produits ne sont pas négligeables. Par incision de la hampe florale, on obtient un liquide contenant de 13 à 17 % de sucre ; consommé frais, c'est une boisson saine et agréable ; les Tamils préfèrent le boire après une fermentation de 12 à 24 heures, c'est alors le *toddy* ou vin de palme ; la distillation du *toddy* donne l'*arack* ; du suc on fait aussi du vinaigre. De la fibre (ou *coir*) qui recouvre le fruit on fabrique des câbles imputrescibles dans l'eau de mer, de l'étoffe pour calfater les bateaux, des cordes, des nattes et des sacs ; la poussière de *coir* fut utilisée pendant la guerre pour la fabrication des explosifs. Les indigènes taillent dans la noix bols, cuillers, coupes, caisses de résonance pour leurs instruments de musique ; elle fournit un charbon de bois à fort pouvoir absorbant, employé dans les masques contre les gaz asphyxiants. La chair de l'amande, desséchée par un courant d'air chauffé à 70 degrés, est utilisée en confiserie ; le lait se boit soit pur, soit coupé de thé.

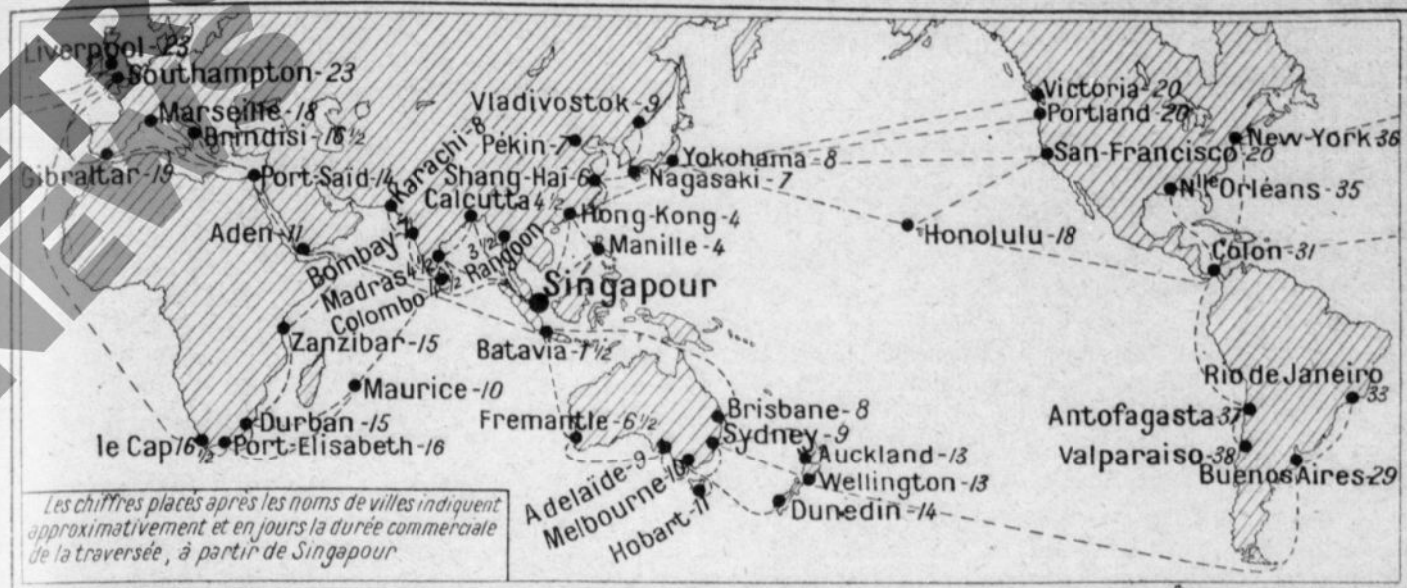
Mais le produit le plus important est l'huile tirée du coprah ; vu l'humidité du climat de la Malaisie, il vaut mieux faire sécher le co-

prah dans des fours qu'au soleil, car dans ce dernier cas il peut conserver jusqu'à 20 % d'eau (au lieu de 7), ce qui provoque la moisissure et nuit à la qualité de l'huile. Pour garder aux tourteaux une valeur nutritive suffisante, on n'extrait pas toute l'huile (68 à 72 %) contenue dans le coprah ; cette huile ou « beurre de coco », très fluide dans son pays d'origine, se fige sous les climats tempérés ; sa couleur varie du blanc au jaune brunâtre ; elle dégage une odeur pénétrante qu'il faut lui enlever avant de l'utiliser. L'usage s'en est très rapidement répandu depuis qu'on l'emploie pour fabriquer la margarine, vendue sous divers noms pour remplacer le beurre ; les qualités inférieures servent pour faire du savon, des bougies, des pommades et des cosmétiques. L'*huile de Cochin*, fabriquée aussi par une usine de la Malaisie, est tirée non pas du coprah, mais de la pulpe fraîche ; la qualité en est supérieure.

La Malaisie exporte relativement peu d'huile et beaucoup de coprah, parce que depuis longtemps des usines d'extraction se sont établies en d'autres pays et aussi par suite de la difficulté à transporter séparément l'huile et les tourteaux. Mais la consommation ne fera que s'accroître : la savonnerie réclame des corps gras, la cuisine absorbe de plus en plus de graisses végétales, celles-ci remplaceront sans doute un jour le charbon et les huiles minérales pour la chauffe des machines ; on peut donc prévoir que bientôt des navires-citernes transporteront en Europe l'huile de coco de la Malaisie.

XII. Le port de Singapour. — Singapour est le point de jonction de toutes les lignes de navigation qui desservent l'Extrême-Orient ; sa situation à mi-chemin entre l'Inde et la Chine en a fait un dépôt de charbon de premier ordre : on peut y entreposer 200.000 tonnes et y charger sur les navires cinq mille tonnes par jour ; la provision d'essence y est aussi considérable.

Toutes les grandes puissances maritimes sont représentées à Singapour : la Grande-Bretagne par la *Peninsular and Oriental C.*, la *British India Steam Navigation C.*, *Alfred Holt and C.*, l'*Ellerman and Bucknall Steamship C.*, la *Ben Line*, la *Glen Line*, la *Shire Line*, la *Straits Steamship C.*, l'*Indo-China Steam Navigation C.*, *Burns Philp and C.* ; la France par les *Messageries Maritimes* et les *Chargeurs Réunis* ; le Japon par la *Nippon Yusen Kaisha* et la *Toyo Kisen Kaisha* ; le *Rotterdam Lloyd* et la *Cie Nederland* font un service régulier, beaucoup de vapeurs hollandais, grands et petits, relient Singapour aux colonies néerlandaises voisines ; les lignes allemandes travaillent de concert avec la *Blue Funnet Line* ; les Etats-Unis s'y montrent avec les vapeurs « *President* » de 10.000 tonnes, qui faisaient autrefois la traversée de New-York à Londres, et ceux de la *Kerr-Roosevelt Line*, en collaboration avec les Japonais ; le pavillon nor-



Les chiffres placés après les noms de villes indiquent approximativement et en jours la durée commerciale de la traversée, à partir de Singapour.

Comité de l'Asie Française.

SINGAPOUR POINT DE JONCTION DES LIGNES DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT

végien flotte sur les bateaux de la Cie *Wilhelmssen*; même les Russes, jadis nombreux en route pour Vladivostok, commencent à revenir.

L'adoption prochaine des navires à mazout, si bien appropriés à la navigation dans les mers d'Extrême-Orient, portera-t-elle un coup fatal à Singapour, station charbonnière idéale ? Ce n'est guère probable, les installations du port étant de premier ordre ; et la construction de la grande base navale à laquelle l'Amirauté anglaise tient tant ne peut que favoriser le port de commerce.

Singapour est avant tout un port de transit : plus de 93 % du commerce total de la Malaisie britannique passent par cette ville et Pénang. Cela tient à ce que les Etats Malais, avec leur population de 2 millions et demi, ne renferment que deux villes (Kouala Loumpour et Ipoh) et un seul port (Port Swettenham), tandis que plus de la moitié de la population de la colonie est concentrée à Pénang et à Singapour. Le tableau suivant donne la valeur en dollars (2 sh. 4 pence) des principaux articles d'importation et d'exportation passés par Singapour en 1923 :

Importations

En provenance de :

Caoutchouc	
Indes Néerlandaises	44.533.000
Sarawak	5.371.000
Bornéo britannique	1.715.000
Siam	1.488.000
Riz	
Siam	40.220.000
Indochine	2.820.000
Minerai d'étain	
Indes Néerlandaises	26.634.000
Siam	11.114.000
Sucre	
Indes Néerlandaises	15.139.000
Café	
Indes Néerlandaises	4.595.000
Poisson séché	
Indochine	5.006.000
Siam	2.701.000

Noix d'arec

Indes Néerlandaises 5.880.000

Pétrole, essence

Indes Néerlandaises 46.630.000

Coprah

Indes Néerlandaises 9.030.000

Exportations

A destination de :

	Indes	
	Néerlandaises	Siam
Riz	17.889.000	
Cigarettes	7.218.000	2.248.000
Poisson séché	10.551.000	
Cotonnades	10.731.000	5.474.000

Le chiffre élevé des importations de caoutchouc s'explique par le fait que ce produit, cultivé à Sumatra et à Bornéo par des Malais, arrive à Singapour plein d'impuretés et d'eau pour y être transformé dans une vingtaine d'usines appartenant à des Chinois, en un crêpe épais ; la quantité en a passé de 20.000 tonnes en 1922 à 84.000 en 1924. La seule autre industrie de la ville est la mise en boîte des ananas, également monopolisée par les Chinois, qui cependant n'exportent pas eux-mêmes, mais vendent sur place à des maisons européennes ; on en a expédié en 1924 plus d'un million de caisses représentant une valeur de 9 millions de dollars.

Avant la guerre, le commerce d'importation et d'exportation était concentré entre les mains de quelques vieilles maisons européennes ; aujourd'hui, les Américains, grands consommateurs de caoutchouc, ont des acheteurs sur place, et les Chinois montrent une tendance marquée à se passer d'intermédiaires de race blanche.

XIII. Le commerce de la Malaisie. — De 832 millions de dollars en 1913, le commerce total (importations et exportations) est passé à 1.247 millions en 1923 ; la balance s'est renversée : tandis que les importations dépassaient

les exportations de 86 millions, elles leur sont devenues inférieures de 92 millions. Si nous divisons les objets importés et exportés en trois classes : a) animaux vivants, alimentation, boissons, narcotiques; b) matières premières; c) objets manufacturés et mi-manufacturés, nous observons les fluctuations suivantes de 1913 à 1923 :

	Importations	Exportations
Classe a.	+ 46.000.000	- 17.000.000 de dollars (diminution des réexportations de riz)
Classe b.	+ 19.000.000	+ 304.000.000 (surtout le caoutchouc)
Classe c.	+ 53.000.000	+ 9.000.000

L'Empire britannique fournit près des 2/5 des importations et absorbe plus d'un quart des exportations. Pour la Grande-Bretagne seule, les chiffres sont :

	1913	1923
Importations..	53.000.000 (10,9 %)	82.000.000 (13,8 %)
Exportations..	92.000.000 (23,7 %)	93.000.000 (13,8 %)

En ce qui concerne les objets manufacturés, les étoffes viennent au premier rang. La Grande-Bretagne fournit la presque totalité des articles suivants : machines électriques, machines à vapeur, chaudières, acier, cycles, ustensiles de cuisine ; la quincaillerie et la coutellerie viennent d'Allemagne et du Japon ; les clous et le zinc en feuilles de Belgique, les automobiles des Etats-Unis (pour 3.300.000 dollars en 1923, sur un total de cinq millions et contre 1.140.000 pour la Grande-Bretagne) ; pour ce dernier article, l'industrie britannique a un marché à conquérir, car les routes sont bonnes dans la Malaisie, l'automobile est indispensable dans les mines et les plantations, Chinois, Indiens et Malais font d'excellents chauffeurs. L'Allemagne n'a pas encore repris sa place d'avant-guerre (7 millions de dollars de moins en 1923 qu'en 1913), mais elle fait de très grands efforts pour regagner l'avance que le Japon a conquise sur elle (30 millions d'augmentation en dix ans). Un détail montrera le génie commercial des Allemands : les œufs malais sont beaucoup plus petits que les nôtres ; les Allemands fabriquent donc et importent des coquetiers d'une forme spéciale, tandis que les Anglais s'obstinent à vouloir imposer aux indigènes le modèle en usage sur les tables de la mère-patrie.

Les Indes Néerlandaises sont le meilleur client de la Malaisie, et le resteront sans doute : elles sont prospères et susceptibles d'un développement considérable ; on y aménage de nouveaux ports, les communications par mer avec l'Europe et l'Amérique s'y améliorent.

En 1924, les importations se sont élevées à 76.669.789 liv.st. et les exportations à 83.912.030. Voici quelques détails, empruntés au *Malayan Trade Annual* de 1925 :

IMPORTATIONS

	Dollars	
Whisky	1.497.450	
Gin	191.961	
Cognac	2.681.087	
Bière	1.910.865	
Thé	3.248.194	
Café	4.988.273	
Lait condensé	10.024.880	
Eaux minérales	38.248	
Cigarettes	22.358.044	
Tabac	2.409.600	
Cigares	314.988	
Charbon	9.816.296	(666.291 t.)
Minerai d'étain	55.358.690	
Goudron	215.199	
Porcelaine, faïence	1.518.622	
Verrerie	595.780	
Briques, tuiles	504.948	
Fer, quincaillerie	1.511.839	
Tôle	3.665.809	
Objets en cuivre	285.522	
Plomb	156.462	
Etain	202.070	
Coutellerie	592.436	
Produits photographiques	377.564	
Télégraphes, téléphones	263.518	
Matériel électrique	708.473	
Chaudières	489.944	
Machines à coudre	957.802	
— à écrire	1.317	
Filés de coton	1.321.587	
Cotonnades	44.399.456	
Lainages	1.711.682	
Soieries	8.867.115	
Toiles	1.401.211	
Cordages	6.277.634	
Chaussures	237.759	
Chapellerie	1.028.526	
Acide acétique	791.175	(1.385 t.)
Opium	4.719.259	
Peinture, vernis	1.372.284	
Teintures	209.774	
Pétrole	15.022.848	
Essence	29.209.809	
Huiles de graissage	3.419.230	
Combustible liquide	10.444.301	
Pneumatiques	2.710.470	
Outils	3.858.881	
Cuir	242.750	
Papier, livres	2.550.070	
Parfumerie	1.596.652	
Parapluies	583.739	

Voici la valeur des importations japonaises pour les principaux articles :

	Importations totales	Importations japonaises	Pourcentage
<i>Faïence et porcelaine :</i>			
1923	225.824	97.875	43 %
1924	177.173	92.179	52 %
1925 (2 mois)	42.804	26.538	62 %
<i>Verrerie</i>			
1923	123.816	56.897	46 %
1924	132.323	59.344	44 %
1925 (2 mois)	27.220	13.395	49 %
<i>Ustensiles de cuisine :</i>			
1923	218.592	26.130	20 %
1924	209.417	55.772	26 %
1925 (2 mois)	31.948	10.422	32 %

Nous nous plaignons de la multiplicité des intermédiaires : que dirions-nous si nous vivions en Malaisie ? Le sarong porté par l'indigène et fabriqué à Manchester a été importé par une maison européenne de Singapour, revendu sur place à une maison chinoise de gros, puis à un négociant chinois de Kouala-Loumpour, à un bouffier de petite bourgade, et finalement à un marchand ambulant qui parcourt les campagnes. Et tous les produits indigènes, sauf l'étain et le caoutchouc, suivent la même filière avant d'être exportés.

XIV. Situation économique de l'Etat de Kedah. — Du rapport annuel du conseiller britannique de l'Etat (non fédéré) de Kedah pour l'année 1342 de l'ère musulmane (du 14 août 1923 au 1^{er} août 1924), nous extrayons les renseignements suivants :

Les recettes se sont élevées à 641.616 livres, en augmentation de 48.816 sur l'année précédente et de 25.086 sur les prévisions ; les dépenses ont atteint 572.230 livres. Le montant des importations a été de L. 793.931 (+61.944), celui des exportations de L. 2.449.388 (+129.634) ; parmi les premières, il faut noter le tabac et les cigarettes (L. 101.671), les cotonnades (L. 95.279), le pétrole et l'essence (L. 71.704) et le sucre (L. 62.611) ; parmi les secondes, le caoutchouc (L. 1.489.981), le riz (L. 249.862) et le minerai d'étain (L. 81.380).

XV. Le fonctionnaire de district. — Plusieurs écrivains anglais, en particulier Kipling, nous ont initiés à la vie du fonctionnaire de district dans l'Inde : celle de son collègue de la Malaisie, analogue dans l'ensemble, en diffère pourtant sur deux points très importants. En premier lieu, le plus petit district indien dépasse en superficie et en population le plus étendu de la Malaisie ; il en résulte que, dans ce dernier pays, le fonctionnaire peut réaliser l'idéal le plus important proposé à son zèle, à savoir rester en contact permanent avec tous ses administrés, surtout grâce aux facilités que l'excellence des routes donne à la pratique de l'automobile, tandis que, dans la Dépendance, il est obligé de s'en remettre, pour beaucoup de questions de détail, aux rapports écrits de subalternes indigènes et passe le plus clair de son temps dans son bureau. Bien que les fonctionnaires anglais de ces deux pays soient recrutés de la même façon et dans les mêmes milieux, l'administration, dans le premier, est exempte de cette rigidité qu'on peut à juste titre reprocher aux membres du *Civil Service* indien. M. J. R. Innes, qui vécut trente ans en Malaisie et finit sa carrière comme juge à la Cour Suprême, souscrit à l'opinion d'un voyageur français qui lui dit un jour (1) : « En somme, ce qui manque le plus à l'administration anglaise aux Indes, c'est de la souplesse. »

(1) En français dans le texte.

La seconde différence, c'est que la population d'un district indien est plus ou moins homogène ; en Malaisie, au contraire, elle est ou ne peut plus bigarrée ; au cours d'une seule matinée, le fonctionnaire peut y entendre des communications en malais, en deux ou trois dialectes chinois, en tamil, en pendjabi et en hindoustani ; par bonheur, le malais est la *lingua franca* de tout le pays, et un vocabulaire restreint suffit pour débrouiller la plupart des questions intéressant des gens de races différentes.

Le fonctionnaire de district est à la fois magistrat, juge d'instruction, inspecteur du cadastre, receveur de l'impôt foncier, et parfois trésorier. Il acquiert ainsi une connaissance approfondie du caractère et de l'état d'esprit des différentes races établies dans le pays. Presque tous les fonctionnaires civils passent par ce poste ; cela leur donne une largeur de vues à laquelle n'atteint jamais celui dont la jeunesse s'est écoulée dans les bureaux :

On a besoin dans les secrétariats des fonctionnaires les plus capables ; mais il est d'une extrême importance qu'ils restent en contact et en sympathie avec leurs collègues du dehors et avec le public. L'ancien fonctionnaire de district, qui a appris à déchiffrer rapidement les hommes et non pas seulement les papiers de bureau, le fera plus aisément que le bureaucrate casanier « sur lequel ne tombe jamais le crépuscule du doute ».

On trouve maintenant des fonctionnaires de district indigènes, formés au Collège de Kouala Kangsar, dans l'Etat de Pérah ; ils s'acquittent fort bien de leurs fonctions :

Certains critiques de la politique britannique en Extrême-Orient regardent l'instruction donnée aux indigènes comme la Némésis dressée par nous contre nous : en Malaisie, on a jusqu'ici évité l'erreur d'instruire une classe à laquelle on ne peut fournir d'emplois.

Les plus précieux auxiliaires du fonctionnaire de district sont les chefs de village ou *penghoulous* ; ils reçoivent un léger traitement et sont exemptés de l'impôt foncier. A quel point ils soutiennent l'autorité du fonctionnaire anglais, l'histoire suivante, survenue à M. Innes, au début de sa carrière, le montre clairement. Il avait condamné un indigène à la prison pour un attentat contre la propriété d'autrui ; le lendemain, il rencontra le *penghoulou* ; celui-ci le remercia de ne pas avoir imposé d'amende au lieu de prison : « C'est un individu qui nous donne du fil à retordre ; quelques semaines sous les verrous lui feront du bien. — Mais il va interjeter appel et demander à la Cour Suprême de commuer sa peine. — Ne vous tourmentez pas quand vous entendrez parler dans cette région d'aller en appel : je dis à mes gens que les décisions de notre *louan* sont très bonnes pour eux, et je prends grand soin qu'ils ne me fassent pas honte en allant en appel. » M. Innes ajoute :

J'avais vingt-six ans ; je ne nourrissais pas sur l'infailibilité des juges la même opinion que dix ans plus tard ;

je ne discutai pas; cela ne m'aurait pas été profitable, je n'aurais fait que le mécontenter: je ne le voulais pas. Le docteur Johnson dit un jour: « Cet homme me plaît; il me flatte. »

Paul MARTIN.

LA MORT DU ROI DE SIAM RAMA VI

Voici plusieurs semaines déjà que les premiers télégrammes ont fait connaître en Europe la mort de S. M. Rama VI, roi de Siam. Les témoignages de sympathie des différents gouvernements — et en particulier du nôtre — sont déjà parvenus à Bangkok. De leur côté, les journaux de France et de l'Étranger n'auront pas manqué de commenter, en son temps, cette importante nouvelle et de rappeler, à cette occasion, quelques-uns des traits qui caractérisent le régime politique de ce pays. Quant à la place qu'il occupe aujourd'hui en Extrême-Orient et au rôle qu'il est appelé à jouer dans les relations internationales, plusieurs faits en ont accusé récemment l'importance. Ici même, dans une suite d'articles, on a montré les progrès du Siam, en particulier de son organisation judiciaire, de son enseignement, de son service archéologique (1). Enfin, tout récemment, le traité d'amitié, de commerce et de navigation, signé le 14 février 1925 entre la France et le Siam a été reproduit in extenso et commenté dans ces colonnes (2). Les lecteurs de l'*Asie Française* ont pu apprécier les efforts des deux Gouvernements en vue d'un règlement définitif de leurs rapports dans le sens d'une collaboration sans arrière-pensée et conforme aux intérêts bien entendus des deux pays.

Aussi croyons-nous que, dans les circonstances présentes, il peut être utile d'ajouter quelques renseignements sur la personne même du roi qui vient de mourir.

**

Le 12 novembre dernier, jour où finissaient les fêtes du Chakri Mongol — anniversaire du couronnement — Sa Majesté devait recevoir les hauts fonctionnaires au Palais Chakri. A dix heures du soir, ils s'y trouvaient rassemblés, quand on apprit soudain que le roi était malade, et ce fut le Prince de Sukhodhaya, le souverain actuel (3) qui le remplaça. La cérémonie fut écourtée et l'on put se rendre compte, dès ce moment, que l'état de santé du roi donnait de sérieuses inquiétudes.

Le premier bulletin parut le surlendemain et

(1) Cf. *Asie Française*, mai-juin 1924, janvier 1925, mai 1925.

(2) Cf. *Asie Française*, mars-avril 1925.

(3) Sur le souverain actuel, v. le dernier numéro de notre revue, janvier 1926, p. 51.

la maladie s'aggrava rapidement. Le roi souffrait d'une obstruction intestinale qui avait donné lieu à une grave infection, dont le foyer tendait à se fistuler. Les symptômes les plus alarmants apparurent très vite et, dans la nuit du 14 au 15, tout espoir semblait perdu. La nouvelle de la mort courait déjà. Cependant, le jour suivant, on put croire à une légère amélioration et une intervention chirurgicale fut décidée. Malheureusement elle ne produisit qu'un mieux éphémère. La situation était d'autant plus tragique que, d'un moment à l'autre, l'épouse du roi, récemment promue au rang de reine — Brah Nang Chao Suvadana — devait mettre au monde l'enfant que Sa Majesté désirait depuis si longtemps. Une fille naquit le 24 novembre. Le roi était mourant, mais il avait encore sa connaissance et il eut la dernière consolation d'avoir vu son enfant. Le 26 novembre, à 1 heure trois quarts du matin, Sa Majesté rendait le dernier soupir.

Les Princes du Sang et quelques-uns des ministres se réunirent aussitôt en conseil. Après une brève délibération, se conformant à la loi de succession établie l'an dernier par le défunt roi, ils proclamèrent roi de Siam le Chao Fa Prajadhikok, Prince de Sukhodhaya.

La double nouvelle de cette mort et de cet avènement fut publiée, par voie d'affiches, sous la forme suivante (1) :

Par ordre de Prajadhikok, Prince de Sukhodhaya, roi de Siam, à qui la succession au trône a été dévolue, il est porté, par les présentes, à la connaissance du public, que Sa Majesté Rama VI, Son royal frère, souffrait depuis le 12 novembre d'une crise de septicémie consécutive à une infection intestinale. Il a reçu les soins de médecins et de chirurgiens, qui ont consulté sur Son cas. Mais, n'ayant pu se rétablir, l'auguste malade est décédé au Palais de Chakrabarti Biman, le jeudi 26 novembre, à 1 heure 46 du matin.

La dépouille royale sera transportée, en convoi solennel, dudit Palais au sanctuaire de Dusit Maha Prasat, pour y être déposée et y demeurer en grand apparat, ce même jour 26 novembre.

Le deuil cruel qui frappe la maison royale, sera partagé, le roi en est certain, par le peuple tout entier, qui a bénéficié de l'affection tutélaire de Sa défunte Majesté et a connu sous Son règne la paix et le bonheur dans toute l'étendue du royaume.

**

Brahpada Somdech Brah Ramadhipati Srisindra Maha Vajiraoudh Brah Mongkut Klao, roi de Siam, qui vient de succomber dans les circonstances que nous avons dites, était le vingt-neuvième enfant de S. M. le roi Chulalongkorn et le troisième qu'il eut de son mariage avec S. M. la reine Saovabha Bongsi. Né le 1^{er} janvier 1881, le jeune Prince fut confié, dès son enfance, aux soins d'un précepteur anglais, M. Morant (plus tard Sir Robert Morant). S. M. Chulalongkorn fut le premier roi de Siam qui décida de donner à tous ses fils une éducation européenne. Cette politique fut l'une des idées maîtresses de son règne et il est superflu d'in-

(1) Traduction du siamois.

sister sur l'importance d'une pareille nouveauté, si pleine de conséquences pour l'avenir.

Aussi, quand il eut atteint sa treizième année (1893), le Prince qui devait être plus tard le roi Rama VI fut-il envoyé en Angleterre, pour s'assimiler d'une façon aussi complète que possible la civilisation et les méthodes de l'Occident. Mais, à cette époque, il semblait peu probable qu'il fût appelé à succéder à son père sur le trône de Siam. Le Prince Héritier était alors le Chao Fa Maha Vajirunhis, fils du roi et de la reine Savang Vadhana (1). Lorsque la nouvelle de sa mort (janvier 1895) parvint en Angleterre, le jeune Prince était en train de poursuivre paisiblement ses études à Ascot. Quelques jours après, il fut proclamé Prince Héritier à Bangkok. On s'attendait à le voir rappeler au Siam. Mais son père, fort sagement, ne l'entendait pas ainsi; et ce fut à Londres, à la Légation du Siam, qu'une cérémonie eut lieu la même année, où il reçut solennellement l'investiture d'héritier au trône.

Au début de son séjour en Angleterre, le Prince ne fut pas envoyé à l'une des grandes écoles (par où passèrent certains de ses frères), mais son père le confia aux soins de M. (plus tard Sir) Basil Thompson, fils de l'ancien Archevêque d'York, qui dirigea ses études jusqu'à son entrée à l'école militaire de Sandhurst, où le Colonel C.-V. Hume fut son « military governor » (1898). L'année suivante, il fut attaché à un bataillon d'infanterie à Aldershot, puis à une batterie d'artillerie de montagne au camp d'entraînement de Dartmoor, dans le Devonshire. Vers la fin de la même année, il entra à l'École de Tir de Hythe où il obtint un brevet spécial comme officier.

En janvier 1900, le Prince se rendit à Oxford, où il demeura, à titre d'« undergraduate », à Christ-Church, jusqu'en 1901. Les sujets d'étude qu'il choisit furent l'histoire et le droit. Un petit volume qu'il fit paraître alors, sur la guerre de succession de Pologne, nous révèle déjà, dans une certaine mesure, ses goûts littéraires, qui devaient s'affirmer si nettement par la suite. Pendant son séjour à Oxford, il tomba, pour la première fois, gravement malade et dut se faire opérer de l'appendicite.

En 1897, à l'occasion du voyage de S. M. le roi Chulalongkorn, le Prince Héritier avait visité avec son père la plupart des Cours d'Europe, et à partir de cette date, jusqu'à son retour au Siam, il fut maintes fois l'hôte des différents Princes et Chefs d'Etat. Au cours de ces visites, le Prince s'efforçait d'étudier les institutions nationales et les principes du gouvernement des pays où il se trouvait. Celui qu'il apprit le mieux à connaître fut naturellement l'Angleterre, et le

séjour qu'il y fit eut une grande influence sur l'avenir du Siam. Ce séjour avait duré neuf ans.

Les voyages du Prince le menèrent jusqu'aux Etats-Unis et au Japon, et c'est en janvier 1903 qu'il débarqua à Bangkok.

Il y revenait plein du désir de faire bénéficier son pays de l'expérience qu'il avait acquise à l'étranger. Le sentiment profond de sa nationalité et son attachement à sa patrie ne l'avaient jamais abandonné. C'est ce qu'il exprimait au banquet qu'on lui offrit en Angleterre à l'occasion de sa majorité, en déclarant : « Je reviendrai au Siam plus siamois, si c'est possible, que je ne l'étais en partant ». Et, en effet, nous allons voir que son influence personnelle, tant comme Prince Héritier jusqu'en 1910 que comme roi pendant les quinze années de son règne, s'est principalement fait sentir par la création ou le développement d'institutions dont le premier but était — le roi le rappelait souvent dans ses discours — d'affermir parmi les jeunes générations le sentiment de la solidarité nationale et des devoirs de chacun envers l'Etat.

De retour au Siam, le Prince établit sa résidence au Palais de Saranrom qui devint un centre actif de nouvelles entreprises, inspirées d'un esprit nouveau. Mettant à profit son éducation militaire, il dirigea ses premiers efforts du côté de l'Armée, où il seconda le Prince de Nagara Jaysri dans son travail d'organisation. Il occupa les postes d'Inspecteur général de l'Armée et de Colonel commandant le régiment des Gardes du Roi. En 1904, le Prince, suivant la tradition bouddhique, entra pour un certain temps dans les ordres et résida au Vat Bovoranives, jusqu'à la fin de l'année. Puis il fonda (avec plus ou moins de succès, il faut l'avouer) un Club qui, dans sa pensée, devait favoriser l'échange et la propagation des idées modernes parmi la société cultivée de Bangkok. Il fonda également l'Association des Amateurs du Théâtre de Saranrom, dont il fut le président. Des représentations furent données dans le petit théâtre dépendant du Club; et l'on sait combien le Prince — et plus tard le Roi — devait prendre à cœur le perfectionnement de l'art dramatique dans son pays (qu'il s'agisse des anciennes formes de *Khon* et de *Lakhon* traditionnels, où il acquit une autorité hors de pair, ou du drame moderne qu'il fut le premier à introduire au Siam). Vers la même époque, il fut nommé président du Comité de la Bibliothèque Nationale, si importante aujourd'hui, et de la Commission des Expositions. Il contribua à l'élaboration de plusieurs lois. S'intéressant, par ailleurs, aux études archéologiques et ethnographiques, il ne négligea pas de visiter les différentes provinces du Siam; et c'est une des inspections qu'il fit en 1907, dans le Nord, qui lui inspira l'ouvrage documentaire intitulé « Voyages au pays de Brah Ruang ».

Nous devons encore mentionner ici, comme se rapportant à la période antérieure au couronnement, la création par le Prince Héritier de deux institutions remarquables : « Les Tigres

(1) Celle-ci, encore vivante aujourd'hui et mère de S. A. R. le Prince Mahidol, était la sœur aînée de la reine Saovabha. Nous rappellerons que, filles du roi Mongkut et demi-sœurs du roi Chulalongkorn, elles avaient pour frère germain S. A. R. le Prince Devavongse qui fut, pendant si longtemps et jusqu'en 1923, ministre des Affaires étrangères.

Sauvages » et les « Boys Scouts », qui ont pris tant de place, depuis, dans la vie de la nation. Les premiers constituent une sorte de milice, dont font partie de très nombreux fonctionnaires du royaume et pour laquelle des manœuvres spéciales ont lieu chaque année, en liaison avec l'armée régulière. Les seconds, qui ouvrent leurs rangs à tous les jeunes Siamois de la capitale et des provinces, forment une organisation analogue à celles qui existent dans la plupart de nos pays et plus spécialement en Angleterre. Ces deux institutions, en même temps qu'elles inculquent aux nouvelles générations le sens de la discipline et du devoir patriotique, ont largement contribué à développer les forces physiques de la race dont les progrès sont très appréciables depuis une quinzaine d'années.

Le 23 octobre 1910, le roi Chulalongkorn mourut. Son fils lui succéda aussitôt, mais ce ne fut qu'un an plus tard, le 11 novembre 1911, qu'eurent lieu les fêtes du couronnement. — on se souvient avec quel éclat. Toutes les principales Puissances y étaient représentées par des envoyés spéciaux. On n'y comptait pas moins de cinq Altesses Royales, plusieurs Altesses et des ambassadeurs. Pareille réunion dans une Cour d'Extrême-Orient était sans précédent.

Le nouveau roi régna d'abord sous son nom personnel : Naha Vajiravudh. Ce fut plus tard seulement qu'il adopta, pour lui-même et pour ses ascendants, le nom illustre de Rama, qu'avaient porté jadis certains rois des époques de Sukhodhaya et d'Ayudhia. Etant le sixième souverain de la dynastie des Chakri, il se fit appeler Rama VI. Son règne devait durer quinze ans. Nous avons vu de quelles intentions il était animé en montant sur le trône. Nous nous bornerons désormais à énumérer les principaux faits qui marquent la période de son gouvernement personnel.

*
**

Un des premiers actes du roi fut de créer à Bangkok une école spéciale, l'École des Pages, qu'il plaça sous son patronage direct. Cette institution, organisée à l'intérieur sur le modèle des écoles anglaises, devait être une sorte de pépinière où se formeraient, dès l'enfance, les futurs fonctionnaires de la Maison du Roi. Deux autres écoles du même type et administrées, comme la première, sur les fonds de la cassette royale, furent créées par la suite, l'une à Xieng-Mai, l'autre à quelques kilomètres au nord de Bangkok.

En 1912 également, le roi ordonna l'introduction au Siam du système métrique, mais l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi des Poids et Mesures fut retardée jusqu'en 1924 (et il semble même que son application demeure plus ou moins facultative aujourd'hui).

De 1913 datent un certain nombre de lois importantes : loi établissant le nom de famille obligatoire pour tous ; loi sur les stupéfiants (rema-

niée en 1923) ; loi prescrivant des règles de prophylaxie contre les maladies contagieuses (en même temps on inaugurerait la vaccination gratuite contre la variole) ; loi instituant des Caisses d'Épargne, etc.

En 1914, le roi inaugura officiellement le service des Eaux de Bangkok. Le ravitaillement de la capitale en eau potable y modifia très heureusement les conditions de la vie et fut l'un des progrès les plus sensibles de cette époque (1).

Les années suivantes virent de nombreuses réformes administratives : recensement général en 1915 ; organisation des Cours de Justice dans les provinces ; développement de l'Armée (en particulier de l'Aviation) ; création de divers centres techniques, etc.

Le grand événement de 1917 fut l'entrée en guerre du Siam aux côtés des Alliés, le 22 juillet. Dans le discours du trône de cette année, nous relevons le passage suivant :

La grande guerre qui se déroule en Europe étant maintenant reconnue comme une guerre mondiale, J'en suis arrivé, après mûre réflexion, à cette conclusion qu'il nous était impossible, en tant que nation, de rester neutres plus longtemps et que, dans notre propre intérêt, aussi bien que pour la paix du monde, Je n'avais rien d'autre à faire que de déclarer l'état de guerre avec les Empires Centraux qui ont montré et qui continuent à montrer leur mépris pour toutes les règles du Droit international.

Vers la fin de 1917, il y eut au Siam des inondations désastreuses, mais le Gouvernement s'employa activement à venir en aide aux sinistrés. La création de l'Université Chulalongkorn date de la même époque, et l'enseignement secondaire fut remanié. Le Gouvernement ordonna la fermeture des dernières maisons de jeu à Bangkok. Enfin, avec l'aide de la Fondation Rockefeller, on put prendre des mesures de prophylaxie contre le « hook-worm » dans diverses provinces du Siam.

En 1918, le Siam envoya en France un contingent de volontaires pour prendre part à la guerre. La Société de la Croix-Rouge fut réorganisée et développée. On inaugura la ligne de chemin de fer de Bangkok à Penang.

En 1919, le Siam dut faire face aux difficultés résultant de la guerre, les deux principaux problèmes étant la cherté des vivres et la hausse de l'argent. On dut suspendre l'exportation du riz jusqu'à la fin de l'année suivante. Le 20 octobre 1919, la reine-mère mourut. Une loi sur l'opium fut promulguée en 1920, conformément aux vœux de la Société des Nations. La même année, le roi déclarait dans son discours du trône : « Le fait d'être membre d'une Société (la S. D. N.) dont la fonction est de régler les affaires du monde sur les principes du Droit et de la Justice doit être pour nous un sujet de satisfaction et de fierté. »

Depuis lors, les principaux événements qui marquent la fin du règne ont été : l'inaugura-

(1) On se souvient que cet important service a été confié depuis le début à des ingénieurs français.

tion du nouvel Institut Pasteur de Bangkok (1) ; une loi sur l'instruction primaire ; l'établissement d'un service postal aérien ; la prolongation de la voie ferrée du Nord jusqu'à Xieng Mai ; la construction (actuellement en voie d'achèvement) du grand pont Rama VI sur le Ménam Chao Phya ; l'inauguration du système d'irrigation de Prasak ; la visite d'une mission militaire française conduite par le maréchal Joffre ; la création d'un service archéologique ; la réorganisation de la Faculté de Médecine et de l'École de Droit ; enfin, — pas décisif dans l'histoire, — la signature de différents traités libérant le Siam des droits d'exterritorialité et lui accordant son autonomie fiscale.

*
**

Nous venons de passer en revue les faits les plus saillants du règne de Rama VI. Il nous reste à dire quelques mots du souvenir que laisse le monarque à ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher. Tous, semble-t-il, sont unanimes.

On évoque naturellement la physionomie avenante, ouverte et pleine de bienveillance du défunt roi. C'était un homme aimable et cultivé, en qui l'on devinait une grande bonté. Il aimait son peuple et s'efforça d'en faire une des nations les plus « modernes » d'Extrême-Orient. Il fit largement appel aux étrangers, qu'il accueillait avec une bonne grâce dont chacun se sentait touché. En même temps, il avait plus que tout autre le respect des traditions nationales, et ce fut son soin et son honneur de les perpétuer fidèlement.

On ne s'est pas fait faute de rappeler, jusque dans la presse de Bangkok, la place très importante que les travaux d'ordre littéraire et, en particulier, la production d'œuvres dramatiques, tenaient dans la vie du roi. Nous avons en effet, de la plume de Sri Ayudhia (2), bon nombre d'ouvrages d'érudition et plus de cinquante pièces de théâtre. (Nous savons d'autre part que son génie créateur ne se bornait pas à la composition de ses drames, mais qu'il en réglait lui-même l'exécution, où il figurait, avec un talent d'acteur remarquable, dans les rôles les plus divers.) Certains journaux semblent même laisser entendre qu'une pareille activité littéraire, — jointe aux nombreuses fonctions d'apparat que Sa Majesté tenait à remplir à la Cour, — était pour ainsi dire incompatible avec d'autres occupations et que, selon toute vraisemblance, les rênes du Gouvernement devaient se trouver, la plupart du temps, en d'autres mains.

Nous ne voulons pas examiner ici le bien fondé de ces appréciations. Nous observerons seulement que, chez ce souverain, qui fut avant tout un intellectuel, la participation aux affaires de

l'Etat prenait naturellement la forme de « pensées », d'un caractère assez général et abstrait. Ses discours du trône au nouvel an, les allocutions qu'il prononçait aux assemblées des écoles placées sous son patronage, ses proclamations aux armées, enfin les messages qu'il adressait aux étudiants siamois en Europe contenaient toujours des réflexions morales et des conseils puisés aux sources d'une philosophie généreuse et désintéressée. Jusque dans ses œuvres même, on retrouve partout le souci des nobles sentiments qu'il cherchait si ardemment à fortifier dans son peuple.

C'est souvent un éloge perfide de ne louer que de bonnes intentions, et, nous venons de le voir, certaines réalisations du dernier règne prouvent assez que le défunt roi savait agir. Mais s'il est injuste de lui reprocher d'avoir manqué d'énergie, on ne peut s'empêcher de se demander si parfois ses meilleures qualités ne l'ont pas desservi. Sa grande bonté tournait peut-être à l'excessive confiance et c'est un entourage que ses aptitudes à gouverner ne désignaient pas, à elles seules, pour une si haute amitié qu'on a cru pouvoir reprocher à Rama VI. Jamais, certes, le roi n'y compromit sa dignité ; mais il a pu se faire que, dans certaines circonstances, il ait laissé surprendre sa bonne foi et son jugement. Une camarilla serait un bien grand mot, mais enfin un groupe puissant d'hommes de cour s'était interposé entre le trône et le dehors, interdisant le pouvoir, sinon toute influence, à des personnalités plus hautement connues au Siam et à l'Étranger, sans leur opposer des actes qui pussent atténuer le regret que ces anciens serviteurs du pays avaient laissé.

Mais, en même temps que leur présence à la Cour créait cette sorte d'isolement, les mêmes hommes se gardaient d'exercer sur l'esprit du monarque toute l'action modératrice, en matière de finance, que le poids des dépenses publiques nécessaires et la situation un peu resserrée d'une Trésorerie, naguère florissante, rendaient souhaitable. Rama VI, beaucoup plus qu'un dilettante — on a dit parfois qu'il l'était et ce n'est pas, à beaucoup près, l'exacte vérité — était un homme généreux. Malheureusement ses libéralités n'allèrent pas toujours, semble-t-il, aux besoins les plus pressants de l'Etat. Au reste, si la situation des finances n'est plus comparable à ce qu'elle était, le souci de la vérité veut qu'on observe combien la note pessimiste a été exagérée dans certains milieux qui ne sont ni français, ni siamois, ni surtout, ajoutons-le, absolument désintéressés.

Le feu roi n'a peut-être point fait tout le bien qu'il aurait pu en ces matières, mais il est hors de doute que le nouveau gouvernement possède tous les moyens de fortifier la position à laquelle le Siam a droit et qui, en définitive, a été si peu compromise.

X.

(1) Cet établissement, dirigé par un de nos compatriotes, le Dr Léopold Robert, est un de ceux qui font le plus d'honneur au Siam moderne.

(2) Nom d'auteur du roi Rama VI.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU JAPON

La politique extérieure d'une nation est souvent guidée par une nécessité vitale. Par exemple, l'objectif de la Grande-Bretagne, le pendant insulaire et le sosie du Japon, est avant tout économique ; il s'agit de trouver des débouchés pour les produits manufacturés de la métropole et d'obtenir un ravitaillement en denrées alimentaires et en matières premières d'industrie, destiné au Royaume Uni.

Au pays de Mme Chrysanthème le problème est différent ; il est dominé par un sentiment encore plus impératif, celui de l'instinct de conservation. La population japonaise, en effet, se comporte « comme une onde qui bout dans une urne trop pleine » ; ses îles, en raison de leur faible superficie, sont devenues un pôle répulsif pour un peuple pléthorique et affamé ; elles renferment 60 millions de bouches à nourrir pour une étendue de 385.000 km², soit 160 habitants par km², et cette densité ne cesse de s'accroître, l'excédent annuel des naissances sur les décès étant de 800.000 âmes. En outre, compte tenu des zones incultivables et inhabitables, la densité kilométrique sur le sol arable dépasse 600 unités, tandis qu'elle n'en représente que 450 en Belgique ; de sorte que cette terre saturée ne fournit pas à sa fourmillière humaine suffisamment de riz. Dans de telles conditions, l'exportation des hommes, loin d'être un luxe, est une question de vie ou de mort.

Cette pullulation d'une race remplie de vitalité sur un espace exigü et pauvre, cette soif d'air, cette recherche de contrées neuves ou de l'hospitalité étrangère expliquent la politique étrangère et militaire du Gouvernement de Tokio et excusent les visées impérialistes des Nippons. Ajoutons à ce besoin de débordement, les mêmes préoccupations économiques que le Royaume Uni, quoique sur une moins grande échelle, ainsi qu'un grain d'orgueil assez légitime chez ce brillant parvenu, et nous connaissons les principaux ressorts de la conduite du Japon.

Malheureusement, ces aspirations en somme raisonnables vont se heurter à l'intransigeance de toutes les puissances ombrageuses qui n'ignorent rien du proverbe : *Ventre affamé n'a point d'oreilles*. Le Japon va trouver toutes les portes verrouillées et toutes les places prises au soleil d'Extrême-Orient. La Chine craint d'être colonisée ; les puissances européennes ont la hantise du péril jaune ; la Russie et l'Angleterre, ses Dominions Australiens plus que quiconque, la France, la Hollande, l'Allemagne également, envisagent l'invasion de leurs colonies par cette gent prolifique comme le prodrome de l'expulsion des « blancs » des mers de Chine. Les États-Unis surtout s'opposent à l'envahissement de leur sol par ces parasites encombrants et appré-

hendent la concurrence japonaise dans le Pacifique.

Le madré asiatique, trop avisé et trop fin diplomate pour se briser les dents contre de telles barricades, est en même temps conscient de sa puissance et de ses destinées. Aussi l'hydre japonaise va-t-elle manœuvrer avec un art subtil pour tourner les obstacles, s'insinuer « en catimini » dans les bons endroits et parvenir quand même à ses fins, en employant tour à tour la ruse et la force ; si parfois elle recule ce n'est que pour mieux sauter.

**

Afin de saisir sur le vif la tactique de cette politique tentaculaire, point n'est besoin de remonter jusqu'au déluge : Si l'histoire du vieux Japon des « Samourai » et des « Daimios » nous indiffère du point de vue international, celle du Japon moderne est d'un puissant intérêt.

La Chine inorganique s'offrait comme une proie tentante pour créer un Empire colonial ; la guerre sino-japonaise (1895) permit, à la suite du traité de Simonosaki, d'occuper la Corée, la presqu'île du Liao Toung avec Port Arthur, Formose et les îles Pescadores. Mais, aussitôt, l'inquiétude hostile de l'Europe se manifestait, et sous prétexte de maintenir l'intégrité de la Chine dont elle faisait elle-même bon marché, la Russie soutenue par l'Angleterre et par la France, obligeait le vainqueur à lâcher prise, en restituant contre indemnité pécuniaire la Corée et Port Arthur. D'ailleurs la Russie, opérant comme le troisième larron, se faisait trois années plus tard céder à bail Port-Arthur et sa presqu'île.

Cependant le pavé lancé par l'ours moscovite était vraiment trop lourd et devait lui retomber sur les pieds. La riposte du Japon, encouragé par Berlin, Washington et Londres, ne se fit pas attendre et en 1905 il recouvrait par le traité de Portsmouth le protectorat de la Corée, le Liao-Toung et Port-Arthur ; il mettait la main sur la voie ferrée de Kouang-Tchang-tsé à Port-Arthur et s'appropriait les 2/5 de Sakhaline ; mais encore une fois, la part du vainqueur avait été rognée, le Président Roosevelt s'étant opposé à un agrandissement exagéré de son rival.

Quoique « désenchanté » par un traité dont il escomptait monts et merveilles au point de vue territorial, bien qu'appauvri par cette épuisante saignée, le Japon sortait de l'épreuve singulièrement grandi par une victoire sur une redoutable puissance européenne et pouvait savourer l'encens prodigué au plus fort. En même temps, ne perdant jamais le nord, il se rapprochait de son frère chinois dont il s'érigait le défenseur éventuel et il en profitait pour se faire octroyer des avantages économiques.

Le Japon régénéré ne commet pas la faute insigne d'assister à la conflagration européenne en simple spectateur ; il se range aux côtés de l'Entente, quoique à distance respectable du champ

de bataille ; il en profite pour mettre le grappin sur l'enclave allemande de Kiao-Tchéou et pour s'enrichir tandis que ses alliés européens se ruinent : chemin faisant il a récolté la partie nord de Sakhaline et quelques archipels allemands. Sa position de grande puissance mondiale lui donne une voix importante au chapitre dans la Société des Nations et la conférence des Ambassadeurs ; il est devenu l'un des arbitres du monde ; cependant, sa situation privilégiée porte de plus en plus ombrage aux Etats-Unis d'Amérique.

La conférence de Washington de 1922 marquera pour la politique du Japon un tournant décisif, caractérisé par une réconciliation éphémère avec l'Amérique qui écarte pour un temps, grâce au quadruple accord du Pacifique, les dangers de conflit en Extrême-Orient, mais aussi par une brouille sérieuse avec sa fidèle alliée britannique de 1902. Ce nuage est le fait de l'intransigeance des deux Dominions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. L'organisation de la base militaire de Singapour ne fait qu'accentuer la désunion et l'accord russo-japonais de 1925 consacre le divorce d'une façon définitive.

C'est encore sur le dos de la Chine que les deux adversaires de 1905 vont se réconcilier. L'Empire Céleste en désagrégation est en effet le seul refuge qui s'offre à la race prolifique des Nippons pour caser ses émigrés et ses colons, la Corée étant habitée par une population foncièrement hostile et Formose étant trop insalubre pour devenir une colonie de peuplement.

Et cependant, dans ce concubinage de la Russie et du Japon, dans ce rapprochement du petit « Jap » ami de l'ordre et du grand « Moujik » révolutionnaire, tout jure ; chacun des nouveaux associés poursuit des buts analogues, mais qui s'affrontent : leur mutuelle mainmise économique et politique sur la Mongolie et la Mandchourie rappelle à s'y méprendre l'orage précurseur du conflit de 1904. En attendant, l'Union des Républiques socialistes et soviétiques a choisi comme soldat « rouge » de la Révolution universelle le Général chrétien bolchévique Feng Yu Siang ; l'Empire Japonais soutient son adversaire « blanc » le Dictateur antibolchévique de Moukden, le Maréchal Tchang Tso Lin. Les deux parrains assistent à la bataille et encouragent leurs champions, mais évitent de descendre dans l'arène, tout en gardant soigneusement leurs positions.

Les deux compères, que tout semble séparer, n'ont plus qu'une aspiration commune et un lien assez fragile de solidarité : le désir de faire pièce aux peuples occidentaux et surtout à la Grande-Bretagne qui leur tournent le dos.

**

Pour la France, le Japon a toujours été un ami loyal qui n'a jamais marché ouvertement sur nos brisées. Nous n'avons pas les mêmes raisons que les Etats-Unis et les Dominions Aus-

traliens de nous méfier directement de la concurrence jaune. La sagesse nous conseille dans cette affaire de ne pas mettre notre doigt entre l'arbre et l'écorce ; notre intérêt bien compris nous incite au contraire à resserrer nos liens de sympathie avec le seul peuple asiatique européanisé qui fasse vraiment figure de nation puissante et civilisée, et ce serait la pire des maladresses pour les Diplomates de la Ville-Lumière de faire grise mine aux Ambassadeurs de l'Empire du Soleil Levant.

Commandant G. BESNARD.

Généralités

Cours libres professés à l'Ecole des Langues Orientales. — Parmi les cours libres professés à l'Ecole des Langues Orientales vivantes pendant l'année scolaire 1925-1926, trois sont relatifs à l'Asie. Ce sont ceux de M. Minorski, relatif à la Philologie persane (explication de textes persans avec commentaire littéraire et philologique) et de M. Elisèev relatif à la Philologie japonaise (étude de la grammaire de la langue littéraire japonaise) et aussi de M. Hospitalier. Ce dernier traite des langues laotiennes, et le professeur y expose les éléments des divers parlars du Laos.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Déclarations de M. Varenne à son arrivée en Cochinchine. — L'Asie française a déjà signalé le débarquement du nouveau gouverneur général à Saïgon, le 18 novembre dernier et son voyage au Cambodge, en Annam et au Tonkin jusqu'à Hanoï où il est parvenu le 5 décembre. Sans revenir sur ce voyage officiel, accompagné de réceptions et de cérémonies, sur lequel la presse indochinoise a publié d'abondants détails, nous croyons intéressant de mentionner les premières paroles que M. Alexandre Varenne a fait entendre en Indochine et dans lesquelles il a exposé les principes de son gouvernement, particulièrement en matière de politique indigène.

Le jour même de son débarquement à Saïgon, le nouveau gouverneur général s'est exprimé ainsi, devant toutes les notabilités de la colonie venues pour le recevoir :

J'aborde ma tâche avec de la vaillance et de la volonté, mais je mesure du regard les difficultés et je me demande si je ne dois pas limiter moi-même les ambitions qu'on

semble concevoir autour de moi... S'il ne s'agissait que de définir en termes généraux les principes essentiels d'une grande politique coloniale, je n'aurais qu'à me rapporter à tant de paroles magnifiques que vous avez peut-être entendues et dont je n'égalerais certainement pas la splendeur. Mais l'expérience a dû apprendre à mes prédécesseurs comme à moi-même qu'il y a loin de la parole à l'acte, de la promesse à l'exécution et je tiens à répéter ici ce que j'ai dit, à Paris, à beaucoup de ceux qui m'interrogeaient sur mes intentions: J'aime mieux décevoir par mes réserves que par mes actes. Promettre moins, tenir plus, se renseigner avant d'agir; agir plutôt que de parler. Voilà la sagesse.

Ayant formulé ces restrictions, le Gouverneur général a tenu toutefois à définir l'esprit qu'il compte apporter dans ses rapports avec les populations. En ce qui concerne en particulier les indigènes,

l'administration leur doit une protection efficace contre les abus de toutes sortes. Elle leur doit d'être sans cesse occupée à ce qui peut améliorer leur bien-être, élever leur niveau intellectuel et moral. Elle leur doit de leur assurer une vie plus heureuse, dans le travail et dans la paix. Elle leur doit de lutter avec eux et pour eux contre les maladies et la misère, par de larges institutions de bienfaisance et de prévoyance. Elle leur doit de les défendre contre la lèpre de l'usure par les bienfaits du crédit. Elle leur doit enfin et surtout une diffusion toujours plus abondante de l'instruction pour la masse et de la culture pour l'élite.

Quant aux revendications d'ordre politique, proprement et purement politique (a ajouté M. Varenne), nous n'en repoussons aucune *a priori*. Nous demandons seulement qu'on nous laisse le temps d'étudier les problèmes et de mûrir les solutions. « La politique, a écrit Lamartine, est une science d'époque et d'opportunité. » Tout deviendra facile avec les effets bienfaisants que nous attendons de l'instruction répandue. A une condition toutefois, c'est qu'on soit bien d'accord, du côté des populations d'Indochine, pour reconnaître la valeur des bienfaits de l'association française, pour reconnaître que l'intérêt de l'Indochine est de conserver notre précieux concours... Ainsi la France aura réalisé sur cette terre d'Asie le chef-d'œuvre de sa politique coloniale, en appelant à la civilisation moderne un peuple de vieille race sans rien lui enlever de ce qu'avaient de noble et d'original ses coutumes et ses traditions.

Ces déclarations, M. Varenne les a complétées le lendemain à l'hôtel de ville de Saïgon.

Je crois fermement que l'accord entre les races peut s'établir sans échange de concessions douloureuses. Je suis un homme politique et il est dans mes attributions de rechercher les possibilités de rapprochement entre Français et indigènes. Pour ces derniers, je vois une étape nouvelle, acheminement pacifique vers la Justice. Mais, ce faisant, je prolongerai l'œuvre de mes prédécesseurs, dont la science facilita l'harmonie entre les races. Ce n'est pas leur moindre gloire — et les étrangers eux-mêmes le comprennent — que d'avoir su dicter aux Français une conduite telle que 15.000 de nos compatriotes vivent en parfaite entente avec 20 millions d'autochtones, paisiblement occupés comme le furent leurs aïeux.

Enfin, reçu le 26 novembre par la Chambre de Commerce et par le Conseil d'Administration du port de Saïgon, M. Varenne a indiqué que, sans avoir pu encore approfondir toutes

les questions, il était au courant des mesures envisagées pour donner au port un développement et un supplément d'outillage en rapport avec l'accroissement du trafic et pour y construire tous les aménagements indispensables à la marine de guerre.

Vous pouvez être assurés (a-t-il dit pour conclure) que le nouveau Gouverneur Général de l'Indochine n'a pas seulement ici une mission politique, mais qu'il a aussi la mission de sauvegarder avec soin les intérêts matériels de la colonie, les intérêts des Français qui sont venus ici à leurs risques et périls, ont engagé leurs capitaux et compromis parfois leur santé pour contribuer à la prospérité du pays.

**

Ces déclarations de M. Varenne ont fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse indochinoise. Le gouverneur général n'a pas hésité, comme on l'a vu, à affirmer qu'il avait encore à apprendre et qu'il tenait à consulter ses collaborateurs avant de faire connaître un sentiment sur les questions indochinoises.

Cette prudence, dit le *Courrier d'Haïphong*, nous semble de bon augure et nous faisons fond sur le sens des réalités et le patriotisme de notre nouveau Gouverneur Général pour mener à bien la lourde tâche qui lui incombe.

L'Avenir du Tonkin écrit :

Ce qu'il est, M. Varenne le proclame: ses opinions sont connues, il les a servies avec fidélité, là est l'honneur de sa vie. Il est allé à l'extrême pointe dans la bataille politique. Mais que serait un homme qui se refuserait aux leçons de l'expérience? Plus notre vie déroule son cours, plus nous voyons qu'aux élans enthousiastes suscités par les théories, il faut faire succéder le labeur réfléchi et souvent difficile des réalisations: de ce travail, ouvrant l'horizon sur des conséquences pouvant être redoutables, parfois se dégage une sagesse. Ici des responsabilités lourdes se présentent, et celui qui en est chargé en sent parfaitement aujourd'hui tout le poids.

Enfin, dans un éditorial intitulé « Politique indigène » et reproduit par *l'Information*, *l'Echo Annamite*, etc... *l'Indochine Républicaine* écrit :

Dans une colonie qui n'est pas une colonie de peuplement et qui ne saurait être non plus de pure exploitation, où les représentants de la nation dominatrice ne forment qu'une infime minorité, noyée dans la masse formidable des indigènes, toute politique, semble-t-il, doit être, en définitive, une politique indigène... Or, depuis 40 ans que la France gouverne ce pays, elle n'est pas encore arrivée à élaborer une doctrine à cet égard... Le Gouverneur général Varenne, qui nous arrive de France animé des meilleures intentions, saura-t-il remédier à cet état de choses en secouant cette indifférence néfaste? Les Annamites seraient profondément heureux de savoir par la bouche de son plus haut représentant ce que la France attend d'eux, ce qu'ils peuvent attendre d'elle et comment elle entend travailler à leur émancipation progressive en vue de les préparer à pouvoir diriger un jour eux-mêmes les destinées de leur patrie. Le Gouverneur général Varenne aura bien mérité de ce pays, s'il réussit à poser les bases d'une telle politique, qui s'inspire des intérêts bien compris de la France et de sa tradition généreuse.

L'amélioration des bovidés. — L'Indochine possède de belles races de bovidés, donnant des rendements très satisfaisants comme animaux de trait ou de boucherie, et surtout bien adaptés aux conditions naturelles du pays. Leur perfectionnement peut être obtenu par le seul procédé de la sélection.

Mais il en est tout autrement s'il s'agit de la production laitière. Cette question, qui ne présente aucun intérêt aux yeux des populations indigènes, devient très importante depuis que des milliers d'Européens vivent en Indochine.

La nécessité d'introduire par croisement un élément étranger de race laitière est indiscutable. Bien des essais ont été tentés.

Certains éleveurs ont fait venir de France quelques reproducteurs, mais, outre l'inconvénient des frais considérables de transport, il est bien reconnu que ces animaux et leurs produits de croisement sont plus sensibles à la peste bovine que l'animal du pays. Aussi s'est-on arrêté au choix de reproducteurs hindous renommés pour leurs qualités laitières et leur résistance à la peste bovine.

En 1924, une mission technique a ramené quatre-vingt-deux bêtes de la race du Sindh, des Indes Anglaises, mais ce n'est guère que dans trois ou quatre ans que l'on pourra apprécier les résultats du croisement avec les races locales, lorsque les produits seront en âge de donner du lait.

COCHINCHINE

Les progrès agricoles. — Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial de 1925, le Gouverneur a montré la situation présente de la Cochinchine. Il y a fourni des renseignements précis sur l'œuvre agricole, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de plus important dans la mise en valeur de la contrée.

L'administration, déclare le gouverneur, s'attache non seulement à élargir la production agricole, mais à en accroître la valeur.

Grâce à l'exécution de travaux qui facilitent à la fois l'arrivée des eaux fécondantes, le drainage des marécages croupissants et trop alunés et la circulation, tant des récoltes que de la main-d'œuvre, la culture gagne sans cesse de nouvelles terres; mais là n'est pas, il s'en faut, le seul moyen d'assurer sa prospérité future; il importe surtout d'apporter aux méthodes culturales les améliorations qui, pour un même tonnage de production, augmenteront le prix de vente du produit.

Riz. — C'est d'abord la riziculture qu'il faut orienter vers le progrès. L'Asie française a déjà signalé à maintes reprises le manque d'homogénéité des riz de Cochinchine, qui entraîne leur dépréciation sur les marchés mondiaux, et les efforts de l'administration cochinoise pour réaliser leur « standardisation ». Voici les résultats obtenus jusqu'à ce jour :

Les concours de paddy, institués en 1923, arrivent à convaincre les riziculteurs de la nécessité de la sélection. D'autre part, l'administration a multiplié les champs

d'essai; en 1922, la station rizicole de Cantho et le jardin du laboratoire de génétique étaient seuls à même de distribuer quelques maigres échantillons de semences. Aujourd'hui, sept autres stations fournissent des semences adaptées aux conditions du sol de Goecong, Cailay, Tra Vinh, Vinhlong, Longxuyen, Soctrang et Baclieu; de 50 tonnes en 1922, la production de bonnes semences s'est élevée à 470 tonnes. Parallèlement à l'œuvre poursuivie par les stations d'essais, les initiatives individuelles se développent, encouragées et conseillées par les agents des services agricoles; on peut évaluer à un millier le nombre des cultivateurs de Cochinchine qui ont fait trier leurs semences pour la campagne rizicole 1925-26. Deux usines de triage à grand rendement ont été construites, l'une à Mytho, l'autre à Cantho. Enfin le Gouvernement fait étudier, par le Laboratoire de génétique, les diverses variétés locales de riz. Des croisements avec les meilleures variétés des pays voisins (Java, Indes, Philippines) ont été entrepris; l'hybridation, suivie de la sélection, a permis de fixer quelques types de haute qualité. En outre, le Laboratoire poursuit activement la sélection par lignées pures. Celles déjà obtenues, au nombre de 17, ont fait preuve d'une grande stabilité dans le rendement: 2.952 kg. à l'hectare en 1922, 3.072 kg. en 1925.

Caoutchouc. — La culture de l'hévéa traverse actuellement une période brillante. Les cours très rémunérateurs du caoutchouc facilitent l'extension des plantations, et l'on envisage la mise en valeur des terres rouges des cantons moï.

Le recensement de 1922 avait donné 32.291 hectares et 8.121.850 arbres, celui de 1924 atteint les chiffres de 34.773 hectares et de 8.441.450 arbres. L'exportation est passée de 4.544 tonnes en 1922 à 5.900 en 1924; elle atteindra 8.000 tonnes en 1925.

L'administration a décidé de vendre désormais aux enchères publiques tous les terrains propres à l'hévéaculture; elle a en outre proposé au Conseil colonial, en ce qui concerne l'impôt foncier des terrains à caoutchouc, le retour à l'ancien régime, qui avait dû être adouci pendant la crise d'après guerre. Il doit résulter de cette mesure une augmentation de recettes de 30.000 piastres.

Canne à sucre. — Cette culture est également en progrès marqué: 6.721 hectares en 1922, plus de 8.000 en 1925. Les services agricoles mettent à la disposition des planteurs des boutures des meilleures variétés indigènes ou importées (de Java notamment).

Cotonnier. — L'industrie textile mondiale a un besoin croissant de fibre de coton et cette matière première atteint des prix de plus en plus élevés.

Cette situation a incité le Gouvernement, non seulement à encourager les producteurs par des distributions de semences des meilleures espèces, mais aussi à réunir une documentation très complète sur les possibilités de cette culture en organisant un concours de culture cotonnière du 1^{er} avril 1925 au 1^{er} mars 1926. La généralité des expériences en cours porte sur des cultures entreprises en saison des pluies pour une récolte en saison sèche, mais le Gouvernement local se propose également de procéder à une expérience méthodique de culture cotonnière en saison sèche, avec irrigation, ce qui est le cas des pays grands producteurs.

Sériciculture. — On s'est spécialement préoccupé de remettre la sériciculture en faveur auprès des indigènes. L'exonération de l'impôt foncier et la cession de boutures de mûrier ont effacement contribué à l'extension des cultures.

La Cochinchine possède actuellement neuf magnaneries modèles et la magnanerie expérimentale de Saïgon, où l'on poursuit des essais d'élevage de races de vers à soie étrangères au pays, ainsi que des essais de croisement.

Parallèlement à la création et à l'aménagement méthodique des magnaneries modèles, les services agricoles ont, en 1924, réorganisé les drainages de Tan-Chau et de Saïgon et innové des méthodes nouvelles de sélection. Les distributions de pontes de vers à soie sélectionnées par les grainages officiels s'accroissent chaque année; elles sont passées de 253.961 pontes en 1921 à 644.426 en 1924 et dépassent 800.000 pour les neuf premiers mois de 1925.

Enfin l'administration a institué en 1925 des concours séricicoles qui ont eu un vif succès et a pris des mesures pour soustraire les magnaniers indigènes au mercantilisme de certains commerçants étrangers qui avilissaient les prix des cocons: depuis 1924, elle achète à un barème progressif avec la richesse soyeuse et le titre tous les cocons qui lui sont présentés.

Grâce aux moyens d'action mis en œuvre, on est en droit d'espérer que la culture du mûrier et la production de la soie prendront bientôt en Cochinchine la place qu'elles doivent avoir à côté de la riziculture.

CAMBODGE

Un don à la bibliothèque royale. — L'Asie française a déjà signalé la création, à Phnom-Penh, de la bibliothèque royale cambodgienne, destinée à sauvegarder le patrimoine littéraire et religieux du pays. La nouvelle institution vient de recevoir de Battambang tout un lot de statues en matières précieuses, des livres sacrés et des objets culturels.

L'arrivée à Phnom-Penh de ces objets de grande valeur a donné lieu à des cérémonies imposantes. Ce sont des jeunes filles et des jeunes femmes de Battambang qui ont remis ces reliques à la bibliothèque royale.

Dans l'allocution qu'elle leur a adressée, Mlle Karpelès, conservatrice de la bibliothèque, a dit notamment :

Jeunes filles et jeunes femmes, gracieuses interprètes de votre province, nous vous remercions des sentiments de confiance que vous nous apportez.

En venant aussi nombreuses vous mettre à la tête d'une semblable manifestation, vous continuez l'antique tradition bouddhique, où la femme a toujours déployé un grand zèle pour accomplir des œuvres pies et où elle n'a ménagé ni ses peines, ni ses services, pour mener à bien ce qu'elle considérait comme une œuvre utile.

La protection d'Angkor. — Sur la proposition du directeur de l'École française d'Extrême-Orient, le gouverneur général a pris un arrêté créant, dans la circonscription de Siemréap, sous la dénomination de « Parc d'Angkor »,

une zone réservée comprenant les principaux monuments archéologiques du groupe d'Angkor. L'organisation nouvelle permettra d'assurer dans de meilleures conditions la conservation et l'entretien des monuments et de faciliter leur accès.

Toute personne n'étant pas domiciliée dans le Parc ou n'y étant pas appelée par ses fonctions officielles devra être munie d'un permis de visiter dont la validité sera de 5, 10, 15 ou 30 jours.

En dehors du personnel européen de l'École française d'Extrême-Orient, toute personne désireuse de peindre, dessiner, photographier ou cinématographier dans le Parc devra se munir d'un permis spécialement délivré à cet usage.

Ce permis ne s'appliquera pas aux opérations de moulage ou d'estampage, pour lesquelles une autorisation spéciale devra être délivrée par le directeur de l'École française d'Extrême-Orient.

La délivrance des permis donnera lieu à la perception, suivant le cas, d'une taxe de visite ou d'une taxe d'autorisation de cinématographier.

Le produit des taxes sera versé au budget de l'École française d'Extrême-Orient.

Un programme des travaux d'assainissement, de création de voies d'accès ou de circulation, d'aménagement de la forêt sera dressé chaque année par le Résident supérieur, d'accord avec le directeur de l'École française d'Extrême-Orient.

ANNAM

L'industrie de l'agave. — Dans son voyage de Saïgon à Hanoi, le nouveau gouverneur général s'est arrêté à Dong-Mé, près de Phan-rang, pour visiter l'importante usine que la *Société des Plantations d'agave de l'Annam* a tout récemment mise en marche pour traiter industriellement les produits de la plantation qu'elle possède dans cette région.

Le chef de la colonie a suivi, avec un vif intérêt les différentes étapes de la feuille d'agave, depuis le moment où elle est coupée sur la plantation, débarrassée de ses épines marginales, chargée sur trains composés de remorques de trois tonnes attelées à des tracteurs, passée à la machine à défibrer, puis, à l'état de fibres, lavée, séchée, brossée et mise en balles prêtes à être envoyées sur les marchés d'Europe.

La machine à défibrer, à grand débit, qui absorbe à elle seule une force de 90 CH, est capable de débiter, en une journée de 10 heures, plus de 60.000 feuilles, pesant environ 90 tonnes et produisant, par l'opération du défibrage 2.000 à 2.500 kilos de fibres, 70 tonnes de jus qui peuvent donner, après distillation, 30 hectolitres d'alcool et 15 à 18 tonnes de déchets riches en phosphore, potasse et chaux qui sont employés, soit comme engrais, soit comme combustible.

Les feuilles, amenées automatiquement à la machine à défibrer par un élévateur électrique et un transporteur roulant, traversent de manière continue ses organes complexes, à raison de 5 à 6.000 feuilles à l'heure et ressortent à l'état de faisceaux de fibres entièrement débarrassées de la pulpe qui les enrobait. Elles descendent par gravité dans des tanks laveurs où elles sont lavées et rincées, puis placées sur des fils de fer où le soleil les sèche et les blanchit en un après-midi.

Sortant du séchoir, qui occupe trois hectares, la fibre arrive à l'atelier de brossage, où elle est passée à travers les peignes en fer de grandes brosses rotatives mues électriquement qui la lustrent et la débarrassent des déchets encore adhérents. Elle est alors soumise à l'action d'une presse hydraulique de 250 tonnes qui la transforme en balles de 125 kilos sous un volume très réduit, puis transportée à l'atelier d'emballage où elle est enfermée dans une double enveloppe ; après quoi, cerclée de feuillards et munie de ses marques d'identification, elle est prête à être chargée sur les wagons qui, au moyen d'un embranchement, viennent se ranger le long de l'atelier.

TONKIN

Un effet bienfaisant des inondations. — Les ruptures de digues au Tonkin et les inondations qui en résultent sont de véritables cataclysmes, à juste titre redoutés de la population. Trop souvent même, après le retrait des eaux, il arrive que le sol arable soit, au voisinage des digues rompues, recouvert d'une épaisse couche de sable et rendu par là même stérile. Plus loin de la brèche le colmatage est moins considérable ; sur une zone de plusieurs kilomètres au delà du point de rupture, les éléments fins que les eaux tenaient en suspension se déposent lentement pour former une couche de terre fertile, épaisse de quelques millimètres seulement.

Il n'en est cependant pas toujours ainsi. Lors des grandes crues de juillet et août 1924, les mûraies de la *Station de recherches séricicoles* de Thanh-ba furent recouvertes par trois crues successives de 275 millimètres de limon fertile, soit un apport de près de 400 kilos par mètre carré.

Analysé à la *Section agricole du Laboratoire d'hygiène et de répression des fraudes*, ce limon s'est révélé d'une composition physique voisine de celles des terres du delta, ce qui est naturel puisqu'elles ont même origine, mais d'une composition chimique assez différente. Un peu plus riche en azote et en phosphore que les bonnes terres de la plaine, il est surtout beaucoup plus riche en potasse et en chaux et constitue une véritable fumure.

On a recherché de combien s'enrichirait par hectare une couche de terre arable qui recevrait un centimètre de limon semblable à celui

de Thanh-Ba, et l'on a trouvé environ 30 kg d'azote, 10 kg d'acide phosphorique, 120 kg de potasse et 1.500 kg de chaux, ce qui correspond, en chiffres ronds, à une fumure de 4.000 kg. de bon fumier de ferme, auquel on ajouterait 100 kg de chlorure de potassium riche et 5 à 6.000 kg de chaux éteinte.

Cette quantité d'engrais est très sensiblement supérieure à celle que le cultivateur annamite donne en général à sa terre. Elle serait susceptible de faire sentir ses effets bienfaisants pendant plusieurs années.

La petite colonisation annamite dans la moyenne et la haute région. — Pendant que, dans le delta, les villages surpeuplés manquent de terre, de vastes étendues cultivables restent inutilisées dans la haute et la moyenne région du Tonkin. De nombreuses tentatives ont été faites — sans grand succès, il faut le reconnaître — pour amener la population annamite à s'installer hors des terres basses du delta. Sans insister sur les *son-phong*, ces curieuses colonies annamites en pays montagneux créées par les anciens souverains de l'Annam, il faut rappeler qu'une *Commission de repeuplement de la moyenne région* a fonctionné naguère à Hanoï et que certaines de ses recommandations ont été mises en pratique.

Le moment semble favorable pour reprendre la question. L'insécurité du pays, qui fut pendant des années un des principaux obstacles à cette colonisation, a maintenant complètement disparu ; les moyens d'accès vers la moyenne région ont été grandement améliorés, l'insalubrité elle-même a reculé progressivement devant la mise en culture. Enfin les Annamites, mieux instruits de leurs intérêts et des possibilités qu'offrent les provinces du moyen Tonkin, montrent moins d'hésitation à quitter l'horizon familier du delta. Le mouvement d'émigration vers la moyenne région est d'ailleurs déjà commencé depuis plusieurs années.

Aussi le Résident supérieur vient-il de soumettre à l'examen de la Chambre consultative indigène un projet de règlement nouveau. Les formalités administratives sont aussi simplifiées que possible. La demande de concession se réduit à une simple requête sur papier timbré adressée au Résident chef de province ou au Commandant de territoire, qui donne immédiatement à l'immigré l'autorisation de s'installer sur les lieux et de commencer ses travaux, en attendant que l'enquête administrative permette de lui délivrer son titre de concession provisoire. La publicité assurée aux demandes par voie d'affichage et l'enquête domaniale effectuée sur place par une commission comprenant des représentants du village sur le territoire duquel se trouve le terrain dont la concession est demandée donnent aux propriétaires et aux villages des régions intéressées toutes les garanties désirables, en même temps

que l'octroi à l'immigré d'un titre de propriété lui donne une sécurité complète.

Seuls pourront demander des concessions les indigènes originaires du Tonkin âgés au minimum de 21 ans et ayant le droit de posséder des biens en propre. Les demandes de concession sont individuelles et ne peuvent concerner des superficies supérieures à 15 *mâu* (5 hectares) dont 10 au maximum de terrains cultivables en rizières. Il ne peut être demandé dans la même province plus d'une concession par une même personne.

Il est permis d'espérer que cet arrêté, combiné avec le nouveau règlement destiné à préciser les droits des « absents temporaires » des villages, atteindra peu à peu le but visé. Le paysan du Delta, désireux de venir tenter fortune dans la moyenne région, hésitera moins qu'autrefois, sachant qu'en cas d'échec il retrouvera sa place au village paternel. La venue de cette main-d'œuvre agricole accélérera la mise en valeur de la moyenne région et permettra aussi peu à peu de décongestionner le delta surpeuplé.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La répression de l'insurrection. — Les appréciations par lesquelles nous terminions notre dernière chronique (p. 45) ne se sont malheureusement pas justifiées, et la pacification des parties insurgées de la Syrie sous mandat n'est pas encore en aussi bonne voie que nous pouvions l'espérer. Il semble même que, tout récemment, des erreurs aient été commises au Liban et qu'il y ait quelque recul. Comme on nous l'écrivait ces temps derniers : « Cela ne va pas, on n'avance pas, si même depuis deux semaines, il n'y a pas de recul. On dispose pourtant d'effectifs suffisants... Si, d'ici un mois, il n'y a pas de solution, on sera devant une catastrophe : famine, — avec des champs demeurés en friche. — crise économique, et celle de la confiance qui s'en va. »

Il est bien certain que le calme, là où il avait été rétabli à grand peine, n'a pas duré très longtemps et que, soit à Damas, soit dans le Djebel, les progrès de la pacification sont insignifiants, si même ils existent. Les attaques des brigands et des rebelles contre les faubourgs de Damas se renouvellent sans cesse, et l'on plaint les troupes à qui incombe le pénible, ingrat et perpétuel labeur de repousser les incursions incessantes des révoltés de la Gôutha. Le 16 février encore, au cours d'une de ces opérations de « nettoyage » dont parlent à chaque instant les journaux, on signalait « de vifs combats » dans les rues du quartier de Meidan; dix ban-

aits auraient été tués et dix autres blessés. Rien de plus usant pour nos soldats que de telles rencontres !

On peut même se demander si, tout au moins momentanément, le Haut-Commissaire lui-même n'a pas éprouvé quelque lassitude ou quelque impatience, et compris que les discours et les proclamations ne sauraient suffire, même en Syrie, pour amener un résultat durable. C'est l'impression que l'on éprouve en lisant le discours prononcé à Damas, dans les premiers jours de février, par M. Henry de Jouvenel, devant le Conseil des Représentants :

La soumission est le prélude nécessaire de la liberté, a dit notamment le Haut-Commissaire. L'heure est venue pour chacun de prendre ses responsabilités. Je me refuse personnellement à assumer celle de laisser plus longtemps Damas et la Syrie sans Gouvernement. Il est grand temps de commencer la reconstruction de Damas et de toute la Syrie. Si les notabilités hésitent à prendre cette initiative, je la prendrai. Il est temps que les passions politiques fassent place aux revendications des intérêts et à la création du bien-être, au développement du progrès économique, paralysé dans les disputes et les combats.

Avant de regagner Beyrouth (8 février), d'où il allait partir pour Angora, M. de Jouvenel avait reçu à Damas des délégations et des chefs musulmans et chrétiens du Hauran, où l'état de siège a été levé le 14 février pour être maintenu dans la ville et dans le sandjak de Damas. Dans l'ouest de cette ville ont commencé des opérations générales de nettoyage dans le massif de l'Hermon; on a signalé dans un premier combat, qui aurait eu lieu le 15 ou le 16 février, la mort de 60 insurgés; nos pertes auraient été de un tué et six blessés. Attendons des informations plus précises.

Signalons enfin la nomination de M. Pierre-Alype comme délégué du Haut-Commissariat au Djebel-Druse. En même temps qu'ils ont annoncé cette désignation, les journaux ont publié une partie des instructions remises par M. H. de Jouvenel à son collaborateur sous forme de lettre. Le Haut-Commissaire y définit la politique de la France en Syrie; il y dit notamment :

Je suis décidé à doter le pays d'institutions qui assurent un long avenir contre les guerres civiles, religieuses ou étrangères. J'éprouve une grande pitié pour qui imagine que les Syriens ou les Druses pourront, par la force ou la ruse, triompher de la résolution de la France qui est victorieuse partout depuis qu'elle est en République. Vous travaillerez à dissiper ces illusions de l'ignorance comme à détruire le malentendu que quelques ambitieux ont tenté de créer entre la France et la Syrie: trois fois en un mois, ils se sont dressés contre la Constitution et la paix :

1° Au Caire, par leurs exigences insensées;

2° Dans le Djebel-Druse, en repoussant les démarches des patriotes;

3° A Beyrouth, en faisant échouer les tentatives du cheikh Taj Eddine pour constituer un gouvernement; enfin, en essayant de s'opposer aux élections.

J'ai voulu, partout où le permettait la paix, créer un régime constitutionnel. Les élections eussent permis à toute la Syrie de délibérer sur ses destinées. Il lui appar-

tient, en effet, de dire si elle veut être unie ou divisée. Ce n'est pas le rôle de la France.

Les extrémistes ont paralysé cette œuvre; ils ont travaillé, par la prolongation des hostilités, à diviser la Syrie, à rendre l'amnistie impossible. Quand la paix sera faite, je demanderai aux populations de s'entendre entre elles. Je refuserai seulement d'admettre qu'elles prétendent imposer leur volonté par force.

Aux yeux de la France, les droits des faibles et des forts sont égaux. Son arbitrage s'exercera dans les différends qui mettent aux prises les diverses parties des territoires mandatés. Quant aux questions de frontières intérieures, c'est folie de les poser à l'heure actuelle. Avant de songer à étendre la Syrie, les Syriens doivent aspirer à l'organiser. Je suis sûr que vous les aiderez, avec une impartialité absolue à l'égard de toutes les races, de toutes les religions, avec une sympathie aussi profonde pour les musulmans que pour les chrétiens. Cherchez la paix, mais si on ne vous offre que la guerre, acceptez-la.

Par la suite, M. de Jouvenel a encore accru les pouvoirs qu'il avait conférés à M. Pierre-Alype. En raison de la difficulté qu'il éprouvait à constituer actuellement un Gouvernement syrien indigène stable, il a décidé d'instituer un Gouvernement provisoire. Un arrêté du Haut-Commissaire (arrêté n° 118, en date du 11 février 1926) a donc attribué la direction et l'expédition des affaires à un délégué extraordinaire du Haut-Commissariat, qui aura le choix de ses collaborateurs. M. Pierre-Alype exerçait déjà ces fonctions depuis la démission de Soubhi-bey Bereket, président de l'Etat de Syrie, au début de janvier 1926; il y a été maintenu jusqu'à l'établissement d'un régime définitif qui suivra la fin des élections. Quant au général Andréa, il porte désormais le titre de gouverneur militaire de Damas.

Quelques jours auparavant, le Haut-Commissaire avait reçu un appel que lui adressait le peuple druse à la suite de la diffusion dans le Djebel de la proclamation dont notre numéro de janvier 1926 a reproduit la teneur à la p. 44. Nous donnons ici le texte intégral de cet appel, daté du 13 janvier, comme aussi de la réponse que M. Henry de Jouvenel lui a faite le 27 du même mois.

I. — *Son Excellence Monsieur de Jouvenel, Haut-Commissaire français,*

Soueida, le 13 janvier 1926.

Les avions ont lancé avec leurs bombes une proclamation imprimée signée par Votre Excellence et contenant une question adressée aux Druses sur leur continuation à faire la guerre. Or, nous espérons, Excellence, que la vérité jouit d'une place prépondérante de sorte que, si vous désirez connaître la vérité sur cette révolution et celles qui l'ont précédée en maints endroits de la Syrie depuis six ans, vous puissiez facilement le faire sans être tenu de recourir aux rapports officiels basés pour la plupart sur de faux renseignements, comme il est arrivé à vos prédécesseurs.

Les Druses n'ont pas été agresseurs à l'égard des Français; ils ont même supporté longtemps, et avec patience, une rigueur, une dureté et des choses injustes et préjudiciables à leurs intérêts. Durant ce temps,

ils cherchaient par tous les moyens à en réclamer au représentant de la France; mais des efforts pacifiques n'ont porté aucun fruit? La question s'en est envenimée et il en résulte l'éclatement de cette révolution et tout s'en est suivi.

Or, les Druses, Excellence Haut-Commissaire, luttent pour la liberté des contrées syriennes et leur indépendance, pour des droits reconnus et pour leur honneur qui a été outragé à maintes reprises. Aussi tout homme juste les excuse de ce qu'ils font et les excuse aussi s'ils cherchent cette fois à éviter de commettre certaines erreurs de politique afin qu'il n'y ait plus de nouvelles guerres.

Il n'échappe pas à Votre Excellence que la confiance ne peut naître dans les cœurs à la suite des promesses; car l'expérience du passé, du temps de vos prédécesseurs, n'a laissé chez les Syriens en général et chez les Druses en particulier aucune trace de confiance. C'est pourquoi il n'est pas facile en ce moment de persuader le peuple druse et tous les rebelles d'abandonner leurs armes sans clauses ni conditions.

Les droits naturels des peuples qu'aucune force humaine ne peut étouffer ou cacher sont eux-mêmes les causes de cette révolution. Quand ces droits seront reconnus au peuple syrien et mis en vigueur sur des bases solides garantissant la conversion de l'inimitié en amitié, il n'y aura plus lieu de renouveler la lutte ou l'hostilité. Il est temps que le Gouvernement français, qui a été le premier à réclamer ses droits par une formidable révolution sanglante, jette ces bases, car il gagnera de la sorte l'amitié de tout un peuple et effacera des cœurs les traces de mauvaises actions qui ont été le point de départ de cette révolution et des révolutions précédentes.

Votre Excellence a montré de la pitié de voir les femmes druses et leurs petits enfants exposés à la faim et à d'autres calamités. En réalité, la méthode employée par l'armée française dans les bombardements d'avions et de canons sur les maisons habitées par les femmes et les petits enfants est plus dure que le froid et la faim. Elle révèle une cruauté qu'un homme équitable tel que Votre Excellence ne peut ignorer. Et nous vous affirmons que cette dureté interdite entre les puissances a fait que tous les Druses haïssent ardemment l'autorité française et se décident à continuer la lutte.

Les phrases de la proclamation dont il est question nous montrent que Votre Excellence n'a pas réussi encore à purger son entourage des personnes qui cherchent à cacher leurs fautes politiques et administratives en rédigeant les rapports et en comptant sur certaines personnes qui n'ont aucune qualité chez nous et ne peuvent influencer en rien d'essentiel les personnes qui ne visent qu'à la satisfaction de leurs intérêts personnels. Nous croyons qu'il est nécessaire de montrer à Votre Excellence que les Druses ne sont pas comme certains vous les peignent et qu'ils ne peuvent être le jouet de personne. Car le commandant de la révolution, Sultan pacha El-Attrache, a été désigné comme tel par le consentement de tous, Druses et autres, et il a suivi la ligne de conduite adoptée par l'opinion publique. Nous pensions, Excellence Haut-Commissaire, que vous alliez estimer à leur juste prix nos sentiments patriotiques et ne pas nous imputer d'être un instrument entre les mains des étrangers. C'est pourquoi nous réitérons à Votre Excellence que nous sommes les aspirants à des droits naturels légaux qui ne peuvent soulever aucune contestation et dans la réalisation desquels il n'y a rien qui soit préjudiciable à l'intérêt du libre peuple français.

En résumé, nous affirmons à Votre Excellence qu'en répondant aux revendications du pays, vous rendrez à l'humanité un grand service qui vous sera inscrit avec

l'honneur de la gloire. Les plus importantes de ces revendications consistent en la reconnaissance de l'indépendance et le remplacement du régime actuel par un autre sur lequel on se mettra d'accord et qui garantira à la France ses intérêts sans qu'elle ait à subir de grandes pertes d'argent et d'hommes et sans que le pays soit tenu à porter constamment les armes pour arriver à un but honorable que votre sagesse est à même de réaliser d'une saine façon.

Le pays, Excellence Haut-Commissaire, n'est pas prêt à accepter la nuisible division et, comme la Société des Nations est le corps sur lequel sont tombées d'accord les grandes puissances mondiales, y compris le Gouvernement français, dans le but d'empêcher les querelles entre les peuples, nous demandons que la convention réclamée par le pays soit enregistrée à la Société des Nations. Or, il est clair que tous ces points ne peuvent être résolus par les proclamations et les correspondances non officielles, mais qu'il faut s'y prendre par d'autres moyens tels que la désignation de délégués représentant les desiderata de l'unanimité.

LE PEUPLE DRUSE.

II. — Réponse de M. de Jouvenel aux Druses du Djebel

Beyrouth, le 27 janvier 1926.

Je comprends très bien que le peuple druse cherche à éviter de nouvelles erreurs, afin d'éviter de nouvelles guerres, comme le déclare la lettre qui m'a été adressée.

Si le peuple aspire, comme le déclare encore la même lettre, à obtenir ses droits légaux, je suis tout disposé à les lui accorder comme je l'ai fait, conformément au pacte de la Société des Nations et au mandat, pour les autres pays du Liban et de la Syrie qui n'ont pas été troublés.

Mais ces droits légaux ne sauraient être réclamés que par les moyens légaux.

Que le peuple druse cesse donc de faire la guerre et un statut organique sera préparé, d'accord avec les autorités indigènes qualifiées, qui tiendra compte des droits intérêts et vœux de toutes les populations habitant le Djebel.

Le Medjless sera constitué et dira si le Djebel Druse veut former une nation indépendante ou se rattacher à Damas.

Il choisira le chef du Gouvernement si le Djebel reste indépendant.

Dans le cas contraire, les représentants du Djebel Druse se réuniront à ceux des autres régions qui le demanderont pour nommer un même Gouvernement et voter une même constitution.

Tout ce que la France demande aux Syriens, aux Druses, aux Alaouites, aux Libanais, c'est de garantir en commun leurs frontières extérieures communes, de s'engager à ne pas employer la force pour trancher leurs différends extérieurs, mais de recourir pour cela à l'arbitrage de la Puissance Mandataire.

La France est venue ici pour exercer son arbitrage, être garante que tous les peuples de la Syrie et du Liban tiendraient leurs promesses les uns envers les autres, et apporter à tous le concours de son expérience technique, afin de les guider dans la voie du progrès et de développer la prospérité du pays.

Prospérité, paix, justice; tels sont ses buts. Ceux qui ne poursuivent que le bien public doivent s'y rallier. Il n'est pas besoin pour cela de négociations secrètes.

Les déclarations publiques constituent des engagements bien plus forts que les conventions confidentielles.

Elles ont pour caution le peuple entier et la Société des Nations.

Pour les mettre en action, les chefs du peuple druse n'ont qu'à déposer les armes.

La paix engendre la liberté, la guerre n'engendre que le malheur, la ruine et la famine.

Pour les autres conditions de détail, les chefs druses n'ont qu'à consulter M. Pierre-Alype et le Général Andréa qui ont mes pleins pouvoirs.

JOUVENEL.

Les élections. — C'est le 22 janvier qu'ont eu lieu les élections au second degré pour les Conseils consultatifs dans toutes les parties de la Syrie où l'état de siège n'avait pas été proclamé, comme aussi en territoire alaouite. Elles se sont passées dans le plus grand calme et ont abouti à l'élection de 46 députés sur 53 qui devaient être désignés. Seuls, 7 sièges (dans les villes de Homs et de Hama) n'ont pas été pourvus de titulaires, et nulle part le « parti du peuple » n'a osé affronter la lutte électorale, si bien qu'il a uniquement combattu au moyen de la violence et de l'intimidation.

Les vœux des Conseils représentatifs. — A la suite de ces élections, et dès le lendemain de la première réunion des Conseils représentatifs composés des délégués désignés par elles, le Haut-Commissaire de France en Syrie a reçu deux adresses très intéressantes dont il faut transcrire le texte ici.

Voici le vœu exprimé au nom des populations du sandjak autonome d'Alexandrette :

Les conseillers représentatifs d'Antioche, d'Alexandrette et de Kirikhan, tous élus sur un programme identique, comportant l'autonomie absolue du Sandjak et son rattachement direct au Haut-Commissariat, réunis ce jour à Alexandrette, adressent à S. Exc. le Haut-Commissaire l'expression de leur vif attachement à la puissance mandataire.

Ils profitent de cette occasion pour réitérer à sa personne leurs sentiments de profonde sympathie et l'assurance de leur plus entier dévouement.

Ils émettent enfin le vœu que les conseillers représentatifs du Sandjak puissent désormais se réunir à Alexandrette, conformément aux désirs des populations, désirs qui lui ont été exprimés naguère à Alep par les membres de la délégation.

De son côté, le conseil représentatif de l'Etat des Alaouites a voté la motion suivante au cours de sa séance d'inauguration.

Le Conseil représentatif de l'Etat des Alaouites, réuni en session extraordinaire après les élections définitives des 24 et 27 janvier 1926, ouvre sa première séance en exprimant son sincère dévouement à la puissance mandataire, qu'il remercie infiniment pour les efforts qu'elle déploie en vue du maintien de la tranquillité et de la sécurité sur lesquelles repose le bonheur du pays.

Il exprime son ferme désir pour le maintien de l'indépendance de son Etat et la consolidation des relations d'intérêt général qui le rattachent aux autres Etats sous mandat français. A cette fin, il émet le vœu que le Gouvernement institue une commission économique commune, composée de membres de tous les Etats sous mandat,

dans le but de faciliter et de multiplier les relations entre lesdits Etats.

Le premier paragraphe de cette motion a été adopté à l'unanimité des voix, la seconde par 12 voix contre 3.

On ne saurait s'étonner de cette affirmation du désir d'autonomie complète de l'Etat des Alaouites, si l'on se rappelle la façon dont les Alaouites ont naguère répondu à l'enquête instituée par le général Weygand sur la constitution d'un Etat unique de Syrie. C'est à la suite de ces réponses que le pays des Alaouites a formé un Etat complètement séparé de l'Etat de Syrie, et tel qu'il existe aujourd'hui.

Un voyage de M. de Jouvenel à Angora. — Pour faciliter la pacification de la Syrie, où il a constaté dès les premiers jours que seule, en réalité, « une minorité fait la guerre, non pas à la France, mais à la Syrie », M. Henri de Jouvenel a résolu de se rendre à Angora et d'y conférer avec le président de la République turque, le président du Conseil et l'ambassadeur de France en Turquie. Il est donc parti de Beyrouth le mardi 9 février, et est arrivé le 12 dans la nouvelle capitale de la Turquie. On a appris alors que son but principal était d'y traiter directement la question de la démarcation de la frontière septentrionale de la Syrie.

On sait combien délicate est cette question, et quelles exigences les Turcs ont formulé à son sujet. Espérons que M. de Jouvenel aura su négocier avec autant de bonheur que de fermeté et n'aura pas perdu de vue le communiqué suivant émané de lui-même et inséré dans les journaux syriens des derniers jours de décembre 1925 :

Le Haut-Commissaire met, une fois de plus, en garde tous les Libanais et tous les Syriens contre les nouvelles, d'où qu'elles viennent, de nature à laisser croire que la France pourrait accepter d'abandonner à une nation étrangère, quelle qu'elle soit, une partie de leur territoire. Les frontières garanties par les traités doivent être considérées comme sacrées.

A la Commission des Mandats. — C'est le 17 février que, à Rome, M. Robert de Caix est venu soumettre à la Commission des Mandats de la Société des Nations le compte rendu du mandat de la France sur la Syrie et le Liban. Sur la demande même du représentant de la France, la commission avait résolu, lors de sa dernière session, de surseoir à l'examen du mandat confié à la France sur ces pays. On sait, d'autre part, quel accueil le Gouvernement français réserve à toute proposition de résolution tendant (comme celle que M. Simon Reynaud, député de la Loire, a déposée sur le Bureau de la Chambre au début de janvier) à engager des pourparlers avec le Conseil de la Société des Nations en vue de la remise à ce Conseil du mandat exercé actuellement par la France en Sy-

rie; nous ne mentionnons le fait ici que pour mémoire.

L'Asie française reviendra plus tard sur la discussion du rapport présenté au nom du Gouvernement français à la Commission des Mandats. Elle se borne à indiquer aujourd'hui le programme d'avenir exposé à la fin du rapport, et qui procède des deux idées directrices suivantes :

1° Faire de la Syrie une Confédération de petits Etats autonomes, analogue à la Confédération des cantons suisses. La France ne mettrait aucun obstacle à la multiplication des cantons syriens, celle-ci ayant l'avantage de ne pas contraindre à vivre ensemble des populations qui séparent des divergences de traditions, de religion et d'intérêts matériels.

2° Tenir ces petits Etats syriens par le lien d'un pacte de sécurité et de garanties mutuelles, dont l'application serait soumise à l'arbitrage souverain de la France, puissance mandataire, qui assurerait, d'autre part, la gestion des intérêts fédéraux. Ce pacte serait conclu pour 30 ans entre les Etats intéressés, qui se garantiraient mutuellement leurs frontières particulières et la frontière commune de la Confédération syrienne.

Ce sont là idées dont les grandes lignes sont depuis longtemps familières à nos lecteurs.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Le traité anglo-iraki. — Nous avons indiqué d'un mot dans notre dernier numéro (à la p. 48) que la Chambre irakie avait voté le 18 janvier, à Bagdad, le nouveau traité à conclure entre le royaume d'Irak et l'Angleterre, conformément au désir exprimé par le Conseil de la Société des Nations le 27 septembre 1925. Il nous faut y revenir aujourd'hui.

Le 17 janvier, le roi Faïçal avait réuni les parlementaires à un thé dans son palais, et il leur avait montré toute l'importance du traité qu'on leur demandait de ratifier et qu'il avait signé lui-même le 13 janvier. Il leur en avait fait ressortir tous les avantages pour l'Irak et avait pris grand soin de leur indiquer comment ce traité, conclu en théorie pour 25 ans, pouvait être modifié si l'Irak était, un jour ou l'autre, admis à faire partie de la Société des Nations. En dépit de ce plaidoyer, l'unanimité n'a nullement été acquise au moment du vote; si 58 membres de l'Assemblée se sont prononcés en faveur du traité et l'ont voté, 20 membres du parti nationaliste ont voté contre lui et ont quitté la salle des séances en manière de protestation.

Projets de mise en valeur de l'Irak. — Dans un interview accordé au correspondant particulier du *Times* aussitôt après son propre retour à Bagdad, — d'où l'émir Zeïd est parti le 12 décembre pour regagner l'Angleterre, son rôle de régent de l'Irak une fois terminé, — le roi Faïçal a exposé ses idées sur l'outillage économique de son royaume. Il voudrait voir la ville de Bagdad, sa capitale, reliée directement à la Méditerranée par un chemin de fer qui traverserait le

désert de Syrie et aboutirait à un port de la côte des pays sous mandat (Caïffa, sans aucun doute); il voudrait aussi voir la Cie turque de pétrole prendre plus d'importance. Il a déclaré espérer que l'exploitation des gisements de pétrole des environs de Khanikin par l'Anglo-Persian allait bientôt fournir tout le pétrole nécessaire pour la consommation interne de l'Irak et amener la fondation d'un grand centre de population.

Une convention turco-irakie relative au pétrole.

— Interrogé le 9 décembre aux Communes par le colonel Gretton sur la validité de la concession accordée en territoire de Mossoul à la Compagnie turque des Pétroles, M. Stanley Baldwin a répondu affirmativement. Il a dit que le Gouvernement de S. M. tenait pour indubitablement valide la convention du 14 mars 1925 par laquelle le Gouvernement irakien accordait à cette Compagnie, pour une période de 75 ans, le droit exclusif d'extraire et de disposer du pétrole et des produits analogues par tout le territoire de l'Irak, sauf dans les « territoires transférés » et dans le vilayet de Bassora.

TURQUIE

Déportation des populations kurdes du territoire contesté. — Dans l'article de tête de cette livraison, allusion est faite à deux notes que l'Union Assyrienne a fait tenir, au mois d'août dernier, à Genève, à la Société des Nations. Dans ces notes, datées l'une du 6 et l'autre du 10 août 1925, ce groupement a appelé l'attention du Président du Conseil de la Société des Nations sur les représailles pratiquées par les Turcs sur les Assyriens et sur les Turcs du Goyan et du Nord du Zakho et en même temps (note du 6 août) sur les motifs qui pouvaient pousser le Conseil de la Société des Nations à confier à l'Angleterre la charge du territoire contesté. Nous jugeons inutile de reproduire ici cette seconde partie de la note du 6 août, mais nous en donnons très volontiers le début, comme aussi les parties essentielles de la note du 10 août.

Voici d'abord le début de la note du 6 août :

L'Union Assyrienne, qui groupe tous les éléments conscients du peuple Assyrien, Jacobites, Yezides, Kurdes, Nestoriens, Protestants, Syriens Catholiques, Chaldéens, proteste avec la plus grande énergie contre la politique de violence et de représailles pratiquée par la Turquie dans certains districts du Nord de la Mésopotamie de Mandat Britannique, mais occupés aujourd'hui par l'armée turque et dont l'attribution définitive demeure subordonnée à la décision de la Société des Nations.

Lors du récent voyage de la Commission d'Enquête pour Mossoul, les tribus Assyriennes de ces districts et nos amis et frères Kurdes du Goyan avaient voté, comme c'était leur droit, contre la rétrocession de leur pays à la Turquie. D'où le traitement barbare que sont obligés de subir tous nos compatriotes sans distinction de religion. Ils ne peuvent plus sortir de leurs villages; leurs biens sont pillés, leurs troupeaux enlevés, leurs

femmes violentées sous leurs yeux. Des notables Assyro-Kurdes sont massacrés ou pendus tous les jours. Nanguère, un prêtre assyrien fut pris et pendu à Djeziret même, c'est-à-dire à l'extrême pointe orientale des territoires placés sous le mandat français.

Votre Excellence sait, par des rapports dont l'authenticité ne peut faire aucun doute, que ces faits sont d'une parfaite exactitude et même de beaucoup au-dessous de la tragique réalité.

Excellence, le vote des populations des territoires contestés a été organisé par la Société des Nations et il a eu lieu sous son égide. L'une des conditions essentielles de ce vote était l'absolue immunité des populations, quel que fût leur vote. La Turquie, autant que la Grande-Bretagne, s'y était engagée de façon formelle. Or, voilà le cas que la Turquie fait de cette immunité garantie par la Société des Nations!

Après avoir indiqué comment « cette expérience sur quelques districts isolés caractérise l'esprit et les méthodes de la Turquie, et démontre jusqu'à l'évidence la façon dont elle se comportera vis-à-vis des autres districts du territoire de Mossoul, s'ils ont le malheur de lui être attribués », la note explique pourquoi la Turquie ne peut se prévaloir d'aucun titre sur Mossoul et son territoire, et moins encore sur le massif montagneux de Hakkari, où les tribus assyriennes vécurent de tout temps libres et indépendantes. Elle conclut en sollicitant instamment le Conseil « de créer dans les districts de Hakkari et dans les montagnes de Mossoul un home assyrien, où notre peuple pourra vivre en paix et se développer librement ».

Dans la seconde note, l'Union Assyrienne rappelle à la date du 10 août, qu'elle a déjà protesté sans succès auprès de la Société des Nations et des principales Puissances contre l'œuvre de destruction systématique poursuivie par la Turquie au Kurdistan. Puis elle caractérise cette œuvre de destruction même, « qui menace, dit-elle justement, les dernières manifestations de la vie » de ce pays. Écoutons-la :

La Turquie, non contente d'avoir pillé les biens, razzia les troupeaux, brûlé les villes et les villages, pendu ou décapité les chefs, exécuté en groupes compacts des populations sans défense, se livre aujourd'hui à une déportation en masse des débris des populations kurdes échappées à l'incendie et au carnage. Déjà les autorités locales, agissant par ordre d'Angora, ont capturé autant de Kurdes qu'elles ont pu dans les villages de Dersim, de Zaza, de Djeziret, etc., et les ont déportés soit en Cilicie dans le Sud, soit dans les régions de Samsoun et de Sinope, dans le Nord. Ces autorités ont soin, toujours par ordre d'Angora, de séparer les hommes et les femmes et de les pousser comme de vils troupeaux dans des directions différentes. La plupart des hommes sont tués en chemin par la soldatesque. Quant aux femmes, elles sont violentées sur les routes et vendues sur les marchés des villes et des villages d'Anatolie, quant elles n'ont pas succombé aux brutalités et aux outrages qu'elles ont subis.

Les lettres que nous avons publiées dans une autre partie de cette revue montrent malheureusement que rien, dans un tel tableau, n'est exagéré ni trop poussé au noir.

La Turquie et l'affaire de Mossoul. — On se demandait encore au moment de la mise en page de notre dernier numéro, quelle attitude adopterait la Turquie dans l'affaire de Mossoul (cf. la p. 49). Le voyage à Angora de Sir Ronald Lindsay, ambassadeur d'Angleterre en Turquie, semblait assez mal s'annoncer, non pas tant par suite de retards occasionnés par le manque persistant d'installations décentes, ou même sanitaires, dans la nouvelle capitale turque, que par suite de l'arrivée de l'ambassadeur des Soviets, M. Souritz. On craignait — les journaux britanniques surtout — que M. Souritz ne voulût s'opposer à tout arrangement anglo-turc basé sur des concessions économiques et que, fort du texte du récent traité turco-soviétique, ce diplomate russe ne voulût empêcher un accord de se conclure entre Angleterre et Turquie. La presse turque était, quant à elle, d'un autre avis; elle semble voir juste. Dans tous les cas, l'optimisme règne à Angora, où le Gouvernement a témoigné beaucoup d'amabilité à l'ambassadeur d'Angleterre tandis que celui-ci a manifesté le désir d'éviter le plus possible les « écueils », c'est-à-dire le verdict de Genève.

Les déclarations de Sir Ronald Lindsay ont bien précisé la situation. Son voyage est un pur voyage d'examen de la situation, un coup de sonde; aucune instruction précise ni déterminée, aucun pouvoir pour signer un accord. A son retour à Constantinople, Sir Ronald Lindsay fera un rapport au Foreign Office, recevra les instructions de son Gouvernement et retournera alors à Angora muni de pleins pouvoirs pour signer un accord peut-être provisoire, mais qui enlèvera au conflit tout caractère aigu.

C'est effectivement ainsi que se sont passées les choses, ou plutôt que s'est passé le premier acte de la négociation. Sir Ronald Lindsay a quitté Angora le 28 janvier après avoir vu Tewfik Rouchdi Bey, le ministre turc des Affaires étrangères; mais il n'a rédigé aucun communiqué sur ses conversations avec lui. Les Turcs se plaignent que ces conversations se soient tenues dans les généralités et Sir Ronald Lindsay estime celles-ci trop peu avancées pour publier le moindre compte-rendu des pourparlers. Attendons la suite !

Le traité avec la Yougoslavie. — Un journal de Constantinople, le *Buyuk Yol*, a publié le texte du traité de paix et d'amitié conclu le 28 octobre 1925 à Angora entre les deux gouvernements yougoslave et turc. De ce traité, dont les ratifications ont été échangées à Belgrade le 1^{er} février, et qui sera transmis au Conseil de la Société des Nations pour être enregistré comme l'ont été les autres traités conclus jusqu'à présent entre la Yougoslavie et différents Etats, voici la teneur.

Désireux de mettre fin à l'état de guerre créé en date du 29 octobre 1914 entre l'empire ottoman et la Serbie et d'établir et renforcer les liens réciproques d'une sin-

cière amitié entre les deux pays, convaincus également que la reprise des relations entre les deux Etats contribuera à assurer le bien-être et le bonheur de leurs peuples respectifs, la République turque et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes ont décidé de conclure un traité de paix et d'amitié comme suit :

Article premier. — Une paix stable et une amitié sincère et durable existeront entre la République turque et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

Art. 2. — Les hautes parties contractantes se sont mises d'accord pour l'établissement entre les deux Etats de relations diplomatiques, conformément aux principes du droit international. Il est entendu que les représentants diplomatiques de chaque haute partie contractante jouiront sur le territoire de l'autre partie, et, sous réserve de réciprocité, du traitement établi par les règles du droit international.

Art. 3. — Le présent traité sera ratifié et les textes ratifiés seront échangés à Belgrade le plus rapidement possible.

Fait en double exemplaire à Angora, le 28 octobre 1925.
TEWFIK KIAMIL ET T. GIVKOVITCH.

Un accord consulaire franco-turc. — Les négociations engagées à Constantinople pour la négociation d'une convention consulaire franco-turque se poursuivent dans les conditions les plus satisfaisantes. L'accord vient de se faire entre les négociateurs représentant les deux gouvernements sur la seconde partie de cette convention.

La question des honneurs liturgiques. — C'est simplement pour mémoire que nous faisons mention de l'incident qui s'est produit à Constantinople le 1^{er} février dernier, à l'occasion de la fête solennelle de saint Jean-Chrysostome. Il y eut manquement aux usages traditionnels par suite de l'absence du délégué apostolique, qui se trouvait alors à Angora, et de l'arrivée tardive d'instructions du Saint-Siège.

Ces explications, fournies dès le lendemain de l'incident à l'ambassade de France par le chancelier de la délégation apostolique, montrent que, sur ce point tout au moins, rien n'est changé aux traditions anciennes. Le fait mérite d'être retenu car, depuis le début de la Grande Guerre, ont disparu nombre des prérogatives dont la France jouissait jadis dans l'Empire Ottoman grâce aux bonnes relations entretenues par notre pays avec le Saint-Siège.

Extrême-Orient

SIAM

Un prince siamois à Angkor. — A son retour, le prince Damrong, qui a séjourné récemment au Cambodge, a donné à Bangkok, à la fin de juillet 1925, une conférence, accompagnée de nombreuses vues photographiques commentées, sur sa visite aux ruines d'Angkor.

Le prince, qui se félicite de l'excellent accueil

qui lui fut réservé par les autorités du Cambodge, s'est attaché, non pas à faire une description de ces ruines, mais à montrer l'intérêt qu'elles présentent au point de vue purement siamois et à souligner ces affinités réelles du Cambodge et du Siam, que mettent en lumière l'étude approfondie de l'histoire religieuse des deux pays, l'examen attentif de l'art et de l'archéologie Khmers. Il a démontré notamment la coexistence au Cambodge, à l'époque d'Angkor, des deux confessions différentes, brahmanique et bouddhique, et la juxtaposition actuelle, commune au Cambodge et au Siam, de deux idées religieuses traduites extérieurement par une confusion de rites.

Le prince Damrong a fait encore remarquer que des écrivains européens tendaient à attribuer la déchéance d'Angkor aux invasions siamoises. Ces allégations sont, a-t-il dit, dénuées de fondement et les Cambodgiens furent seulement incapables de réparer les ravages du temps.

En concluant, le conférencier a fait l'éloge du Gouvernement français qui a su préserver le groupe d'Angkor d'une destruction définitive.

CHINE

La situation générale. — Dans le *Temps* du 11 février, M. André Duboscq compare la Chine à un énorme Boudha, qui, de muet et béat qu'il était hier, complique un peu plus les choses à présent qu'il oscille sur son séant sans que l'on sache encore à quel moment il se dressera.

Voilà qu'il balbutie des mots assez intelligibles pour susciter de l'inquiétude chez ceux qui les entendent et qu'il se dandine suffisamment de droite et de gauche pour qu'il faille éviter de se trouver sous le ballant de son vaste corps.

Les événements qui se sont déroulés depuis notre dernière chronique, viennent à l'appui de ces craintes. Sans doute l'incident sino-russe du chemin de fer mandchou, marque un recul de l'influence bolcheviste, mais l'anarchie progresse et gagne de plus en plus. Les Puissances ont de jour en jour plus de mal à suivre cette politique de collaboration, inaugurée à Washington, qui devait à la fois sauvegarder leurs intérêts particuliers et sauver la Chine. Un proverbe chinois dit qu'on ne peut pendre une méduse à un clou.

Du point de vue politique et économique, écrit l'Expert de la Foreign Policy Association des Etats-Unis pour les affaires d'Orient, M. Raymond Rich, dans l'*Europe Nouvelle* du 6 février, la Chine est une méduse. Son économie, son organisation, sont entièrement différentes de celles des pays occidentaux modernes. Chez les nations occidentales, il y a des centres nerveux dont la paralysie oblige tout l'Etat à capituler. Il n'existe pas de points de ce genre dans la Chine à laquelle nous avons affaire aujourd'hui.

La Chine est un corps amorphe. Chez elle aucun centre vital que l'on puisse atteindre, dit de son côté M. Adolphe Pichon dans la même revue; il faut éviter d'y entrer et d'y rester parce qu'on ignore jusqu'où on devra aller. Et nul, enfin, ne peut savoir ce que deviendront les événements, qui sera le vainqueur définitif, ni quand, ni pour combien de temps.

En résumé, la situation générale, tout en restant confuse, doit retenir de plus en plus l'attention des Puissances. On s'en rendra compte en lisant l'historique résumé des faits.

Les derniers événements. — Le *Times* pouvait écrire le 2 janvier :

La position du Gouvernement de Pékin est entièrement précaire, et son pouvoir pour assurer le respect des traités pratiquement nul. Enlevez les légations étrangères et il n'y a plus besoin de Gouvernement à Pékin. Les affaires de chaque Province seront fort bien dirigées par le Tuchun résidant au chef-lieu. On peut dire que les relations avec les Puissances Etrangères sont la seule sauvegarde du pays contre la désintégration finale en une multitude de petits Etats.

Le 15 janvier, le journal anglais disait encore :

Le calme apparent dont semble jouir la Chine en ce moment fait penser à ces conditions anormales de l'atmosphère qui précèdent les typhons, les tremblements de terre et autres cataclysmes. Tout est tranquille à Pékin comme dans un cimetière et les généraux rivaux qui ont si longtemps lutté pour conquérir le pouvoir dans la capitale semblent avoir soudain abandonné la partie, presque d'un commun accord (1).

Feng Yu Hsiang avait en effet annoncé son départ pour un voyage d'études industrielles à l'étranger. On le disait quelque part en Mongolie, en route pour la Russie des Soviets. La conduite de Tchang Tso Lin n'était pas moins énigmatique. Il avait abdicqué, selon les uns; il avait rompu toutes relations politiques et administratives avec Pékin, selon d'autres, et proclamé l'indépendance de la Mandchourie. Touan Tsi Jouéï avait d'abord donné sa démission, pour ne garder finalement que des attributions constitutionnelles et protocolaires. Le gouvernement nouvellement formé, avec Hsu Shi Ying comme premier ministre et C.T. Wang comme ministre des Affaires Etrangères, ne montrait pas le plus léger signe d'autorité, bien qu'il ait été déclaré responsable, et chargé de réaliser « les réformes demandées par le peuple ». Les embarras financiers étaient extrêmes. Les fonctionnaires continuaient à réclamer : en particulier les professeurs des écoles publiques qui n'avaient touché que 20 % de leurs traitements depuis décembre 1924.

Le départ de Feng Yu Hsiang à 150 km. à l'ouest de Kalgan n'avait pas cependant arrêté la guerre civile. Les troupes de Li Tching Lin chassées de Tientsin avaient fait leur jonction avec celles du Chantoung, et les hostilités reprenaient le 15 janvier devant Tientsin.

(1) Voir *Asie Française*, janvier 1926.

Le 17, Tchang Tso Lin refoulait au delà de Chanhai, les débris de l'armée Kouomingtang qui avait commandée Kouo Soung Lin.

Le 20, une autre armée Kouomingtang était chassée de Changhai. En même temps, Ou Pei Fou négociait avec Tchang Tso Lin par l'intermédiaire d'agents privés. Il avait de plus demandé aux marchands chinois de la Vallée du Yangtsé et des provinces placées sous son autorité de lui prêter leur concours financier. Le 24 janvier, l'alliance semblait conclue, et Ou Pei Fou partait de Hankéou pour rejoindre Tchang Tso Lin. Son aide et celle de Li Tching Lin allaient permettre à Tchang Tso Lin de prendre l'offensive dans la région de Tien Tsin. Feng Yu Hsiang faisait détruire la ligne Pékin-Hankéou sur une distance de 150 km. pour empêcher son avance.

Mais Tchang Tso Lin était menacé par les Bolcheviks (1) et pouvait d'un moment à l'autre être attaqué sur ses derrières par l'armée rouge.

Si il est battu par les Bolcheviks, écrivait le *Daily Mail* le 22 janvier, avec ou sans l'aide d'autres seigneurs de la guerre chinois, l'ensemble de la Mandchourie et du territoire de la Chine du Nord seraient à la merci des Soviétiques et de leurs adhérents chinois portés au meurtre. Un tel résultat serait des plus désastreux pour la Chine.

L'incident russo-chinois. — De plus, l'usage, pour le transport de ses troupes, du chemin de fer de l'Est chinois, qui est contrôlé par la Russie, allait échapper à Tchang Tso Lin. En effet, les autorités soviétiques refusaient tout transport gratuit et leur point de vue était parfaitement d'accord non seulement avec les contrats passés du temps des Tsars, lors de la construction du chemin de fer, mais encore avec les récents traités de 1924 conclus entre les Soviétiques et la République chinoise et entre les Soviétiques et le gouvernement des 3 provinces mandchoues représenté par Tchang Tso Lin lui-même (2). En droit, Tchang Tso Lin n'avait donc aucune raison d'insister pour le transport gratuit de ses troupes.

En fait, jusqu'ici, l'administration russe du chemin de fer de l'Est chinois transportait gratuitement les soldats jaunes.

Les troupes chinoises, dit le *Times* du 20 janvier, ont toujours voyagé librement, gratuitement et pour rien. Le seul mot de paiement est considéré par elles comme une insulte à leur souveraineté. Si les Soviétiques ont privé brusquement les soldats chinois de leur privilège, ne serait-ce pas pour créer des embarras à Tchang Tso Lin, au moment où il s'apprêtait à briser les armées Kouomingtang, qui sont la fine fleur de la propagande bolchevique en Chine. On dit qu'ils ont menacé d'envoyer des sol-

(1) Moscou n'a cessé en effet d'aider et d'appuyer de tout son pouvoir le général Feng Yu Hsiang.

(2) Rappelons que, depuis la guerre russo-japonaise, la partie Sud des chemins de fer de Mandchourie est passée sous le contrôle japonais. Un Reuter du 19 décembre dernier annonçait qu'en vue de pratiquer la politique de stricte neutralité, la Cie du Sud-mandchourien avait refusé de transporter les troupes de Kouo-Soung-Ling qu'on voulait embarquer à Nieouchouang, la politique adoptée par elle consistant à s'opposer au transport des soldats chinois de toute armée.

datés Rouges protéger le chemin de fer, comme il l'était du temps des Tsars. Tchang aurait eu alors une autre guerre sur les bras, et les armées Kouomingtang auraient pu respirer.

Après quelques négociations infructueuses, Tchang Tso Lin fit arrêter purement et simplement, le 21 janvier, le Directeur soviétique du Chemin de fer de l'Est Chinois, M. Ivanof, et trois de ses principaux collaborateurs, et ordonna de couper toutes communications entre Moukden et la Sibérie. Tchitchérine envoya alors au Gouvernement de Pékin une note réclamant la mise en liberté de M. Ivanof dans les 3 jours. Si (ajoutait la note), dans les trois jours, les Chinois ne font pas droit à cette demande ou si, pour une cause quelconque, ils sont incapables de rétablir un trafic normal sur la ligne et de garantir la tranquillité, les Soviétiques se chargeront eux-mêmes de protéger les intérêts mutuels de la Chine et de la Russie.

Immédiatement, le gouvernement de Pékin transmit à Tchang Tso Lin l'ordre catégorique de mettre Ivanof en liberté, sans aucun succès d'ailleurs. Les Soviétiques s'en doutaient. Ils avaient pris la précaution d'adresser directement la même note à Kharbine, sachant bien que l'autorité de Pékin ne s'étendait pas aussi loin.

Tchang Tso Lin répliqua en faisant fermer le consulat soviétique de Kharbine, où il s'empara d'un grand nombre d'armes et de documents compromettants (*Evening News* du 25 janvier). Il faisait également fermer les locaux des syndicats rouges et les clubs ouvriers et y plaçait des détachements armés. Les garde-frontières chinois étaient renforcés pour empêcher le passage des troupes bolchevistes en Mandchourie. Un Russe notoirement anti-bolchevique (1) était nommé directeur du chemin de fer ; le réseau était militarisé, ce qui amenait d'ailleurs la suspension totale du trafic.

L'incident menaçait de dégénérer en conflit armé, d'autant que la prétention des Bolcheviks de contrôler un chemin de fer chinois, malgré le refus d'un Chinois, avait soulevé contre eux le sentiment national, qu'ils avaient si souvent dressé en face des autres nations. Un vaste mouvement populaire s'organisait, exigeant la rupture des relations diplomatiques.

Mais les Japonais ne voulaient pas d'une guerre qui pût leur donner les Russes comme voisins dans la Mandchourie du Nord. Les conseils qu'ils donnèrent à Tchang Tso Lin amenèrent celui-ci à prendre une attitude plus conciliante. Le *Westminster Gazette* prévoyait dès le 25 janvier que ces conseils seraient sans doute efficaces, les Japonais pouvant couper le ravitaillement de Tchang Tso Lin.

Le même jour, en effet, M. Ivanof était remis en liberté, ainsi que ses collaborateurs, à la suite

(1) Rappelons que Kharbine est une véritable ville russe en territoire chinois peuplée de réfugiés des armées Koltchak qui y vivent en sécurité, tandis que les Bolcheviks qui ont abandonné leurs privilèges d'exterritorialité, n'exercent de contrôle que sur le chemin de fer.

d'un accord conclu la veille entre M. Krakovetsky, Consul général des Soviets, et M. Kao, Commissaire chinois aux affaires étrangères pour les trois provinces mandchoues. Les bolchevistes reprenaient la direction du trafic, mais les troupes chinoises continuaient à être transportées à crédit comme précédemment, le montant du transport étant simplement mis au compte du gouvernement chinois en déduction de la part des bénéfices qui lui reviennent.

Le 30 janvier, le service était repris sur la partie sud du réseau. Les scellés étaient enlevés des syndicats et comités d'usine. Les dossiers emportés pendant les perquisitions étaient restitués.

Toutefois, l'émotion soulevée dans l'opinion chinoise par l'attitude impérialiste des Soviets n'était pas calmée, bien loin de là. Une Société contre l'Impérialisme rouge se formait à Pékin. A la question : *L'impérialisme rouge est-il moins criminel que l'impérialisme blanc ?* le manifeste de cette société répondait que les Rouges avaient saisi la Mongolie, usurpé le pouvoir au Kouang-Toung, réduit le gouvernement de Canton à n'être qu'une succursale du Gouvernement soviétique, qu'ils avaient formé les plus noirs projets contre la Mandchourie. Ce manifeste se terminait par ces mots : « Compatriotes, levons-nous et renversons l'Impérialisme rouge, qui a commis tant de crimes dans le pays. »

Le 30 janvier, des étudiants décidaient d'envoyer des circulaires pour mettre le peuple en garde contre le danger des agressions bolchevique et japonaise. Un avis devait être également adressé à l'ambassadeur des Soviets, M. Karakhan, et au ministre japonais, M. Yoshizawa. Pour la première fois, dans une réunion d'étudiants, la Russie soviétique était rangée dans la même catégorie que le Japon. Il faut bien reconnaître que le prestige bolchevique subissait un rude coup. Le nationalisme chinois, qui avait été soulevé par Moscou contre les étrangers avec tant de soins et tant de peines et une si grande dépense d'argent, se retournait maintenant contre lui.

Le *Times* du 1^{er} février parle de négociations secrètes entamées alors pour amener la désunion dans les armées Kouomintang. Le 8 février, d'après l'agence Reuter, une circulaire d'Ou Pei Fou accuse Feng Yu Hsiang d'avoir conclu une alliance secrète avec les Bolchevistes et préconise la formation d'un front unique contre les Rouges. « La lutte contre les Bolcheviks est une question qui doit primer toutes les autres en cette heure critique. »

De son côté, Ma Tsou, ancien représentant de Sun Yat Sen à Washington, adresse aux patriotes un appel, leur demandant d'aider Ou Pei Fou dans sa lutte contre le communisme. Il accuse les agents bolcheviques en Chine d'empoisonner l'esprit du peuple par des doctrines perverses et de corrompre la jeunesse du pays avec l'or russe.

La politique des puissances. — La politique des Soviets à l'égard de la Chine a toujours été semblable à celle des Tsars, avec cette différence toutefois qu'elle a revêtu les dehors mensongers de la mystique internationale. L'incident de Kharbine va-t-il enfin percer les voiles qui, aux yeux des Chinois, masquaient l'ambition de ce Gouvernement, sans scrupules, le plus impérialiste et le plus militariste du monde ? La situation intérieure de la Chine s'en ressentirait d'heureuse façon. Peut-être le nationalisme de la Jeune Chine se débarrasserait-il alors des éléments bolcheviques qui agissent partout au grand dommage de la Chine elle-même et des Puissances. La tâche de ces dernières en serait grandement facilitée.

Parmi elles, le Japon, si intransigeant pour tout ce qui menace la Mandchourie du Sud parce qu'il y possède des droits et des intérêts matériels et moraux considérables, a montré, en la circonstance, qu'il n'était nullement disposé à aller au delà. Comme l'écrivait Jacques Bainville dans l'*Action française*, « sans doute ses préférences vont à ceux qui défendent la cause de l'ordre. Elles vont à Tchang Tso Lin contre Feng Yu Hsiang (1). On sait à présent de source sûre, dit de son côté M. André Duboscq, que si les Japonais se sont décidés à sortir de leur réserve (fin décembre) et à redresser la situation désespérée de Tchang Tso Lin, ils l'ont fait après avoir été avertis par les troupes mandchoues que, s'ils n'apportaient pas leur aide à Tchang, elles-mêmes l'abandonnaient et passaient aux Soviets. Le Japon a donc dû agir pour ne pas laisser le champ trop libre aux influences et à la propagande soviétique en Mandchourie.

Les hôtes japonais de Tchang Tso Lin ne peuvent favoriser des commotions et des crises qui troubleraient leurs intérêts. Ce sont au contraire leurs conseils qui ont amené Tchang, lors de l'incident du chemin de fer, à une attitude plus conciliante. Rappelons d'ailleurs que toutes les troupes japonaises qui avaient été envoyées en Mandchourie avaient été retirées à la date du 25 janvier.

Sans doute, devant la situation générale assez confuse que présente la Chine, les Puissances doivent-elles s'en tenir à la politique tracée par les traités de Washington. Mais le principe de l'action commune ne peut aller jusqu'à l'effacement complet du soin des intérêts particuliers, et chaque Puissance est en droit de les défendre par tous les moyens légaux en son pouvoir.

La Conférence des douanes discute, au milieu du chaos de la guerre civile, des relations internationales d'un Etat chinois idéal. La Commission de l'Extériorité, qui vient de se

(1) De même, dans la vallée du Yangtze, si nous en croyons M. André Duboscq (*Temps*, du 11 février), Ou Pei Fou serait au mieux avec les Anglais qui n'auraient pas été étrangers à son alliance avec Tchang contre Feng Yu Hsiang. Il faudrait voir là une reprise de la politique d'accord anglo-japonaise.

réunir le 12 janvier, n'a pour objet que de se renseigner et de réunir des documents. La conclusion du discours qu'a prononcé le délégué japonais, M. Hioki, est à retenir comme précisant très justement la portée de ses travaux.

Je suis certain qu'avec l'aide du Gouvernement chinois, qui ne nous fera pas défaut et sur lequel nous comptons pour obtenir les renseignements et les facilités dont nous avons besoin, nous pourrions préparer un rapport exact et constructif.

Un rapport, voilà tout.

Les résultats de ces réunions de diplomates sont certainement très lointains, et leur influence sur le cours présent des événements très indirecte. Pourtant, sur certains sujets actuels, il importe de pressentir, de se concilier l'opinion publique chinoise si on ne veut pas se trouver, le moment venu, dans l'impossibilité d'agir efficacement. C'est ainsi que sans contrevenir au principe de l'unité d'action, l'Angleterre a pu former un comité présidé par Lord Southborough, pour veiller aux intérêts de son commerce en Chine, si fortement éprouvé depuis quelques temps. C'est ainsi encore qu'une délégation anglaise est partie pour la Chine le 15 janvier, sous la conduite de Lord Wellington, Gouverneur de Bombay de 1913 à 1919, puis Gouverneur de Madras de 1919 à 1924, pour décider du meilleur usage à faire de l'indemnité Boxer, dans l'intérêt mutuel de la Chine et de la Grande-Bretagne.

JAPON

Mort du vicomte Kato. — Quelques jours à peine après la reprise des travaux de la diète (21 janvier 1926) est mort le premier ministre du Japon, le vicomte Kato. On le savait souffrant, mais on ne le croyait pas sérieusement frappé; mais sur l'influenza qu'il avait contractée d'abord vinrent successivement se greffer une bronchite, puis une pneumonie qui l'emporta le 28 janvier.

Comme l'a dit le *Times*, il était un exemple typique de la seconde génération du nouveau Japon et une preuve vivante du maintien de la sagacité politique dans ce pays après la mort des hommes de la Restauration du Meiji. Ce fils d'une famille samouraï de province, la famille Hottori, était né en 1859, selon les uns et selon d'autres en 1860; il s'appelait Takakira et avait été adopté par la famille de Bouhachiro Kato, de Saya-moura. De là le nom que porta désormais le futur homme d'Etat, dont nous ne voulons pas rappeler ici la brillante carrière, puisque notre collaborateur, M. A. Maybon, l'a esquissée l'an dernier de façon très précise dans son étude sur le gouvernement de coalition du vicomte Kato (n° de janvier 1925 de l'*Asie française*; cf. la p. 18). Il nous suffira de marquer maintenant les principales étapes de la vie politique de celui qui vient de mourir président du parti constitutionnel (*kenseikai*), membre de la Chambre

des Pairs et président du Conseil du Japon. Après être sorti de l'Université impériale (1881), il était entré dans la grande firme de Mitsoubishi; son intelligence et ses mérites l'y firent bientôt remarquer, lui valurent la main de la fille du baron Iwasaki, le chef de cette entreprise considérable, et l'accès de la carrière diplomatique. Dès 1894, à 35 ans, il devenait ministre du Japon auprès du Gouvernement britannique, puis, après quatre ans de séjour en Angleterre, retournait dans son pays, tout imprégné des méthodes de travail qu'il venait de voir pratiquées, et les introduisait dans la diplomatie nipponne quand il devint pour la première fois ministre des Affaires étrangères de sa patrie. Retourné à Londres en 1912 comme ambassadeur, il remplit ensuite, une fois encore, les fonctions de ministre des Affaires étrangères, de 1914 à 1916, c'est-à-dire au temps des débuts de la Grande Guerre, et joua naturellement un grand rôle dans les délibérations du cabinet Okouma qui aboutirent, dès le mois d'août 1914, à la participation du Japon à la lutte aux côtés des peuples de l'Entente, dix jours seulement après la déclaration de guerre. C'est lui aussi qui est l'auteur du fameux traité dit « des vingt-et-un articles » avec la Chine en 1916.

Il convient de rappeler ici qu'en 1906, comme ministre des Affaires étrangères du cabinet Saionji, le futur vicomte Kato avait préparé l'arrangement franco-japonais de 1907 qui est toujours en vigueur.

Baron en 1911, membre de la Chambre des Pairs en 1915, vicomte en 1916, l'homme d'Etat qui vient de mourir était président du Conseil depuis le mois de mai 1924, et avait, en cette qualité élargi de façon considérable les conditions nécessaires pour participer aux élections législatives. Il est mort sans avoir pu constater quels seront les résultats de cette mesure libérale, ayant surtout consacré ses efforts au relèvement du Japon après les longues années de la Grande Guerre et la terrible catastrophe sismique du début de septembre 1923.

Quelles seront, au point de vue politique, les conséquences de la mort du vicomte Kato, il est difficile de le dire encore. Il faut toutefois noter ici que la presse anglaise a mis en pleine lumière les sympathies manifestes de cet homme d'Etat pour l'Angleterre. « Son affection pour ce pays était sincère, écrit le *Times* du 29 janvier. Il aimait à évoquer le souvenir de ses deux séjours à Londres, et comme beaucoup de Japonais, se sentait chez lui (*at home*) dans la société anglaise ». De son côté, M. André Duboscq constate dans le *Temps* du 11 février, que,

par une singulière coïncidence, c'est au moment où l'on entend parler de certaines tendances anglaises à renouer avec Tokio des relations à tous égards fâcheusement interrompues, que disparaît de la scène politique l'homme qui personnifia longtemps au Japon la politique proanglaise. Si cette politique doit se renouveler sous une forme qui n'est plus celle d'une alliance, on peut croire que le vicomte Kato, s'il avait vécu, en aurait été encore

une fois l'artisan; ... sa mort, toutefois, n'empêchera pas les destins de s'accomplir.

Quoi qu'il puisse advenir à cet égard, à la nouvelle de la mort du vicomte Kato, M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a exprimé en ces termes au baron Shidehara, ministre des Affaires étrangères du Japon, les condoléances du Gouvernement français :

A l'occasion de la mort du vicomte Kato, je prie Votre Excellence d'agréer les condoléances les plus vives du gouvernement français. Le deuil éprouvé par la nation japonaise sera ressenti par la nation française. Le gouvernement de la République n'oubliera point le rôle d'ami sincère de la France que le vicomte Kato eut l'occasion de jouer en qualité d'ambassadeur, de ministre des affaires étrangères ou de premier ministre, dans les grands événements politiques auxquels son nom restera associé.

Les suites de la mort du vicomte Kato. — A la nouvelle de la mort du Président du Conseil des Ministres, la Diète japonaise s'est aussitôt ajournée jusqu'au 2 février. Elle fut d'autant plus surprise de ce décès inattendu que, peu de jours auparavant, le 26 janvier, quand M. Wakatsuki, ministre de l'Intérieur, faisant fonctions de premier ministre, annonça que le Vicomte Kato serait absent pendant quelque temps, l'Opposition crut à une maladie purement diplomatique. Quant au cabinet, il tint une réunion extraordinaire dès le 28 janvier, donna sa démission et laissa ainsi toute liberté pour la constitution d'un nouveau ministère. M. Wakatsuki, nommé premier ministre intérimaire, et choisi par le parti kenseikai comme président successeur du Vicomte Kato, a été désigné le lendemain par le Prince Régent après consultation du prince Saionji, le dernier survivant du Conseil des Genros, pour constituer le nouveau cabinet. Comme composition, ce cabinet ne diffère en rien du précédent.

Attitude à l'égard de la Chine. — Les récents événements de Chine, tels qu'ils ressortent de l'ensemble des télégrammes publiés et tels que les résume notre chronique de Chine ne pouvaient pas laisser indifférent le gouvernement nippon. Aussi, le jeudi 21 janvier, lors de la rentrée de la Diète, le baron Shidehara, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Kato, a-t-il consacré à la Chine la majeure partie de son exposé de la situation extérieure.

Toutefois, ce qui devait causer au gouvernement japonais les plus vives inquiétudes, ce fut la nouvelle guerre civile qui éclata en octobre dernier, et qui se termina par la défaite du général Kouo par Tchang Tso Lin. Après avoir donné un résumé sommaire des événements, M. Shidehara expliqua comment le Gouvernement dont il faisait partie fut amené, pour suivre de façon continue la politique bien nettement définie qui avait été exposée à la Diète lors de sa dernière session, à agir lorsque les hostilités

s'étendirent à la Mandchourie. La politique japonaise poursuivait un double objet : s'abstenir absolument de toute intrusion dans les affaires domestiques de la Chine, mais sauvegarder les droits et les intérêts du Japon par tous les moyens légitimes dont elle dispose. Voilà pourquoi le Japon a renforcé ses troupes pour la protection des ressortissants japonais et de leurs biens, ainsi que du chemin de fer sud-mandchourien, puis, après la restauration de l'ordre, a retiré les forces qu'il y avait envoyées. Le ministre déplora les attaques sans fondement et sans modération qui avaient été adressées à la politique suivie en Mandchourie par le Japon et les repoussa catégoriquement. « C'est, dit-il, un sujet de satisfaction pour nos agents civils et militaires en Mandchourie d'avoir exécuté avec succès la politique prescrite par le Gouvernement, dans le seul intérêt de l'humanité, pour sauver la vie des soldats et des membres du parti vaincu ».

Poursuivant son exposé, le baron Shidehara montra quels droits et quels intérêts essentiels, matériels et moraux, le Japon possède en Mandchourie. C'est parce que les intérêts matériels du Japon sont groupés, pour la plupart, le long de la voie ferrée sud-mandchourienne que des mesures de protection durent être prises dans la région. Et le ministre des Affaires étrangères a ajouté en propres termes :

Il est naturellement très désirable que ces provinces ne soient pas troublées par des actes de guerre, tant dans l'intérêt de la population chinoise que des ressortissants japonais. Mais cette responsabilité incombe au gouvernement chinois. L'assumer serait, pour le Japon, manifestement incompatible avec nos conceptions essentielles, avec nos relations internationales actuelles, avec le principe fondamental des accords de Washington et avec les déclarations répétées du gouvernement japonais. En usurpant ce rôle nous manquerions à la fois à notre honneur et à notre fierté nationale. Jamais le Japon n'accomplira une action aussi inconsidérée.

A propos de la conférence douanière, le baron Shidehara a pris note du sain mouvement de progrès de la « jeune Chine », mais il n'a pas pu s'empêcher « de voir avec appréhension le danger que court une génération pleine de promesses qui, trompée par une propagande sinistre, est aisément attirée vers des activités politiques dangereuses et destructives ».

Quant à l'exterritorialité, le Japon voit, dit-il, avec sympathie cette légitime aspiration de la nation chinoise, et le gouvernement impérial attend les propositions que lui soumettra le comité récemment constitué pour l'étude de la question.

Par la suite, répondant dans la Chambre basse aux interpellations qui lui étaient adressées, le Baron Shidehara déclara que le Japon entendait agir de manière à asseoir ses droits commerciaux en Mandchourie sur une base permanente, si la commission de l'exterritorialité qui siège actuellement à Pékin soulève la question des droits du Japon en Mandchourie. Toutefois, il se refusa à publier ce plan concret pour la pro-

tection des droits japonais que lui-même étudie actuellement.

De telles déclarations, on ne peut que rapprocher celles dont M. Tanaka, ambassadeur du Japon à Moscou, fut l'auteur quelques jours plus tard, le 25 janvier :

De toute manière, mon gouvernement conservera une attitude amicale vis-à-vis de la Russie et de la Chine, et n'essaiera pas de profiter de la situation aux dépens de l'un ou de l'autre de ces deux pays. Nous espérons que le conflit (relatif au Sud-Mandchourien) sera réglé le plus pacifiquement possible. Le Japon ne changera rien, j'en suis sûr, à sa politique de non-intervention dans les affaires chinoises.

Relations avec Moscou. — Ce n'est pas seulement des relations de son pays avec la Chine que le Baron Shidehara a traité le 21 février; il a aussi parlé des rapports avec l'U.R.S.S. Après s'être félicité de l'intérêt porté par les autorités soviétiques aux relations économiques russo-japonaises, il a dit passant, au problème politique, que le Japon ne cherche pas d'amitié exclusive avec une seule nation. Il a mis le Parlement en garde contre le danger qu'il y a d'arriver à une conclusion hâtive sur les intentions d'un autre pays sans avoir des faits à l'appui, et déclaré que dans la mesure des informations qui lui sont parvenues, il ne trouve aucune raison d'accueillir les bruits répandus sur de prétendus desseins agressifs en Mandchourie septentrionale de l'Union des républiques socialistes soviétiques avec laquelle de francs échanges de vues ont eu lieu concernant toutes les questions relatives aux relations des deux pays.

Là encore, les déclarations de M. Tanaka sont à rapprocher de celles de son chef hiérarchique. « Je ne peux pas dire ce que ferait le Japon au cas d'une intervention soviétique armée en Mandchourie, mais il est clair que ses intérêts lui interdisent de prendre parti ». Telles sont ses paroles, qui méritent d'être relevées ici.

Empire nippon et Puissances du Nouveau Monde. — En ce qui concerne les rapports du Japon et des Etats-Unis, le baron Shidehara a déclaré devoir s'abstenir de commenter à nouveau la clause d'exclusion de l'acte d'immigration de 1924, car il avait déjà exposé ses vues aux deux précédentes sessions de la Diète, et parce que, d'autre part, il considère qu'une discussion à ce sujet ne pourrait avoir pour l'instant aucun résultat favorable. « Je désire pour tant établir avec clarté, dit-il, que nos sentiments de profond regret ne se sont modifiés en aucune façon. Cette clause nous semble inconciliable avec les règles de la courtoisie et de la justice internationales ». Le baron Shidehara constata avec satisfaction la compréhension et l'appréciation croissantes du Japon par le peuple américain.

Les relations du Japon avec les autres Etats

américains sont « parfaitement agréables ».

Puisque, une fois encore (et il est très naturel qu'il en soit ainsi), la question de l'immigration japonaise a été abordée à la Diète, fournissons ici, d'après les « Informations » de *la Nature* (14 juin 1924) ce tableau des progrès de l'immigration nipponne aux Etats-Unis, duquel il ressort bien que les Japonais ne sont arrivés en nombre sur le territoire des différents Etats de la Confédération qu'à partir de 1890 :

Années	Japonais	Années	Japonais
—	—	—	—
1870	55	1900	24.326
1880	148	1910	72.157
1890	2.039	1920	111.010

Ces chiffres, tirés des différents recensements décennaux, montrent bien la rapide progression du nombre des Japonais établis aux Etats-Unis. Ceux-ci, en tenant compte des possessions extérieures, se trouvaient en 1920 plus de 230.000 ainsi répartis :

Etats-Unis proprement dits	111.010
Alaska	312
Porto-Rico	8
Iles Vierges et Panama	Mémoire.
Iles Hawaï	117 047
Samoa, Guam	Mémoire.
Philippines (1918)	1.612

Relations diplomatiques avec les puissances européennes. — C'est assez vite que le baron Shidehara résuma la situation diplomatique du Japon avec les Etats situés à l'extrémité opposée de l'Eurasie.

Les rapports du Japon avec les puissances d'Europe sont, dit-il, des plus satisfaisants. Avec aucune d'entre elles il n'y a de difficultés ou d'appréhension... Le Japon n'est pas signataire des traités de Locarno, qui ne concernent que des questions purement européennes, mais il est convaincu que l'atmosphère de confiance que ces traités ont amenée dans la vie politique et économique de l'Europe ne manquera pas d'aider la marche en avant de la Société des Nations et d'exercer une influence favorable à la paix en général.

L'amitié anglo-japonaise s'est de nouveau affirmée par les nombreuses attentions dont le prince Chichibu est l'objet en Angleterre.

Pour la première fois, le Japon procède à l'échange d'ambassadeurs avec la Turquie. Le baron Shidehara se déclare fermement résolu à ne pas s'immiscer dans les affaires compliquées du Proche-Orient; il espère que les relations turco-japonaises deviendront toujours de plus en plus amicales.

Relations japono-australiennes. — Le croiseur japonais *Iwate*, qui visite successivement tous les ports du « Commonwealth » d'Australie, a été reçu de la façon la plus cordiale à Adélaïde, au milieu de janvier. Au cours de la réception offerte par lui aux officiers du bord, le lord-maire de la ville déclara essentiel pour la paix du monde le maintien de cordiales relations entre la Grande-Bretagne et le Japon; il ajouta que

les Australiens attribuaient au Japon la mission d'assurer la justice. Le premier de l'Etat d'Australie méridionale évoqua les souvenirs rendus par le Japon pendant la Grande Guerre et situa en elle une des premières nations à transporter dans la pratique les décisions de la conférence de Washington. Le commandant Yedahara répondit en disant que, malgré la fin de l'alliance anglo-japonaise, il n'existait aucune raison contraire à la continuation de cordiales relations entre la Grande-Bretagne et le Japon et que l'attitude amicale de l'Australie vis-à-vis du Japon exercerait une influence efficace sur la paix du monde.

ASIE ANGLAISE

La situation politique. — Aucun trouble sérieux ne s'est produit dans l'Inde pendant ces derniers mois; mais la tension persiste entre le Gouvernement et les nationalistes : ceux-ci semblent toujours aussi peu décidés à collaborer avec les autorités et, encouragés par les conclusions des membres de la minorité de la Commission Lee, voudraient obtenir la révision immédiate de la loi constitutionnelle au lieu d'attendre la date de 1929, fixée par le Gouvernement.

Nous allons donner à nos lecteurs un aperçu succinct de la situation, en nous réservant de revenir plus longuement sur certaines questions.

*
**

Le fait le plus important par ses conséquences est le changement de vice-roi; lord Reading doit cesser ses fonctions au mois d'avril; chose extraordinaire, son successeur a été désigné six mois à l'avance; c'est M. Wood, fils aîné et héritier de lord Halifax. A l'ouverture de la session d'automne de l'Assemblée législative, lord Reading a prononcé un important discours, dans lequel il résumait le but qu'il s'était proposé et son opinion sur l'avenir du pays.

Je suis venu dans l'Inde pour aider à mettre sur pied la nouvelle constitution et pour assister le pays dans sa marche en avant, telle qu'elle a été définie dans la déclaration du mois d'août 1917.

Certains politiciens indiens prétendent qu'on ne peut rien obtenir de l'Angleterre sinon par la force et les menaces; c'est une profonde erreur; le peuple anglais a montré beaucoup de sympathie pour les aspirations du peuple indien et ne demande pas mieux que de hâter l'instant où il pourra se gouverner lui-même; encore faut-il qu'il s'en montre capable. Le moment est particulièrement favorable pour une collaboration loyale entre le gouvernement et les indigènes; en effet, deux des principaux obstacles qui s'opposaient à une entente fructueuse ont été écartés depuis que la commission Lee a déposé son rapport : la situation financière, qui depuis plusieurs années était défavorable, par suite de la

guerre, s'est notablement améliorée, et il a été possible, cette année, de réduire la part contributive des gouvernements provinciaux aux dépenses du gouvernement central; on pourra donc consacrer, dans les provinces, une partie des sommes ainsi économisées à améliorer la situation sociale des habitants et à développer l'industrie. D'autre part, les ministres indigènes se plaignaient avec raison que les fonctionnaires des différentes administrations étaient nommés par le Secrétaire d'Etat et non par eux; ils ne pouvaient ni les choisir, ni fixer leur salaire et leur nombre; cet état de choses cessera désormais; les ministres désigneront leurs collaborateurs pour tout ce qui concerne l'instruction publique, l'agriculture, le service vétérinaire, les ponts-et-chaussées et l'administration forestière (à Bombay et en Birmanie).

Le vice-roi n'est pas hostile de parti-pris à tel autre système qui pourrait être proposé pour hâter l'autonomie administrative de l'Inde; mais il faut mûrement réfléchir pour ne pas compromettre l'avenir du pays par des mesures inconsiderées; en ce qui concerne l'armée, en particulier, il n'est pas possible de l'« indianiser » immédiatement, car c'est la Grande-Bretagne qui reste responsable de la sécurité extérieure et intérieure de l'Inde. Il faut donc user de patience, montrer de la bonne volonté et coopérer avec les autorités.

Le vice-roi a renouvelé ses conseils dans un discours prononcé le 15 décembre à Calcutta au dîner annuel de l'Association Européenne. Pour que la réforme constitutionnelle réussisse, a-t-il dit, deux conditions sont nécessaires : le désir de collaborer et la volonté de réussir.

Quelle sera la politique de son successeur, il est impossible de le dire; mais on ne peut s'empêcher de noter que jamais deux hommes plus différents ne se seront succédé dans un poste aussi important : lord Reading s'est fait lui-même; M. Wood appartient à une famille de hauts fonctionnaires et a toujours trouvé la place préparée pour lui; le premier a eu une vie très mouvementée; le second a suivi le cours tranquille et uni de la carrière des ministres sans ambition; si le premier était complètement en dehors de la tradition sociale et religieuse de l'Angleterre (on sait qu'il appartient à la religion israélite), le second ne vit que de traditions. Les amis politiques de M. Wood l'estiment beaucoup; le public l'ignore, c'est une page encore blanche. Remarquons simplement que son grand-père, le premier lord Halifax, fut président de la commission de contrôle dans les derniers jours de la compagnie des Indes, il y a 70 ans, et que le nouveau vice-roi, dont la tâche ne sera pas plus facile que celle de son prédécesseur, pourra trouver dans les souvenirs de sa famille des indications utiles pour administrer l'Inde, à un moment décisif de son histoire.

*
**

L'opinion publique indienne a été très fâ-

chusement impressionnée par le discours que lord Birkenhead prononça le 7 juillet à la Chambre des Lords. On s'attendait à des déclarations nettes : or, le Secrétaire d'Etat ne prit point résolument parti, il ne condamna pas le système de la dyarchie, il accepta de réviser la nouvelle constitution avant 1929, il encouragea les Modérés à proposer un projet; cela indique que lord Birkenhead ne trouve pas le régime actuel parfait. Mais alors, pourquoi ne pas prendre l'initiative des modifications reconnues nécessaires ? Pourquoi attendre de l'Inde ce qu'elle est incapable de donner ? Dans une lettre au Times, M Archbold (de Cambridge) dit fort justement :

Si le Gouvernement convoquait une Assemblée Constituante représentant toute l'Inde — Etats indigènes aussi bien que provinces anglaises, — il provoquerait une surprenante vague de gratitude nationale et d'approbation unanime; il aurait ainsi une base de discussion définie et solide.

Il faudra finalement en arriver là, sinon, on risque d'être submergé sous une foule de projets présentés par des personnes sans mandat ni autorité réelle. Et la patience du peuple indien a des bornes.

*
**

La discussion sur les affaires de l'Inde à la Chambre des Communes, au mois de juillet, mit une fois de plus en lumière l'antagonisme irréductible entre deux écoles de politiciens. Les uns — le colonel Wedgwood avec véhémence, sir Alfred Mond avec plus de modération — estiment que la responsabilité politique doit précéder l'éducation politique : « L'autonomie est préférable à un bon gouvernement »; les autres, les experts, pensent qu'il convient d'instruire les futurs électeurs avant d'étendre le droit de vote aux ouvriers d'usine et aux « intangibles ». M. Pilcher fit remarquer que seulement 25 à 35 % des électeurs actuels se dérangent pour voter; il faut donc s'occuper d'abord du développement économique du pays : la suppression du droit sur les cotonnades indigènes, un arrangement entre les filateurs et tisseurs du Lancashire et ceux de Bombay feront plus pour le bien-être et le bon vouloir de l'Inde que des réformes démocratiques prématurées. Sir Frank Nelson fit entendre de sages paroles :

Il n'existe pas de raccourci conduisant à la démocratie dans un pays où la difficulté d'apprécier l'opinion publique est telle qu'une seule chose est certaine : ceux qui se vantent de le pouvoir faire en sont incapables.

Selon M. Fisher, défenseur convaincu de la Constitution de 1919, l'essai n'en a pas encore été assez long pour qu'on la puisse juger; soumettre à l'autorité des indigènes l'ensemble du *Civil Service*, ce serait une « énorme innovation ».

Au nom du Gouvernement, lord Winterton déclara une solution immédiate et « dramatique » du problème constitutionnel indien aussi

impossible que celle du problème du chômage en Angleterre. Au point de vue économique, il faut attendre les conclusions de la Commission d'enquête avant d'adopter une politique agricole; deux grands projets d'irrigation actuellement envisagés et intéressant plus de trois millions d'hectares entraîneraient une dépense de £ 25.000.000. La direction des chemins de fer a été réorganisée; depuis 1921, on a ajouté 1.100 milles au réseau, 2.500 sont en construction. Le Gouvernement a accepté de courir le risque entraîné par une « indianisation » accélérée de toutes les administrations, comme tous les autres du projet Montagu-Chelmsford; il a donc adopté les conclusions du rapport de la commission Lee accordant aux indigènes la moitié de tous les postes. Le projet de loi soumis aux Lords règlera le statut du *Civil Service*. Un seul point restait en litige : le projet primitif du comité interparlementaire sur les affaires de l'Inde comportait un amendement ainsi libellé :

Ne seront pas soumis au vote de l'Assemblée Législative les traitements et pensions de certains fonctionnaires nommés avant le 1^{er} avril 1924 par le gouverneur général en conseil, un gouvernement provincial, la Haute Cour ou la *Chief Court* d'une province, si le secrétaire d'Etat en conseil affirme que cette exception est justifiée par les circonstances de la nomination.

Lord Birkenhead demanda aux Lords de repousser cet amendement, afin de ne pas créer de distinctions de race blessantes, et la Chambre des Lords lui donna satisfaction par 55 voix contre 29. Ainsi l'Assemblée Législative votera le traitement et la pension de tous les fonctionnaires, sauf les fonctionnaires classés comme « supérieurs » et nommés avant le 1^{er} avril 1924. C'est là une nouvelle victoire des nationalistes indiens.

M. Mac Donald affirma que, pendant son passage au pouvoir, il avait examiné avec sympathie tous les projets pouvant favoriser la bonne entente; il espère qu'on poursuit cette politique de conciliation. L'Orient adopte peu à peu les idées occidentales sur les conditions du travail; il faut donc que les ouvriers soient plus largement représentés dans les assemblées politiques indiennes. Chose curieuse, un passage de son discours sembla un écho de celui de lord Birkenhead :

Les non-coopérationnistes ont, de propos délibéré, entravé la marche de l'Inde vers l'autonomie; il faut continuer dans cette voie, mais avec prudence. Aucun gouvernement dont je serais le chef ne consentirait à s'arrêter, mais aucun non plus ne doit céder aux menaces.

Lord Winterton conclut en constatant l'accord des chefs des divers partis sur la question de l'Inde.

*
**

Cependant, le Gouvernement ne réussit pas à faire adopter le projet en seconde lecture à la Chambre des Communes au début de décembre.

Entre temps, le parti travailliste étendait sa

sollicitude à l'Inde : le comité exécutif examina le projet de constitution élaboré pour la Dépendance par sir Henry Slessor et M. Arthur Henderson; en voici les lignes essentielles. Le Conseil de l'Inde serait supprimé; le secrétaire d'Etat jouerait le même rôle vis-à-vis de l'Inde que son collègue vis-à-vis des Dominions; le vice-roi et les gouverneurs de province seraient assistés d'un Cabinet de ministres collectivement responsables devant une Assemblée Législative uniquement composée de députés élus. L'Inde formerait une fédération de provinces autonomes; le gouvernement central comprendrait un Sénat. Le budget, aussi bien du gouvernement central que des provinces, serait voté par les assemblées législatives, sauf un minimum de dépenses militaires fixé par une commission nommée tous les cinq ans. Une autre commission fixerait les conditions de recrutement des fonctionnaires, tout en sauvegardant les droits de ceux qui auraient été nommés avant l'établissement du nouveau *Commonwealth*; on créerait une Cour Suprême.

Si l'Inde ne jouit pas sous peu d'une Constitution idéale, ce ne sera pas faute de projets. Mais les Indiens apprécient-ils à leur juste valeur tous ces efforts en vue de leur bonheur ?

*
**

Les swarajistes ont remporté un succès, le 22 août, à l'Assemblée Législative : un de leurs chefs, M. V. Patel, fut élu président par 58 voix contre 56 à M. Rangachariar. Mais ils ne sauraient échapper au sort de tous les partis : les difficultés provoquent des scissions. L'hiver dernier, la création du parti des « indépendants », dirigé par M. Jinnah, fut un premier coup porté à leur unité et à leur pouvoir; pareil mouvement se produisit dans le Conseil Législatif du Bengale. Depuis, deux personnages importants ont publiquement rompu avec le parti swarajiste, considéré par eux comme anti-démocratique : le Dr A. Suhrawardy, président-adjoint du parti au Bengale, a déclaré :

Je ne puis me soumettre au swarajisme qu'on cherche à m'imposer.

Ma démission sera peut-être ma mort politique; mais j'estime plus honorable de faire *hara-kiri* que de vivre sous la nouvelle tyrannie.

Shah Syed Emdad-ul-Haq, député au Conseil Législatif du Bengale, fut encore plus catégorique :

Je suis convaincu maintenant que le parti cherche uniquement à maintenir les injustes privilèges des *zamindars* (grands propriétaires) contre les petits fermiers... Je ne puis, en toute honnêteté et loyauté, m'attacher au char d'un parti si rétrograde.

D'autre part, les swarajistes sont affaiblis par la tension de nouveau croissante entre Hindous et Musulmans; ceux-ci concentrent leur énergie au développement de leur Ligue musulmane en vue de défendre leurs intérêts dans le monde

entier. Les swarajistes ont donc été forcés de mettre de l'eau dans leur vin et se montrent moins intransigeants; une preuve topique en a été fournie dans la question du traitement des ministres du Bengale. On se rappelle l'histoire : le 24 mars 1924, le Conseil Législatif refusa, à une voix de majorité, de voter ce traitement; le gouverneur décida de soumettre de nouveau la question à la session de juillet; mais, le jour de l'ouverture, les swarajistes firent défendre par la Haute-Cour au président de passer à la discussion. Le Conseil fut suspendu; le 21 juillet, lord Olivier, alors Secrétaire d'Etat, approuva un amendement au règlement d'administration publique annexé à la nouvelle loi constitutionnelle, afin de pouvoir soumettre le vote de tels crédits à une nouvelle discussion dans les assemblées législatives, ce qui eut lieu le 26 août; les swarajistes, une fois de plus, réussirent à faire repousser le crédit. Le Conseil fut de nouveau suspendu jusqu'au mois de mars 1925; nouveau vote, nouveau rejet. Mais, le 10 décembre, au cours d'un nouveau débat fort animé, swarajistes et indépendants s'abstinrent, et le crédit fut voté par l'unanimité des autres députés. Le chef des swarajistes, M. Sen Gupta, expliqua l'attitude de son parti en disant que la question n'avait aucun rapport avec la dyarchie, qu'ils n'avaient aucune animosité personnelle contre les ministres, mais qu'à l'avenir ils voteraient contre tout ministère constitué en vue d'appliquer le système de la dyarchie.

*
**

Lorsque, en février 1921, le duc de Connaught inaugura le Conseil d'Etat, il le définit ainsi : « un véritable Sénat, assemblée d'hommes d'Etat d'âge rassis, doués de connaissances mûries, de l'expérience du monde, et, par suite, d'un jugement calme ». Des élections viennent d'avoir lieu pour le renouvellement de cette assemblée : la composition en sera peu modifiée. A Madras, trois des membres sortants (dont un swarajiste) ont été réélus; M. Ram Rao, swarajiste, remplace M. Rangaswamy Ayyangar; sir Sankarain Nair, jadis légiste du gouvernement de l'Inde et défenseur dans l'action en diffamation intentée l'an dernier par sir Michael O'Dwyer, prend la place de M. Ramabhadra Naidu. Les cinq membres de la Présidence de Bombay sont réélus, sauf que M. Morarji, indépendant, remplace M. R. P. Karandikar, swarajiste. Aucun swarajiste n'a passé dans les Provinces-Unies; mais trois sont élus dans Bihar et Orissa, ainsi que le maharadjah de Darbhanga, mais non celui de Dumraon. Dans les Provinces-Centrales, sir Maneckji Dadabhoy est battu par le swarajiste Seth Govindas; dans le Bérar, M. G. S. Khaparde, disciple de Tilak, est réélu. Au total, 8 swarajistes sur 28 (il reste le Bengale et la Birmanie, où l'élection a lieu plus tard).

Le Gérant H. COMBAT

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.